



FOR PROFESSIONAL INVESTORS

Juin 2026

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE – ANNEE 2025

Rapport entité Article 29 De la Loi Énergie-Climat



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT



TABLE DES MATIÈRES

Partie I - Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	3
A. Démarche générale de l'entité.....	5
B. Moyens internes déployés par l'entité.....	15
C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.....	21
D. Stratégie d'engagement de l'entité.....	23
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	35
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	36
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	44
H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	53
I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.....	65
Partie II - Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019	71
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	72
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	74
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	91
M. Politique d'engagement.....	93
N. Références aux normes internationales.....	94
O. Comparaison historique.....	94
Annexe	94
Disclaimer	100





L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est **l'année (civile) 2025**.

Les données et analyses incluses dans ce document ne sont pas auditées et sont fournies selon des méthodologies internes à BNP Paribas Asset Management qui incluent des estimations et comportent des biais méthodologiques.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Au 31 décembre 2025, BNPP AM gérait 1,624 milliards d'euros d'actifs (encours sous gestion).

En 2025, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion française implantée en Europe via six succursales localisées en Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, et Pologne. BNPP AM Europe est une entité de BNPP AM.

BNP Paribas Cardif, la branche assurance de BNP Paribas, a finalisé l'acquisition d'AXA Investment Managers (AXA IM) le 1er juillet 2025. Le 31 décembre 2025, les activités de gestion d'actifs de BNP Paribas ont fusionné leurs principales entités juridiques sous une structure unifiée détenue par BNP Paribas Cardif et opèrent sous la marque BNP Paribas Asset Management. Cette intégration réunit des organisations complémentaires aux valeurs partagées et à un engagement à long terme en faveur de la durabilité. Une période de transition a débuté dans la seconde moitié de 2025 et certaines politiques et processus peuvent refléter les pratiques des organisations traditionnelles historiques. Cependant, toutes les équipes ont commencé à travailler sous un cadre de gouvernance unifié après la fusion.

Toutes les données mentionnées dans ce rapport sont au **31 décembre 2025** et couvrent le périmètre de BNPP AM (les entités AXA IM et BNPP AM REIM sont exclues du périmètre), sauf lorsqu'il est fait mention explicitement à BNPP AM Europe.





[PARTIE 1]

Informations issues
des dispositions de l'article 29
de la loi relative à l'énergie
et au climat



A. Démarche générale de l'entité

1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'approche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, décrite ci-dessous, correspond à celle de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) en 2025. À la suite du rapprochement entre BNPP AM et AXA IM, nous avons entrepris une revue de nos politiques et prévoyons de publier en fin d'année 2026, une stratégie de durabilité commune.

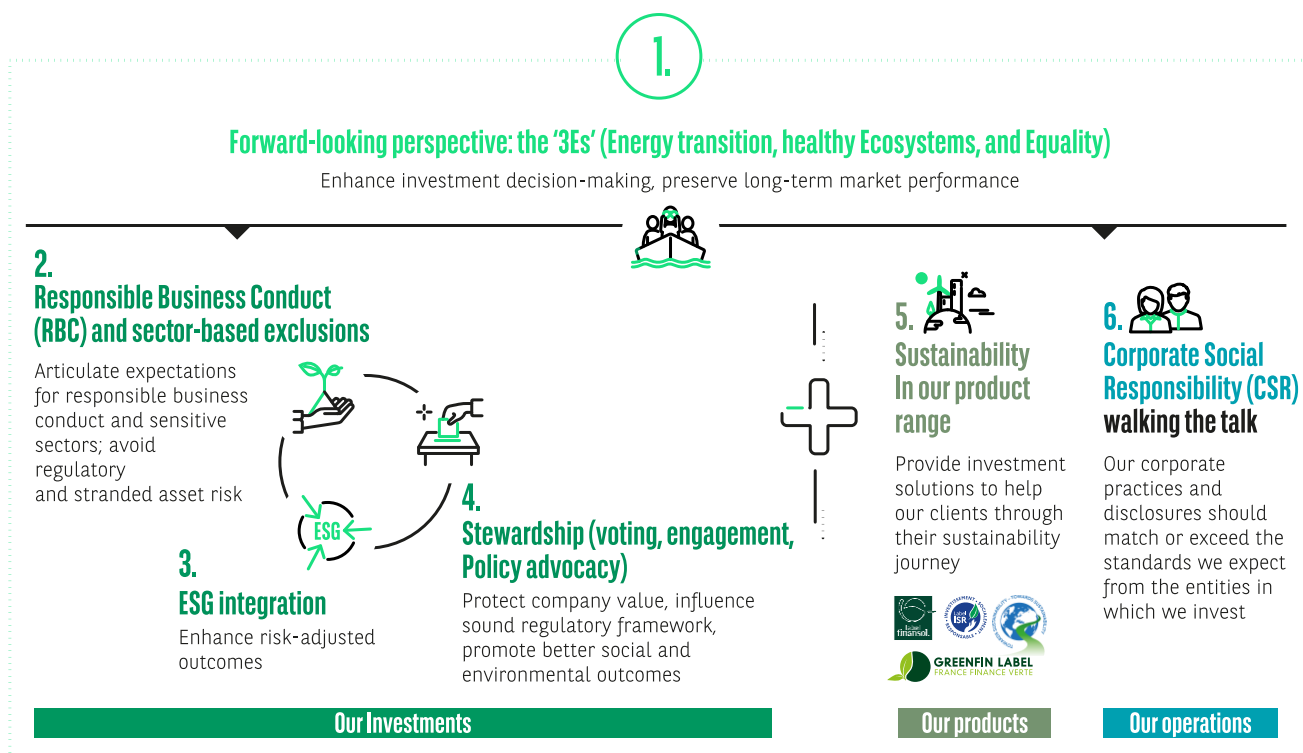
La durabilité est un axe stratégique de développement pour BNPP AM qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

Chez BNPP AM, notre objectif est d'obtenir des résultats positifs en matière de durabilité, tout en délivrant sur le long terme des rendements durables à nos clients. Soutenir la transition vers une économie plus durable est un objectif fondamental qui guide non seulement notre stratégie, mais aussi notre culture, notre organisation, nos produits, nos processus d'investissement, et également le dialogue avec nos clients ainsi que les entreprises et marchés dans lesquels nous investissons.

Dans le cadre de sa Stratégie Globale Sustainability (GSS), lancée en 2019 et mise à jour en fin d'année 2023, BNPP AM prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement sur l'ensemble de sa gamme éligible telle que décrite au paragraphe ci-dessous « c. Intégration ESG ».

La dernière version de notre GSS est une actualisation de notre approche de la durabilité. Elle décrit les domaines dans lesquels nous avons progressé depuis la première édition ainsi que nos priorités pour les prochaines années.

Pour BNPP AM, la durabilité repose sur les six piliers détaillés ci-après. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce, notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques et le dialogue avec les entreprises sur les différents marchés dans lesquels nous investissons. Les deux derniers piliers portent sur notre offre de solutions d'investissement pour la durabilité et sur nos pratiques en tant qu'entreprise.





a. Une vision prospective

Nous pensons qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – nos « 3Es ». Selon nous, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui nous permettra, en tant qu'investisseurs, de préserver les rendements à long terme de nos clients. Ces thèmes guident également notre recherche, nos activités de vote et de dialogue avec les entreprises et les marchés dans lesquels nous investissons, notre conduite responsable des entreprises, nos investissements thématiques durables et notre approche de la RSE. Ils se reflètent également dans les autres piliers de notre approche de la durabilité, et nos feuilles de route qui décrivent notre stratégie et nos objectifs de manière plus détaillée.

b. Conduite responsable des entreprises

Nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent. Pour les stratégies d'investissement éligibles, BNPP AM applique des exclusions fondées sur des normes telles que les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**, les **principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** et les **principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme**. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux** sont également en place. Ces critères sont basés sur les conventions et traités internationaux pertinents, les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards définis dans cette politique conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM (Politique RBC) est disponible ici, en anglais : [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#).

Notre politique de Conduite Responsable s'applique aux fonds ouverts domiciliés en Europe. Elle est proposée aux clients pour les stratégies dédiées. Pour certains types de produits¹ (par exemples les fonds indiciels ou certains fonds structurés), cette politique peut ne pas s'appliquer.

c. Intégration ESG

Nous pensons que l'intégration de critères ESG dans notre analyse nous aide à prendre en compte un ensemble de risques et d'opportunités plus étendu, et nous aide à mieux comprendre le rôle des entreprises dans la gestion des risques systémiques et la résolution des défis de la transition vers une économie plus durable et inclusive. Cela nous aide à prendre des décisions d'investissement plus éclairées, en ligne avec notre obligation fiduciaire. Nous y parvenons grâce à nos [principes d'intégration ESG](#) et à notre recherche ESG, qui se traduit notamment par notre [dispositif propriétaire de notation ESG](#).

Notre politique d'intégration ESG peut ne pas s'appliquer à certains produits²: par exemple, les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs indiciels) répliquent des indices de marché dont la composition ne peut, par nature, être altérée par notre méthodologie : ces fonds appliqueront, le cas échéant, la méthodologie d'intégration ESG du fournisseur d'indice. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs indiciels appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR). Autre exemple, les produits dédiés à un seul client qui suivent une politique d'investissement propre et peuvent appliquer des contraintes ESG spécifiques, différentes de notre politique standard.

¹ Liste non exhaustive donnée à titre d'exemple. Plus de détails sur le champ d'application sont disponible dans notre [politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)

² Liste fournie à titre d'exemple et non exhaustive. Plus de détails sur le champ d'application sont disponible dans notre [politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)



d. Activités de vote et engagement

Nos activités de vote et d'engagement sont régies par des politiques qui s'appliquent à BNP Paribas Asset Management Holding (BNPP AM Holding)³, l'entité mère de BNPP AM Europe.

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et le plaidoyer auprès des pouvoirs publics afin d'encourager les émetteurs à améliorer leur performance sur les sujets de durabilité. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre rôle en tant qu'investisseur responsable.

e. Intégrer la durabilité dans notre gamme de produits

Nous appliquons plusieurs cadres et méthodologies pour intégrer la durabilité dans notre gamme de produits et nous assurer du respect des affirmations relatives à nos produits en la matière : notre cadre d'intégration ESG, notre cadre SFDR⁴ pour les produits relevant de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR, les cahiers des charges des labels durables, ainsi que d'autres critères spécifiques à chaque stratégie⁵. Pour ce faire, nous visons à :

- Articuler différentes approches de durabilité au sein de notre gamme de produits ;
- Fournir aux distributeurs des solutions pour répondre aux préférences en matière de durabilité des clients ;
- Offrir à nos clients différentes solutions pour investir avec une approche durable ;
- Construire des solutions durables sur mesure pour nos clients.

f. Notre démarche RSE

Selon nous, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Pour atteindre nos objectifs, nous favorisons une culture de la durabilité au sein de notre organisation. Notre démarche RSE s'articule autour de quatre axes principaux :

- Réduire nos émissions de CO₂ ;
- Réduire nos déchets ;
- Créer une culture de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance ;
- Centrer nos initiatives de volontariat autour de l'insertion des jeunes.

Nous pensons également que la formation est un élément essentiel pour avoir une culture de la durabilité solide, pour attirer et fidéliser nos employés et assurer la bonne implémentation de notre stratégie d'entreprise. Nous encourageons également nos collaborateurs à faire du bénévolat et/ou volontariat pendant leurs heures de travail, dans le cadre du programme de volontariat du groupe BNP Paribas : #1MillionHours2Help.

2) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients

Nous nous engageons à délivrer un haut niveau de transparence à nos clients et aux parties-prenantes.

Chaque année, nous publions notre [rapport Sustainability](#), notre rapport d'engagement et de vote, notre [rapport de transparence des PRI](#) ainsi que notre rapport en ligne avec les préconisations de l'[OPIM](#)⁶. L'ensemble de ces rapports témoigne de nos activités liées à la durabilité sur l'année au niveau de BNPP AM. Nous synthétisons également ces contenus dans différents supports. L'ensemble de ces éléments est partagé avec nos clients tout au long de l'année. Chaque année, nous publions également le [rapport d'impact social de nos fonds d'investissement solidaires](#). Ces derniers soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le rapport rend compte des investissements et de leurs impacts et éclaire nos clients sur les structures dans lesquelles nous investissons leur épargne. Nous produisons également différents rapports réglementaires en ligne avec nos obligations.

³ Toutes les entités détenues à 100 % par BNPP AM Holding, dont BNPP AM Europe, sont soumises et adhèrent aux politiques de BNPP AM.

⁴ SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation - en français, règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers.

⁵ La liste des critères ESG applicables à nos fonds ouverts domiciliés en Europe est indiquée dans la documentation précontractuelle au titre de la réglementation SFDR

⁶ Principes directeurs de la gestion de l'impact.





Chaque mois, nous publions des rapports et des fiches d'informations sur nos fonds. Ces derniers contiennent entre autres les données ESG les plus pertinentes en fonction des fonds comme le score ESG, l'empreinte carbone, et la contribution E, S et G des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.

Nous publions également des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels que nous leur présentons à l'occasion de réunions de revue de portefeuille. Nos gérants s'associent à ces présentations au cours desquelles les sujets liés à la durabilité, à la performance financière et aux tendances de marché sont abordés.

Périodiquement

- Conformément aux modifications apportées à la réglementation MiFID II, nous publions des rapports selon le modèle ESG européen (EET) via des fournisseurs de données.
- Tout au long de l'année, nous publions, dans notre blog [Viewpoint](#), des articles, des podcasts et des vidéos sur le thème de la durabilité.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur une [page dédiée](#) de notre site internet.
- Nous informons nos clients sur les nouveaux développements liés à notre stratégie Globale *Sustainability*, à la réglementation durable (par exemple SFDR) ou à d'autres sujets en lien avec nos politiques et feuilles de route.
- Pour nos fonds bénéficiant du label ISR, nous mettons en ligne des rapports ESG dédiés ainsi que des rapports de transparence. Plusieurs de ces publications sont disponibles sur [notre site internet](#), notamment :
 - La [Stratégie Globale *Sustainability* \(GSS\) \(en anglais\)](#)
 - La [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\) \(en anglais\)](#)
 - La [Politique de vote et gouvernance](#)
 - La [Politique de vote et d'engagement \(en anglais\)](#)
 - Le [Rapport *Sustainability* \(en anglais\)](#)
 - Le [Rapport de vote](#)
 - La [Déclaration des principes directeurs de la gestion de l'impact \(en anglais\)](#)
 - Le [Rapport d'impact des investissements solidaires](#)
 - Le [Dispositif de notation ESG des entreprises](#)
 - Le [Dispositif de notation des émetteurs souverains \(en anglais\)](#)
 - [L'empreinte carbone de nos portefeuilles](#)

3) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »

Le règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR), en vigueur depuis janvier 2022, continue d'évoluer, avec une nouvelle proposition publiée par la Commission européenne à fin 2025, qui sera mise en œuvre au cours des 24 à 36 prochains mois. La nouvelle réglementation adopte une approche holistique, intégrant les réglementations européennes existantes et les engagements liés aux labels, afin d'harmoniser les contraintes et de simplifier la gestion d'actifs durable. L'intégration du SFDR actuel et des lignes directrices de l'ESMA sur la dénomination, ainsi que l'adoption étendue de labels de durabilité font que nous sommes bien positionnés pour l'adaptation à SFDR 2.0.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce changement, le positionnement de BNPP AM en 2025 reste structuré autour de différents niveaux de durabilité pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Ce spectre comprend :

- Des produits Article 6, 8 et 9 au titre du SFDR,
- Des solutions d'investissement alignées avec notre Stratégie globale de durabilité, incluant des thématiques durables, la décarbonation, des solutions labellisées et des solutions à impact.

Les tableaux ci-dessous présentent la part des encours prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité. Les chiffres sont communiqués pour BNPP AM dans son ensemble et BNPP AM Europe ainsi que pour l'ensemble BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM.





- Les encours “intégration ESG” correspondent aux actifs de produits financiers qui intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans leur processus de gestion, que ce soit pour gérer leur risque de durabilité uniquement ou pour faire la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ou d’un objectif d’investissement durable.
- Au sein des encours “intégration ESG”, les encours “Article 8” correspondent aux produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens du règlement SFDR. BNPP AM a élaboré une définition méthodologique de la notion d’Article 8 fondée sur des éléments contraignants tels que le fait que le score ESG du produit soit supérieur à celui de son indice de référence. Dans la plupart de ses produits Article 8, BNPP AM prend en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité au moyen d’éléments contraignants et a pris des engagements significatifs quant à la détention d’investissements durables au sens de SFDR.
- Parallèlement aux encours “Article 8”, les encours “Article 9” correspondent aux produits ayant un objectif d’investissement durable au sens de SFDR. Ces produits présentent des caractéristiques de durabilité avancées : outre les éléments liés à l’intégration des critères ESG, ils prennent en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et ne peuvent investir que dans des investissements durables (au sens de SFDR) hors actifs à fonction spécifique tels que la liquidité ou la couverture.

a. Information pour BNPP AM

Total des encours BNPP AM	734 milliards d’€
Total encours Article 8 et 9	371,2 milliards d’€
Encours Article 8	355,9 milliards d’€
Encours Article 9	15,3 milliards d’€
Encours Intégration ESG ⁽¹⁾	504,2 milliards d’€

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

(1) Produits intégrant l’ESG dans leurs décisions d’investissement

b. BNPP AM Europe

Total des encours BNPP AM Europe	340 milliards d’€
Total encours Article 8 et 9	175,7 milliards d’€
Encours Article 8	169,5 milliards d’€
Encours Article 9	6,1 milliards d’€
Encours Intégration ESG ⁽¹⁾	275,8 milliards d’€

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM Europe

(1) Produits intégrant l’ESG dans leurs décisions d’investissement

Le périmètre des actifs pris en considération dans ce paragraphe diverge des données publiées dans le rapport PAI disponible sur le site web de BNPP Asset Management ainsi qu’en partie II de ce rapport. En effet, le montant considéré a été ajusté afin d’inclure l’ensemble des encours sous gestion des fonds y compris fonds externes et mandats, gérés directement ou indirectement par BNPP AM Europe.

Vous retrouverez la liste complète des fonds ouverts classifiés articles 8 et 9 pour BNPP AM Europe en [annexe](#)





4) Initiatives collaboratives et labels

a. Initiatives collaboratives

Nous collaborons étroitement avec les instances de place pour promouvoir de meilleures pratiques en matière de durabilité aux niveaux national, européen et international. Plusieurs membres du *Sustainability Centre*⁷ siègent au sein d'organismes nationaux et internationaux de la finance responsable et/ou de comités de direction ou de conseils d'administration d'initiatives telles que l'ICGN («*International Corporate Governance Network*»), la «*Global Network Initiative*» et la TNFD («*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*»).

BNPP AM est membre ou participe à un large éventail de réseaux d'investisseurs, de plateformes d'engagement et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre stratégie en matière de durabilité.

Nos principales collaborations sont les suivantes :

Organisation	Objectif
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	L' ACGA est une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes à travers toute l'Asie.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	L' AIGCC est une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. Elle étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.
Association Française de la Gestion financière (AFG)	L' association française de gestion financière (AFG) est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l' AFG sont des gérants d'actifs français, soit des sociétés indépendantes, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.
Climate Action 100+	L'essentiel de notre engagement sur la transition énergétique se fait au travers de Climate Action 100+ (CA100+) . Lancée en 2017, à la suite de l'Accord de Paris de 2015, cette initiative menée par plus de 600 investisseurs, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. En 2025, BNPP AM a co-dirigé le dialogue avec 9 entreprises. Nous contribuons également au dialogue avec d'autres entreprises et sommes co-président du groupe de travail européen sur le lobbying climatique de CA100+. Nous représentons également l'Asie-Pacifique au sein du comité de pilotage (<i>Steering Committee</i>) de CA100+.
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) – 2005	CERES est une organisation américaine à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour accélérer la transition vers une économie plus propre, plus juste et plus durable. Grâce à un large réseau et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les questions d'iniquité au travail.

⁷ Équipe dédiée à la durabilité



Council of Institutional Investors (CII) - 2018	<p>La CII est une association à but non lucratif et non-partisane regroupant des fonds publics, sociaux et syndicaux américains, des caisses de prévoyance syndicale et d'autres caisses de prévoyance, pour les employés des entités étatiques et locales chargées d'investir des actifs publics, ainsi que des fondations et des fonds de dotation dont les actifs gérés combinés représentent plus de 5.000 milliards de dollars. Les membres comprennent d'importants actionnaires à long terme ayant le devoir de protéger l'épargne retraite de millions de travailleurs et de leur famille, y compris les fonds de pension publics comptant plus de 15 millions de participants. Les membres associés comprennent des détenteurs d'actifs non américains représentant environ 5.800 milliards de dollars d'actifs et une gamme de gérants d'actifs réunissant 74.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.</p>
Global Network Initiative (GNI) - 2019	<p>Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.</p>
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018	<p>BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.</p>
The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002	<p>L'IIGCC est la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique. Elle compte plus de 400 investisseurs membres avec plus de 50.000 milliards d'euros d'actifs.</p>
International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012	<p>L'ICGN est une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies vers la durabilité dans le monde entier.</p>
Investor Alliance for Human Rights - 2019	<p>L'Investor Alliance for Human Rights fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).</p>
Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) - 2021	<p>L'initiative NZAM est un groupe international de gérants d'actifs qui s'est engagé à soutenir l'objectif de la neutralité carbone d'ici à 2050 ou plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur la neutralité carbone d'ici à 2050 ou au plus tôt. BNPP AM est restée membre de l'initiative NZAM à la suite de la révision de son cadre.</p>
Nature Action 100 - 2022	<p>Nature Action 100 (NA100) est un programme mené par plus de 240 investisseurs qui vise à mobiliser 100 entreprises considérées comme d'importance systémique dans le but d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. NA100 est soutenu par le CERES et l'IIGCC (Secrétariat/Groupe de travail sur l'engagement des entreprises) et un groupe consultatif technique (Finance for Biodiversity Foundation et Planet Tracker).</p>



[Principes pour
l'Investissement
Responsable](#) - 2006

Les [PRI](#) sont le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Les [PRI](#) agissent durablement dans l'intérêt des signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble.

[Task Force on Nature-
related Financial
Disclosures \(TNFD\)](#) - 2021

La [TNFD](#) vise à fournir des recommandations afin d'aider les entreprises à mieux analyser, gérer et communiquer sur leurs impacts et dépendances liés la biodiversité, et ainsi travailler à des solutions basées sur la nature. BNP Paribas a fait partie, dès 2020, des premiers travaux de conception de la [TNFD](#).

[Climate Bonds Initiative
\(CBI\)](#) - 2019

[CBI](#) est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui a pour objectif de mobiliser le marché obligataire afin de fournir des solutions contre le changement climatique.

Source BNPP AM, au 31 décembre 2025.

Retrouvez la liste complète des initiatives dont nous sommes membres en [annexe](#).





b. Labels

Les labels de durabilité jouent un rôle important dans notre stratégie de produits durables, en tant qu'élément déterminant pour impulser le changement dans la finance durable. Ces labels sont essentiels pour aligner les produits d'investissement avec les objectifs d'allocation de capital et renforcer la confiance des investisseurs.

Les labels constituent depuis longtemps un élément clé de notre stratégie produit, ce qui se traduit par 134 milliards d'euros d'encours répartis sur 172 produits disposant d'au moins un label européen de durabilité.

Certains des fonds de BNPP AM inclus dans le périmètre de ce rapport ont obtenu les labels suivants :

LABEL ISR

Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds repose sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et extra-financiers) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs ESG sont clairement définis, décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site : <https://www.lNewLabelISR.fr/label-isr/>

LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY

Créé en 2019 par l'association du secteur bancaire Belge Febelfin, le label "Towards Sustainability" vise à aider tous types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Il a pour but également d'encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

- Cette norme de qualité aspire à relever le niveau d'exigence des produits financiers socialement responsables et durables et à étendre ses principes aux produits financiers traditionnels,
- Le label vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables,
- La supervision indépendante par l'agence centrale de labellisation (CLA) protège l'intégrité de la norme de qualité et du label, et gère son développement continu.

Pour plus d'informations sur le label Towards Sustainability, veuillez consulter le site : [L'initiative "Towards Sustainability" / Towards Sustainability](#)

LABEL FINANSOL

Créé en 1997, le label Finansol vise à distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne grand public. Il garantit à l'épargnant la contribution effective de son investissement à des activités solidaires, et assure concomitamment de l'engagement de l'intermédiaire financier. Le label repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information à l'égard de l'association. D'autres critères entrent également en ligne de compte, tels l'examen des frais de gestion ou la promotion active des produits d'épargne solidaire. Ce label est attribué au moyen du Comité du label Finansol qui examine les candidatures et le respect des critères du label. Il s'obtient en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.





Pour plus d'informations sur le label Finansol, veuillez consulter le site : <https://www.finance-fair.org>

CIES

Créé en 2002, Le label attribué par le CIES (Comité Intersyndical de l'épargne Salariale) a pour objectif de faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale tout en promouvant l'investissement Socialement Responsable ("ISR") et en proposant des produits d'épargne salariale contrôlés et suivis. Il vise à favoriser les comportements d'entreprise socialement responsables à obtenir la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale, dans le strict respect de la primauté des salaires.

Pour plus d'informations sur le label CIES, veuillez consulter le site : <https://www.ci-es.org/>

LABEL GREENFIN

Créé en 2015 par le gouvernement Français, le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

Pour plus d'informations sur le label Greenfin, veuillez consulter le site : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Referentiel_PCS_Greenfin_v2025.pdf





B. Moyens internes déployés par l'entité

1) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

a. Les ressources humaines

AU SEIN DU *SUSTAINABILITY CENTRE*

Le *Sustainability Centre* de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre de 35 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre [Stratégie Globale Sustainability](#) (GSS) et de notre politique de conduite responsable des entreprises. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable.

Le *Sustainability Centre* fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés à la durabilité au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs.

Au sein du *Sustainability Centre*, les différentes équipes suivantes forment une expertise ESG pluridisciplinaire :

- Recherche ESG
- Vote et Engagement
- Spécialistes ESG
- Actifs Privés (incluant l'investissement solidaire)
- Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

AU SEIN DES AUTRES ÉQUIPES

Les équipes de gestion

Les équipes et processus d'investissement sont au cœur de la mise en œuvre de notre approche de durabilité. Les analystes et les gérants de portefeuille intègrent les facteurs ESG dans les évaluations des entreprises, des actifs privés et des émetteurs souverains de différentes manières, selon leur stratégie d'investissement.

Nos Chief Investment Officers (CIO) veillent à ce que leurs équipes mettent en œuvre nos directives d'intégration ESG et réalisent tous les engagements liés à la durabilité qui ont été pris au niveau du portefeuille. Le Comité des investissements participe également à l'orientation de l'évolution de nos méthodologies ESG.

Un dialogue s'est instauré entre les équipes d'investissement et le *Sustainability Centre* : les gérants de portefeuille contribuent activement à la recherche ESG, tant du point de vue méthodologique qu'en ce qui concerne la notation et l'analyse individuelles des entreprises, et engagent des discussions sur la meilleure façon d'intégrer les thèmes de durabilité dans le développement de produits et les rapports clients. Un dialogue dynamique a également lieu dans le cadre des engagements conjoint des équipes d'investissement et du *Sustainability Centre* avec des entreprises et des décideurs sur une large palette de sujets.

Les champions ESG

Notre réseau de plus de 150 champions ESG joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes commerciales et d'investissement avec notre *Sustainability Centre*. Le réseau est soutenu par les experts du *Sustainability Centre* et de l'équipe *Product & Strategic Marketing*. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent régulièrement reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour pouvoir suivre l'évolution des enjeux de durabilité, de nos méthodologies ESG, de notre politique d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.





Les champions ESG agissent aussi comme premier point de contact sur les questions de durabilité au sein de leurs équipes respectives. Ils partagent activement les connaissances et contribuent à répondre à nos priorités en matière de durabilité.

Nous avons aussi des correspondants ESG dans chaque classe d'actifs qui agissent comme partenaires clés sur les sujets de durabilité (comme les évolutions de nos méthodologies ESG, la mise à jour de données extra-financières et la production de rapports).

Le groupe de recherche quantitative (QRG)

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le *Sustainability Centre* pour développer de nombreux ensembles de données de notation ESG, entreprendre des recherches pertinentes et étudier le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements. Il joue également un rôle clé dans l'ESG Data Programme à l'échelle de l'entité.

L'équipe de stratégie produits (GPS)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cette équipe est composée de trois personnes entièrement dédiées à l'ESG. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – *Sustainable Finance Disclosure Regulation*), selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet ou bien l'étude et l'implémentation à venir des lignes directrices encadrant la dénomination du nom des fonds utilisant des mots liés à l'ESG publiées par l'ESMA ;
- L'étude d'éligibilité et la mise en conformité des produits avec les labels durables européens existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification ;
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence ;
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits incluant des caractéristiques liées à l'ESG

Les fonctions et équipes supports

Nos fonctions centrales (Conformité, Juridique et Risque) et de nombreuses autres équipes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de notre approche de la durabilité. Par exemple, les risques de durabilité sont inclus dans le cadre général d'évaluation des risques, garantissant que les équipes utilisant nos processus de durabilité ont des procédures, contrôles et surveillance appropriés. L'équipe juridique fournit des renseignements réglementaires et interprète les textes juridiques. L'équipe de surveillance et de contrôle des risques de l'investissement s'assure du respect de notre politique de conduite responsable et de nos engagements en vertu des règlements et labels. L'équipe Technologie de l'Information (IT) joue un rôle essentiel dans la réalisation de notre programme de données ESG. L'équipe des Ressources Humaines est un partenaire capital dans l'élaboration et la prestation de notre programme d'éducation à la durabilité.

APPUI DES ÉQUIPES TRANSVERSES AU SEIN DU GROUPE BNP PARIBAS

Les équipes du *Sustainability Centre* de BNPP AM peuvent également compter sur les ressources et expertises au niveau du groupe BNP Paribas. Ainsi les équipes mentionnées ci-dessus échangent avec les équipes du pôle IPS (Investment and Protection Services), la Direction de l'Engagement d'Entreprise en charge des sujets de durabilité au sein du groupe BNP Paribas.

De nombreux membres du *Sustainability Centre* et un certain nombre de nos champions ESG font partie du réseau du Groupe BNP Paribas appelé NEST (« *Network of Experts in Sustainability Transition* »). Les membres du NEST travaillent non seulement dans leur métiers et entités, mais aussi à travers le Groupe afin de partager leurs connaissances et soutenir les clients dans leur transition.



b. Les ressources techniques

Notre analyse et notre recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, nos relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérification en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un Comité dédié au suivi de l'ensemble des prestataires.

Prestataires externes spécialisés

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondial des Nations Unies.
- **Trucost, CDP, Maplecroft, Bloomberg, TPI, SBTi, Climate Action 100+, Aladdin Climate**: nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Bloomberg, CDP et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions de carbone de scope 1 et 2. Trucost est utilisé pour les données de scope 3.
- **CDP, Trucost, Forest 500, SPOTT et Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons notamment pour évaluer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS, Glass Lewis et Proxinvest** nous fournissent leurs recherches sur la gouvernance des entreprises pour nous aider dans le cadre de l'implémentation de notre politique de vote pour les assemblées générales. Nous utilisons également ISS pour les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings et Maplecroft** nous fournissent des données pour notre cadre de recherche et de notation ESG pour les souverains.
- **FactSet** nous fournit des données financières et de valeur d'entreprise.
- **Bloomberg et Fitch ratings** nous fournissent des données sur les taux d'alignement avec la taxonomie de l'UE que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement de la taxonomie de l'UE.
- Nous avons noué un partenariat avec **Matter** pour créer notre [modèle d'alignement des objectifs de développement durable \(ODD\)](#) basé sur les revenus des entreprises en tirant parti des données de FactSet. Ces données font partie des informations qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.
- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour trouver certains indicateurs d'incidences négatives (PAI) selon les principes SFDR.
- Les courtiers ESG et grand public nous fournissent des documents de recherche et d'autres renseignements sur le marché.

Dans l'ensemble, le budget consacré par BNPP AM pour les moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG s'élève à 13,16 M€ sur l'exercice 2025.⁸

2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

a. La Formation

La durabilité et les enjeux ESG évoluent rapidement et il est essentiel que nos employés s'adaptent à ces évolutions. Nous investissons dans la formation de nos employés pour nous assurer que nos équipes de gérants de portefeuilles, comme l'ensemble de nos collaborateurs clés, soient à la pointe des connaissances en matière d'investissement et de développement durable.

⁸ Ce montant n'inclut pas les coûts transversaux (coûts d'implémentation IT, Opérations, etc.).



Depuis le lancement de notre [GSS](#), le *Sustainability Centre* est en charge de la formation des collaborateurs sur les enjeux de durabilité, celle-ci est adaptée aux différents profils et rôles dans le dispositif d'intégration en matière de durabilité déployé au sein de BNPP AM.

LES CHAMPIONS ESG AU SEIN DES ÉQUIPES COMMERCIALES ET D'INVESTISSEMENT

Comme mentionné précédemment, nos champions ESG se réunissent régulièrement. Ils bénéficient également de formations pour se tenir au courant de l'évolution des enjeux ESG, de notre approche ESG, de nos méthodologies, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATEURS

La formation aux sujets de durabilité est un levier clé pour bâtir une culture forte, attirer et retenir des talents et nous assurer de mener à bien notre stratégie de développement commercial.

Nous investissons de manière significative pour nous assurer que nos employés disposent des connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. Cela est fait principalement via notre Sustainability Academy @AM, notre plateforme interne de formation sur les différentes thématiques autour du développement durable.

Chaque collaborateur est orienté vers un parcours de formation en fonction du niveau de connaissance attendu pour son rôle au sein de BNPP AM. Chaque parcours nécessite entre 4 et 15 heures de formation.

De plus, certains parcours de formation nécessitent de compléter des certifications externes liées à la finance durable. Notre approche est décrite dans notre «*Sustainable Education Handbook*» (Manuel d'Éducation Durable), que nous avons publié cette année afin de partager des enseignements, des outils pratiques et des conseils pour aider d'autres organisations à élaborer leur propre plan de formation adapté à la durabilité.

Quelques points forts des initiatives de BNPP AM liées à la formation sur la durabilité en 2025 :

- Lancement d'un programme de formation à tous les employés pour rafraîchir leur connaissance de notre GSS.
- Mise en place d'un e-learning sur la durabilité à BNP Paribas Investment and Protection Services (IPS). Avec nos homologues des différentes entités IPS, nous avons cocréé un cours interactif pour soutenir la formation des employés sur la stratégie de durabilité de la division et de ses lignes d'activité.
- Animation d'une session de formation d'une heure sur l'intégration ESG pour nos «*Investment Specialists*» (spécialistes en investissements).
- Organisations de deux forums de suivi des investissements Net-Zero pour les équipes d'investissement. Ces forums se concentrent sur les dernières mises à jour du «*Inevitable Policy Response (IPR) Quarterly Forecast Tracker*» des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), incluant une analyse approfondie d'un thème spécifique. L'objectif des forums est d'identifier les principaux risques et opportunités d'investissement découlant des changements de politique liés à la neutralité carbone anticipés par les prévisions de l'IPR. Le PRI nous présente les mises à jour récentes du Tracker des prévisions trimestrielles, qui sont ensuite discutées et débattues par un panel interne d'investisseurs.
- Organisation d'un grand nombre de fresques du climat et de la biodiversité, des ateliers interactifs de trois heures conçus pour enseigner le changement climatique et la biodiversité, et les actions que particuliers et entreprises peuvent mettre en œuvre pour combattre leur dégradation. Depuis 2019, 1 064 employés ont participé à ces fresques à fin 2025
- Généralisation des formations dispensées aux membres du conseil d'administration de BNPP AM.
- En 2025, 653 de nos employés ont suivi des formations en durabilité, soit par e-learning, ateliers en présentiel ou en obtenant une certification externe.





Outre la formation interne :

- Depuis 2019, 746 collaborateurs ont bénéficié d'une certification externe en finance durable comme la certification AMF Durable, celles du CFA Institut sur l'investissement ESG ou le climat, la certification d'analyste ESG de l'EFFAS, ou l'un des certificats proposés par le PRI.
- Parmi les collaborateurs certifiés par une entité externe, 31 ont complété un programme de certification développé conjointement par le Groupe BNP Paribas et [Cambridge Institute for Sustainable Leadership](#) (CISL). Cette formation sur l'Impact Positif est un cours de 7,5 jours, proposé en ligne et en physique en 2025, sur une période de trois mois et adapté à la finance. À l'issue de la certification, les diplômés intègrent une communauté interne d'experts.

Dans notre dernière enquête de satisfaction de nos employés réalisé en 2024, 73% de nos collaborateurs ont déclaré qu'ils disposaient du niveau de formation adéquat en matière de durabilité pour exercer leurs fonctions. Nous pensons avoir mis en place une stratégie efficace pour s'assurer que nos employés disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour réaliser notre stratégie à long terme.

Cependant, la durabilité est une thématique en constante évolution et nous prévoyons d'approfondir les sujets de formation existants et d'introduire de nouveaux sujets afin de maintenir et continuer à mettre à jour les connaissances de nos collaborateurs. En 2026, notre objectif principal sera de lancer un programme de développement des compétences en durabilité qui offrira une formation complète à tous nos employés sur nos nouvelles méthodologies et approches de durabilité.

b. La stratégie de communication

Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur la durabilité est essentiel. Pour cela, il est important de fournir à nos commerciaux les bons outils et formations, aux formats variés et à vocation pédagogique, pour assurer un dialogue pertinent et utile avec nos clients. Les équipes marketing et communication sont engagées depuis longtemps pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, podcasts, événements, articles, infographies) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité.

Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication client, un comité de coordination « *Sustainability* » se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du *Sustainability Centre*, pour coordonner les différents plans d'activation et partager les bonnes pratiques.

c. Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions

L'année 2025 a été marquée par une évolution globalement positive mais volatile des marchés actions, soutenue notamment par la résilience de l'économie américaine, tandis que les marchés européens ont affiché une dynamique plus modérée. Sur les marchés obligataires, l'environnement est resté étroitement dépendant des orientations des banques centrales : aux États-Unis, la Réserve fédérale a amorcé un ajustement de sa politique monétaire dans un contexte encore incertain, tandis qu'en Europe, la Banque centrale européenne, après un cycle de baisse engagé depuis 2024, a marqué une pause dans un contexte de désinflation progressive. Dans ce contexte, notre couverture des principales classes d'actifs et des stratégies d'investissement est restée importante, et nos lancements de produits en 2025 s'inscrivent dans la continuité de ce positionnement.

Nous avons lancé 56 produits classés Article 8 ou 9 au titre du SFDR en 2025, collectant 21,5 milliards d'euros au total. Ces produits couvrent une gamme diversifiée de classes d'actifs et de zones géographiques, avec des actions, de la gestion obligataire et des actifs alternatifs en Europe, en Amérique du Nord et au niveau mondial. Nous avons notamment développé nos nouveaux ETF « ESG Enhanced », des produits mettant en avant nos offres durables différenciées et adaptées à la demande des clients



- Dans l'univers des actions cotées, nous avons été très actifs sur les thématiques. En effet, nous avons lancé la stratégie « Europe Strategic Autonomy » en mai 2025, une stratégie avec une exposition large aux actions européennes aligné avec le contexte géopolitique et le thème de la Souveraineté. Ce fonds a atteint environ 500Meur à fin décembre 2025. L'année 2025 a également vu le lancement de la stratégie « Environmental Infrastructure Income », via un fonds classé Article 9 au titre du SFDR, qui investit dans les infrastructures électriques et numériques ainsi que dans la gestion de l'eau et des déchets.
- Dans les actifs privés (Private Assets), nous avons lancé la stratégie Future Forest, centré sur des investissements dans la sylviculture durable via un fonds classé Article 9 au titre du SFDR. En outre, nous avons lancé deux fonds privés classés Article 8 au titre du SFDR : un fonds « evergreen »⁹ diversifié de dette privée sous le nouveau label européen ELTIF 2.0 (European Long Term Investment Fund), investissant dans la dette d'entreprises européennes et la dette d'actifs réels (infrastructures et immobilier commercial), ainsi qu'un autre fonds investissant dans des entreprises européennes de petite et moyenne capitalisation. Dans l'univers indicel, nous avons continué à développer notre gamme actions ainsi que notre gamme obligataire avec les lancements et les cotations de 22 nouveaux fonds.

⁹ Les fonds evergreen sont des fonds à capital perpétuel qui offrent aux investisseurs la possibilité de souscrire et de racheter dans certaines limites au fil du temps





C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

BNPP AM Europe est une société par actions simplifiée (SAS), à conseil d'administration statutaire. BNPP AM Europe est, par les encours gérés, la principale société de gestion du métier gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas : BNPP AM.

S'agissant des organes d'administration, de surveillance et de direction de BNPP AM Europe, il est à noter que le Conseil d'administration (CA) de BNPP AM Europe comprend 8 membres (listés ci-après) et que ses missions l'amènent à porter une attention particulière aux enjeux ESG depuis de nombreuses années. Notamment, le CA de BNPP AM Europe assure la supervision de la politique de vote, de la politique RSE et de la stratégie de gouvernance durable de l'entreprise (et de ses succursales). Plus généralement, le CA de BNPP AM Europe supervise le déploiement de la [GSS](#) au sein de BNPP AM Europe, dont les mises à jour significatives et le compte rendu d'exécution lui sont présentés.

Cette composition du conseil d'administration de BNPP AM Europe correspond à la composition avant la fusion avec AXA IM et BNPP REIM au 31 décembre 2025.

1. Sandro Pierri, Président de BNPP AM Europe et de son CA, a effectué l'ensemble de sa carrière dans la gestion d'actifs. Il a été responsable mondial des ventes de BNPP AM de 2017 à mi-2021 et est, depuis juillet 2021, son responsable exécutif mondial. Au titre de ses fonctions, Sandro a participé à l'élaboration de la stratégie ESG de BNPP AM dont il connaît en détail les différents aspects (notamment : principes de l'intégration ESG dans la gestion, écoute active des attentes des clients de BNPP AM (et d'autres investisseurs) en la matière, aspects réglementaires, identification et gestion des risques en matière de durabilité, Responsabilité Sociale et Environnementale - RSE - de BNPP AM).
2. Jane Ambachtsheer est membre du comité exécutif de BNPP AM et est une experte de longue date dans le domaine du développement durable avec plus de 20 années d'expérience. Elle est depuis 2018, responsable mondiale du *Sustainability Centre* de BNPP AM. Sous son impulsion et grâce à sa coordination, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec efficacité la [GSS](#). Auparavant, Jane a travaillé 18 ans auprès de la société de conseil en investissements Mercer, où elle a fondé l'activité d'Investissements Responsables en tant qu'Associée. Elle a également été consultante auprès des Nations Unies lors de la création des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En outre, Jane intervient régulièrement sur les sujets qui relient le développement durable et le climat à la finance et à l'investissement. Participante active de l'industrie, elle a été membre fondatrice du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD¹⁰).
3. David Vaillant est membre du comité exécutif de BNPP AM, et depuis 2019, responsable mondial Stratégie, Finances et Participations de BNPP AM, et est Directeur Général Délégué de BNPP AM Europe depuis 2020. A ce titre, David est associé à l'élaboration de la [GSS](#) de BNPP AM, qui forme partie intégrante de la stratégie de BNPP AM. En outre, David est enseignant à HEC, où il a conçu et mis en œuvre un programme de formation dédié à l'ESG. Par ailleurs, David a été diplômé en 2022 du « *Cambridge Institute for Sustainability Leadership* ».
4. Marion Azuelos est membre du comité exécutif de BNPP AM et est depuis 2010, responsable mondiale des Ressources Humaines de BNPP AM. Sous son égide et en lien avec le Groupe BNP Paribas, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec succès une politique innovante et reconnue en matière de diversité et d'inclusion, d'équilibre femmes-hommes, de développement des collaborateurs, de promotion de valeurs en phase avec des objectifs sociaux durables (notamment : bien-être, équilibre entre vie privée et professionnelle, relations avec la communauté, traitement des déchets, réduction de l'empreinte carbone, etc.). En outre, Marion intervient régulièrement dans des colloques et séminaires, notamment sur la diversité femmes-hommes.

¹⁰ Au 1er janvier 2024, le Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) a été officiellement dissout, et la fondation IFRS, qui supervise l'ISSB, a officiellement assumé ses responsabilités.



5. Cécile Lesage est membre du comité exécutif de BNPP AM et est, depuis 2015, responsable mondiale Finances de BNPP AM, après avoir été responsable adjointe depuis 2010. A ce titre, Cécile a contribué à l'élaboration de la [GSS](#) de BNPP AM, à travers le volet financier de ses plans stratégiques.
6. Olivier de Larouzière est représentant permanent de BNPP AM Holding au Conseil d'administration depuis le 10 mars 2023. Il est responsable (CIO) des équipes de Gestion Obligataire (*Global Fixed Income*) depuis 2021. Le département *Global Fixed Income* de BNPP AM regroupe plus de 100 professionnels de l'investissement à Londres, Paris, New York et en Asie. Il a rejoint BNP Paribas Asset Management en janvier 2019 pour gérer l'équipe *Global Multi-Strategy Product*. Au titre de son activité d'investisseur pour compte de tiers, Olivier est moteur dans la mise en place d'une politique extra-financière pour les gérants de son périmètre et travaille étroitement avec nos analystes pour innover en matière de nouveaux produits ou d'approches mises en œuvre.
7. Et 8. François Delooz et Arnaud de Servigny sont administrateurs indépendants de BNPP AM Europe depuis 2016. A ce titre, ils ont contribué à l'orientation stratégique de cette société notamment lors de l'établissement de sa [GSS](#). En tant que Président et (respectivement) membre du comité d'audit et des risques de BNPP AM Europe, François et Arnaud ont pu revoir en détail les dispositifs d'intégration des risques en matière de durabilité, ainsi que le contrôle interne y afférent. Ils ont ainsi une connaissance fine des enjeux et des aspects techniques de ces sujets. En outre :
 - Arnaud de Servigny est membre depuis mi-2018 du conseil d'administration de la société de gestion britannique cotée IMPAX, spécialiste reconnu de l'investissement durable.
 - François Delooz a acquis, par ses responsabilités professionnelles et au sein de l'association de Place AFG (Association Française de la Gestion financière), une expertise réglementaire pointue, couvrant les aspects ESG notamment.

La composition du Conseil d'administration de BNPP AM Europe, telle que présentée au titre de l'exercice 2025, a évolué à la date de publication du présent rapport. Il convient donc de se référer au lien ci-dessous pour consulter sa composition à jour : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/dirigeants/319378832>

2) Politiques de rémunération

Au cours des dernières années, nous avons renforcé l'alignement de notre politique de rémunération sur nos objectifs de développement durable, en intégrant la durabilité aux évaluations de performance, à la rémunération et au développement professionnel de certains de nos collaborateurs.

Nous utilisons des objectifs pour aligner les activités d'un collaborateur avec les objectifs de l'entreprise. Les rôles et responsabilités liés à la durabilité sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés qui participent le plus étroitement à la mise en œuvre/application de notre [GSS](#). Dans le cadre de ces rôles, des objectifs spécifiques liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux individus. À la fin de l'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée lors de l'évaluation annuelle des performances, un élément clé dans la détermination des rémunérations variables annuelles.

L'ensemble des informations sur la manière dont la politique et les pratiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles ici: <https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/politique-de-remuneration/>

3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration de BNPP AM Europe prévoit que ce dernier agit en toute circonstance en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux et prend en compte des critères de qualité de gouvernance dans le cadre de son fonctionnement (formation, déontologie, compétences, éthique, etc.)

4) Loi Rixain

BNPP AM Europe s'était fixé un objectif de 30% à fin 2025 de représentation féminine parmi ses équipes, organes et responsables chargés de prendre les décisions d'investissement. Ce chiffre a été atteint à fin 2025. BNPP AM Europe vit actuellement une transformation majeure. Un nouvel objectif sera fixé au second semestre 2026.





D. Stratégie d'engagement et de vote de l'entité

1) Présentation de la stratégie d'engagement en 2025¹¹

Notre horizon d'investissement à long terme fait des dispositifs de gouvernance des entreprises et de la qualité de leurs équipes de direction des éléments importants de nos décisions d'investissement, au même titre que leur performance en matière de durabilité. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des impacts, des risques et des opportunités en matière de développement durable sont essentielles à la performance opérationnelle et financière à long terme d'une entreprise. Elles sont donc au cœur du dialogue que nous menons pendant et en dehors de la saison de vote. Cet engagement s'effectue au profit des clients et de leurs bénéficiaires, au titre des actions et des titres de créance que nous détenons auprès des entreprises, des agences émettrices et des émetteurs souverains et sous-souverains. Il sous-tend la mise en œuvre de notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC), nourrit notre système de notation ESG et étaye notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous menons trois types d'engagement avec les entreprises, avec des chevauchements possibles :

1	2	3
Discussions sur les questions de gouvernance en amont des assemblées annuelles et des votes, pour éclairer nos décisions de vote et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.	Dialogue, sur une ou plusieurs années, sur une thématique ESG en vue d'améliorer la gestion par les entreprises des risques, des opportunités, de leurs dépendances et impacts en matière de développement durable, en particulier en lien avec les 3E (transition Énergétique, Écosystèmes sains, et Égalité)	Engagement lié à la performance de l'émetteur. Il peut être suscité par de nouvelles informations indiquant qu'une entreprise pourrait enfreindre notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC), encouragé par des révisions régulières de nos notations ESG, ou en relation avec une nouvelle émission d'obligations.

Compte tenu de notre présence mondiale et de la vaste portée géographique des portefeuilles de nos clients, nous nous efforçons de maintenir le dialogue sur les enjeux ESG clés dans nos principales régions d'investissements. Notre approche varie selon les régions seulement dans la mesure où nous l'adaptions aux cadres régionaux et nationaux, aux réglementations en vigueur, aux normes et aux sensibilités culturelles.

Nous dialoguons avec les entreprises en ce qui concerne leur émission d'obligations vertes, sociales ou durables (*GSS bonds*), ainsi qu'avec des agences, des États et des émetteurs régionaux de dette souveraine. Le but de ce dialogue est de fournir un retour sur la structure de leurs obligations, d'évaluer les liens entre les titres émis et les politiques environnementales et sociales des émetteurs, et d'encourager des rapports annuels clairs.

Dans le cadre de notre activité de dette privée, nous dialoguons avec les entreprises emprunteuses sur une série de caractéristiques ESG (notamment le respect de notre [Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), l'évaluation des risques et opportunités ESG au niveau des projets, les évaluations environnementales et climatiques, etc.). Nous appliquons des normes environnementales à nos portefeuilles investis en actifs réels (*Real Assets*).

Nous dialoguons également avec les États sur des questions de durabilité d'envergure, y compris le changement climatique, qui peuvent avoir un impact sur la valeur de nos investissements en obligations gouvernementales ou sur leur capacité à respecter leurs obligations envers les investisseurs.

Nous dialoguons directement, c'est-à-dire de façon individuelle, avec les entreprises, et en collaboration, c'est-à-dire avec d'autres investisseurs institutionnels ayant des objectifs alignés avec les nôtres. Une liste des initiatives collaboratives auxquelles nous participons se trouve en [annexe de ce document](#).

¹¹ La stratégie d'engagement présentée est celle de BNPP AM pour l'année 2025. Une nouvelle politique d'engagement commune à BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM a été publiée en 2026





La décision de dialoguer avec une entreprise plutôt qu'une autre repose sur deux types de considérations, thématiques et pratiques, comme expliqué ci-dessous :

Thématique	Pratique
L'urgence et la gravité de la question.	La taille de nos encours.
La nécessité de clarifier ou d'évaluer la performance d'une entreprise dans un domaine et/ou en relation avec notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC) ou nos politiques sectorielles.	L'accès satisfaisant à l'entreprise, soit directement soit par l'intermédiaire de nos sociétés affiliées ou de nos gérants délégués.
La cohérence avec notre GSS , et notre stratégie de vote et d'engagement.	L'estimation sur la probabilité de succès.
La performance ESG globale de l'entreprise.	Les besoins identifiés dans le cadre des engagements collaboratifs.
Le rôle que joue l'émetteur dans la création ou l'exacerbation du risque à gérer (par exemple, concernant un engagement sur le changement climatique, que l'entreprise soit lourdement émettrice de gaz à effet de serre).	Notre expérience passée de l'engagement avec l'entreprise et le degré de réactivité de l'entreprise sur le sujet.
L'importance de la question pour l'entreprise et pour le secteur dans lequel elle opère.	

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance : il permet d'établir des relations de confiance dans le temps et d'initier des discussions ouvertes en vue de résoudre des problèmes qui n'auraient pas pu être abordés autrement.

Toutefois, le dialogue est un processus réciproque et il peut arriver que des mesures plus fermes soient nécessaires pour encourager une entreprise à s'asseoir à la table des négociations et à discuter de nos préoccupations.

Lorsqu'une action renforcée est nécessaire pour assurer la protection et la promotion des intérêts de nos clients et de la valeur actionnariale, nous pouvons envisager, entre autres, de nous opposer au quitus du conseil d'administration d'une société, à la réélection des administrateurs ou aux comptes financiers, de poser des questions en privé aux membres de la direction de l'entreprise, de poser des questions publiques aux assemblées générales, de proposer des résolutions d'actionnaire, de faire des déclarations publiques ou d'engager d'autres stratégies juridiques si nécessaire. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de résolutions d'actionnaires est approuvée par le comité *Stewardship* une fois par an ; il en est de même pour chaque décision de dépôt de résolution d'actionnaires.

Pour plus de détails et des exemples, vous pouvez consulter le [Rapport Sustainability 2025](#).





2) Présentation de la politique de vote en 2025¹²

Le vote aux assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients est un élément-clé de notre pratique de vote et d'engagement. Cela est également une partie intégrante du processus d'investissement de BNPP AM. La [politique de vote](#) s'applique à BNPP AM et à tous les fonds qui ont délégué un pouvoir de vote par procuration à BNPP AM, y compris les droits de vote associés aux actions détenues dans des Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), des Fonds d'investissement étrangers et des mandats d'investissement.

Notre politique de gouvernance et de vote explique nos attentes vis-à-vis des sociétés cotées et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités en matière de délégation des droits de vote sur ce périmètre. La politique décrit nos principes de gouvernance et de vote ainsi que notre processus de vote par procuration. Elle établit des lignes directrices qui mettent en évidence, pour chaque type de résolution potentiellement à l'agenda, les pratiques que l'on souhaite promouvoir et les questions qui pourraient déclencher un vote « contre » ou une « abstention ». Bien que nous nous efforcions d'appliquer cette politique de manière cohérente, nous tenons toujours compte des circonstances spécifiques de chaque entreprise, telles que les spécificités géographiques et réglementaires ou leur taille.

Nous nous adaptons également à certaines politiques de vote personnalisées, prévues pour des mandats spécifiques de clients.

Dans l'exercice de ses responsabilités en matière de vote par procuration, BNPP AM s'efforce de développer une approche globalement constructive et positive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit, en exposant clairement ses attentes en tant que gestionnaire d'actifs diligent. Cependant, BNPP AM n'hésite pas à s'abstenir ou à s'opposer aux propositions de la direction qui vont à l'encontre de ses propres politiques, ni à soutenir les propositions des actionnaires en application de ses lignes directrices de vote.

Nous utilisons les services de plusieurs fournisseurs de vote par procuration : ISS, qui fournit de la recherche sur le vote et une plate-forme de vote pour toutes les entreprises, Glass Lewis pour la recherche sur le vote, et Proxinvest, qui fournit de la recherche sur les entreprises françaises.

Ces fournisseurs de vote par procuration sont utilisés pour nous aider à mettre en œuvre nos politiques. Nous ne leur déléguons pas le pouvoir de décision, BNPP AM prenant en interne chaque décision de vote lors d'une assemblée générale des actionnaires, sans externalisation de la décision finale, afin de servir au mieux les intérêts de ses clients.

Les fournisseurs de services de vote par procuration font l'objet d'une revue annuelle.

Le comité *Stewardship* (Vote et Engagement)

BNPP AM a nommé un comité de *Stewardship* qui est habilité à valider la politique de vote et est chargé de veiller à ce que ces directives et procédures soient respectées. Ce comité est composé de membres des équipes de gestion et de la conformité. Le vote par procuration étant considéré comme une part intégrante du processus d'investissement, la responsabilité ultime du vote par procuration incombe au Directeur Général (CEO) de BNPP AM.

Champ d'application du vote

Les droits de vote sont exercés sur les actions pour les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), des Fonds d'investissement étrangers et des mandats d'investissement.

En 2025, notre périmètre de vote était constitué de sociétés pour lesquelles les positions agrégées répondent à l'une des trois conditions suivantes¹³ :

¹² La politique de vote présenté est celle de BNPP AM pour l'année 2025. Une nouvelle politique d'engagement commune a BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM a été publié en 2026

¹³ Nous ne votons pas lors des scrutins lorsque les marchés locaux imposent des coûts importants pour le vote (par exemple, si une procuration est nécessaire par AGA ou par fonds ; si notre dépositaire n'offre pas les services de vote par procuration dans le pays, etc.).





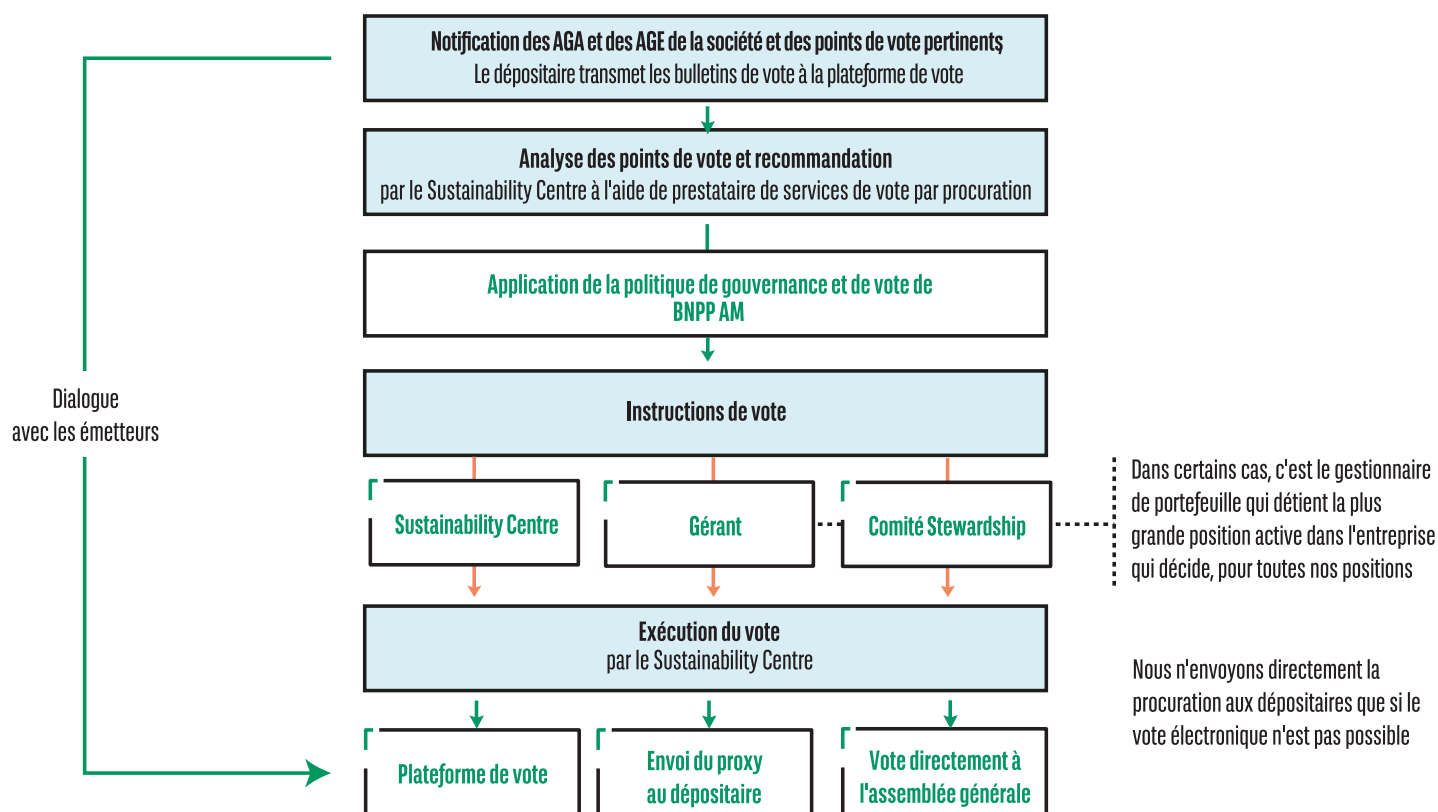
- Représentait 90 % de nos positions en actions agrégées.
- Représentait 0,1 % ou plus de la capitalisation boursière de l'entreprise.
- Demande ad hoc ou réglementation du marché local.

Ces facteurs nous ont permis de concentrer nos efforts sur les positions en action pour lesquelles nous détenons une part significative du capital et de participer de manière efficace et efficiente aux assemblées générales des sociétés.

En 2026, nous avons fait évoluer notre politique avec désormais pour objectif de voter sur l'ensemble du périmètre de vote.

Processus de vote par procuration

Les points suivants décrivent les étapes clés du processus de vote par procuration, de la notification des ordres de jour des votes dans le cadre des assemblées générales annuelles, ordinaires (AGO) ou extraordinaires (AGE),



jusqu'à l'exécution effective du vote :

EVOLUTION DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE EN 2025

Chaque année, nous révisons notre politique de gouvernance et de vote afin de l'adapter aux pratiques actuelles du marché et aux défis qui restent à relever dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité environnementale et sociale.

En 2025, notre politique de gouvernance et de vote a renforcé et consolidé nos attentes dans les domaines suivants :

- Diversité de genre au niveau du Conseil d'administration (pour les marchés matures) : mise en œuvre d'un seuil minimum de 40 % de diversité de genre parmi les administrateurs ;



- Introduction d'une règle de responsabilité du conseil en cas de manque de réactivité concernant la rémunération exécutive.

Autres modifications de la politique de vote :

- Précisions apportées concernant les propositions environnementales et sociales dans les résolutions soumises par les sociétés ;
- Attentes liées au changement climatique en matière de rémunération : extension au secteur immobilier en 2025

PERSPECTIVES 2026: ALIGNEMENT DES APPROCHES DE BNPP AM ET D'AXA IM CONCERNANT LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

En tant que gestionnaires d'actifs européens de premier plan avec un engagement de long terme sur l'investissement responsable, les philosophies et approches des deux entités en matière de vote et d'engagement sont similaires et alignées. La nouvelle politique de vote et d'engagement combine le meilleur des pratiques de chaque entité.

Notre nouvelle politique de vote et d'engagement définit les règles, les principes et les ambitions communes qui guident nos activités. Elle réaffirme que le vote et l'engagement constituent un pilier fondamental de notre stratégie de durabilité et illustre notre engagement à exercer une supervision proactive pour le compte de nos clients.

Pour plus d'information voir notre [nouvelle politique de vote et d'engagement](#) ainsi que la section vote et engagement de notre [rapport Sustainability 2025](#).

3) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2025, notre équipe de vote et d'engagement a dialogué avec 397 émetteurs à travers 731 échanges¹⁴. Dans 41 % des cas, le dialogue portait sur des questions environnementales, 27 % sur des questions sociales et 32 % sur des questions de gouvernance. Nous avons ainsi dialogué dans 78 % des cas via l'envoi de courriers ou des rencontres individuelles et, dans 21 % des cas, par le biais d'initiatives collaboratives ou conjointement avec d'autres investisseurs.

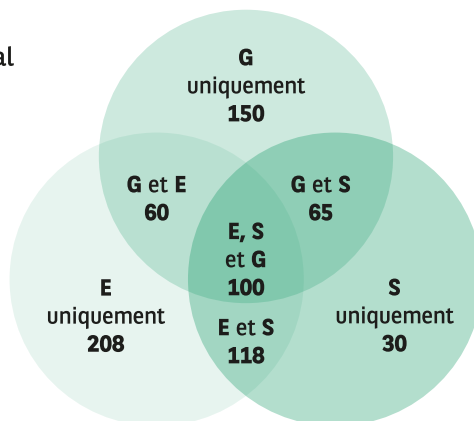
Nous avons également signé plus de 1 500 lettres envoyées à des entreprises par l'intermédiaire d'organisations collaboratives dont nous sommes signataires ou que nous soutenons (par exemple, Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW), IIHC (ChemScore) et la campagne annuelle de non-divulgaration du CDP). Les gérants de portefeuille se sont également entretenus avec les entreprises afin d'alimenter leur analyse dans le cadre des processus d'investissement.

¹⁴ Source : BNP Paribas Asset Management, décembre 2025 ; les chiffres figurant dans les engagements ne sont que ceux enregistrés dans notre outil d'engagement interne Sense.



Répartition du dialogue avec les entreprises par thème E, S et G (Environnement, Social et Gouvernance)

E = Environnemental
S = Social
G = Gouvernance



Nombre total d'interactions : 731

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

Répartition des engagements par zone géographique (par émetteurs)

Toutes régions	397	100%
Europe	222	56%
Amérique du Nord	61	15%
Asie-Pacifique	70	18%
Autres	44	11%

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

Répartition des engagements par thèmes

Lors de la plupart de nos dialogues avec les entreprises, nous couvrons plusieurs thèmes ESG plutôt qu'un seul. Dans d'autres cas, nous nous focalisons sur la gouvernance d'entreprise ou sur un ou plusieurs de nos 3E/ questions thématiques, ou nous nous concentrons sur la performance ESG de l'émetteur (problématiques liées à [la Politique RBC](#), ou un faible score ESG).

Thèmes	Nombre d'engagements
Vote et Gouvernance	199
Divers thèmes ESG*	125
3E / Liée à un thème	331
Politique de conduite responsable des entreprises	11
Faibles scores ESG (entreprises)	38
Émissions d'obligations **	27
TOTAL	731

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

* Cette catégorie indique un engagement non exclusif à un sujet ou à un thème, par exemple la gouvernance d'entreprise, les 3E, la performance ESG.

** Ce chiffre n'inclut que les engagements enregistrés dans notre outil de suivi.





Plusieurs exemples d'engagement au cours de l'année 2025 sont disponibles dans notre dernier rapport *Sustainability* disponible : [ici](#).

4) Bilan de la politique de vote

Chaque année, nous recensons l'ensemble des actions assorties de droits de vote détenues dans les portefeuilles que nous gérons et calculons la proportion des votes effectivement exercés au cours de l'année, conformément à notre politique de vote. Notre processus de sélection des titres pour lesquels nous exerçons ces droits vise à concentrer nos efforts sur les positions les plus significatives au regard de nos actifs sous gestion, ainsi qu'à participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous détenons une part importante du capital.

Les résultats de notre politique de vote sont présentés dans notre dernier [Rapport de vote 2025](#).

Répartition géographique de nos votes

Année	Assemblées Générales votées	Europe	Amérique du Nord	APAC	Autres zones*
2025	2157	875	551	632	99
		41%	25%	29%	5%
2024	2 063	884	535	544	100
		43%	26%	26%	5%
2023	1 931	898	540	414	79
		47%	28%	21%	4%
2022	1 976	908	526	432	110
		46 %	27 %	22 %	6 %
2021	2 098	974	554	467	103
		46 %	26 %	22 %	5 %

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

*Autres zones : incluant des marchés tels que l'Amérique Latine et l'Afrique

Sur un total de 2 157 assemblées générales :

- Lors de 324 assemblées générales **(15%)**, nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées (15% en 2024)
- Lors des 1 833 assemblées générales restantes **(85%)**, nous avons voté contre ou nous nous sommes abstenus sur au moins une résolution (85% en 2024)





Sur les 28 571 résolutions votées, 27 584 résolutions ont été soumises par les sociétés et 987 par les actionnaires (résolutions d'actionnaires).

Parmi les résolutions soumises par les sociétés (c'est-à-dire à l'exception des résolutions d'actionnaires) :

- Nous avons voté en faveur de 65 % des résolutions (17 970 résolutions)
- Nous nous sommes opposés à 35 % des résolutions (nous nous sommes abstenus sur 1023 résolutions et avons voté contre 8 591 résolutions).

Au cours des trois dernières années, nous avons maintenu un taux d'opposition élevé. Cela s'explique par le fait que nous avons des attentes élevées dans tous les domaines, que nous examinons chaque point de chaque ordre du jour et que nous prenons nos propres décisions de vote. Cette année, le pourcentage de votes contre les résolutions proposées par les sociétés était de 35%, soit le même pourcentage qu'en 2024.

Zone géographique	Total	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Autre
Résolutions soumises par la société votées	27,584	15,262	6,083	5,177	1,062
Votes pour	17,970	11,269	2,793	3,276	632
Votes contre	8,591	3,394	3,227	1,700	270
Abstentions	1,023	599	63	201	160
Taux global d'opposition (abstention ou contre) - 2025	35%	26%	54%	37%	40%
Taux global d'opposition (abstention ou contre) - 2024	35%	25%	56%	39%	46%





a. Les résolutions pour lesquelles nous nous sommes abstenus ou opposés

Le tableau ci-dessous présente les pourcentages de votes contre ou sur lesquels nous nous sommes abstenus, par catégorie.

	Total	Nomination d'administrateurs	Rémunération des dirigeants	Opérations financières	Autres résolutions ¹⁵	Résolutions d'actionnaires
Total des votes	28 571	13 282	3 917	2 647	3 473	1 234
Votes pour	18 570	7 964	1 813	1 643	2 870	916
Votes contre	8 940	4 958	1 711	882	499	314
Abstentions	1 061	360	393	122	104	4
Taux global d'opposition 2025*	35%	40%	54%	38%	17%	26%
Taux global d'opposition 2024*	36%	41%	54%	39%	21%	16%

* Le taux global d'opposition inclut les votes contre et les abstentions

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

Notre opposition portait principalement sur trois sujets clés (à l'exception des propositions d'actionnaires qui sont analysées plus bas) : la rémunération des dirigeants, les opérations financières et la nomination des administrateurs. Un niveau d'information similaire sur les autres types de votes est présenté dans notre [rapport de vote 2025](#).

Rémunération des dirigeants (54% de l'opposition contre 54 % en 2024)

Notre opposition aux régimes de rémunération des dirigeants (par exemple, les politiques et rapports de rémunération dits "Say on pay" ou encore les indemnités de départ) s'inscrit dans les catégories générales suivantes :

- Un manque de transparence sur la politique de rémunération (volume, poids, nature des critères de performance, objectifs, etc.) ;
- Des pratiques de rémunération non conformes aux intérêts des parties prenantes, avec des montants considérés comme excessifs ou disproportionnés par rapport à la performance de l'entreprise ;
- L'absence ou la faiblesse des conditions de performance extra-financière attachées à la rémunération variable, qui ne sont pas clairement liées à la stratégie de développement durable de l'entreprise ;
- Une approche de « rémunération même en cas d'échec » fondée sur des critères de performance insuffisamment exigeants ; et/ou
- Une rémunération qui n'est pas orientée vers la récompense d'une bonne performance à long terme.

Opérations financières (38% d'opposition contre 39% en 2024)

Nous nous sommes opposés aux propositions de la direction relatives aux opérations financières, qui demandent généralement une augmentation de capital, pour les raisons suivantes :

- Le volume global a été jugé trop important (c'est-à-dire lorsque les autorisations dépassaient 50 % du capital social) ; ou
- Une autorisation de capital social a été proposée sans droit préférentiel de souscription et sans objectif précis (plus de 5 % du capital social ou 20 % avec un but précis) ce qui conduit à une dilution excessive pour les actionnaires actuels.

Nous avons également voté systématiquement contre tous les dispositifs anti-OPA.

¹⁵ Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA, etc.





Élections au conseil d'administration (41% d'opposition contre 40 % en 2024)

Nos votes contre les administrateurs indiquent généralement que nous croyons qu'il y a une faiblesse de la gouvernance d'entreprise et un problème lié à l'équilibre des pouvoirs. La plupart des votes contre les administrateurs se répartissent dans les catégories suivantes :

- Un administrateur non indépendant alors que l'indépendance du conseil d'administration est insuffisante ;
- Un manque de diversité au conseil d'administration ;
- Les administrateurs dont l'assiduité est faible ou dont la durée du mandat est supérieure à quatre ans.

b. Les résolutions d'actionnaires

Résolutions d'actionnaires votées

En 2025, nous avons voté sur 987 résolutions d'actionnaires dans le monde (contre 1 016 en 2024). Etant donné que ces résolutions sont généralement proposées par des groupes d'actionnaires institutionnels qui s'engagent fortement à améliorer la performance de l'entreprise sur des questions particulières, ou par des parties prenantes telles que des ONG qui travaillent avec les investisseurs, elles sont généralement rejetées par la direction. Par conséquent, un vote en faveur de la proposition équivaut à un vote contre la recommandation de la société.

Notre principe est de voter en faveur des propositions des actionnaires lorsqu'elles sont conformes aux intérêts à long terme de la société et que l'action demandée est justifiée compte tenu des pratiques de la société. Cependant, nous nous abstenons lorsque nous estimons que la proposition ne convient pas aux circonstances particulières de l'entreprise ou lorsque la demande est déjà satisfaite dans la pratique.

Notre taux de soutien aux propositions des actionnaires a légèrement diminué en 2025 : 61 % contre 67 % en 2024

Plus précisément, nous avons de nouveau démontré un très fort soutien aux propositions sociales (95 % en 2025 contre 97 % en 2024) et renforcé notre soutien aux propositions environnementales (91 % en 2025 contre 85 % en 2024)¹⁶.

Résolutions d'actionnaires

	Nombre de résolutions votées	Vote contre	Abstention	Vote pour
Résolutions d'actionnaires (Global)	987	349 (35%)	38 (4%)	600 (61%)

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

En 2025, nous avons soumis 15 propositions d'actionnaires : 11 en Italie sur la gouvernance d'entreprise et 4 aux États-Unis sur les thèmes environnementaux et les droits humains.

c. Promotion de la transparence environnementale et sociale

Lorsque les entreprises ne répondent pas à nos attentes en matière d'environnement et de responsabilité sociale, telles que définies dans [notre politique de vote](#), nous nous opposons aux résolutions de la société sur l'approbation des états financiers, le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs (en fonction du marché). **En 2025, nous nous sommes opposés à 1 837 résolutions de gestion dans 330 entreprises pour ces raisons** – une légère baisse par rapport à 2024 (2 240 résolutions dans 352 entreprises).

¹⁶ Propositions sociales et climatiques basées sur la classification BNPP AM.





Résolutions auxquelles nous nous sommes opposés

Sujets ESG	Nombre de résolutions	% du total ¹⁷	Nombre d'assemblées générales	% des assemblées générales
Attentes liées au climat	683	37%	142	43%
Attentes liées à la biodiversité	254	14%	38	11%
Attentes liées au climat et à la biodiversité	34	2%	6	2%
Politique de Conduite Responsable des entreprises (RBC)	71	4%	12	4%
Faible score ESG	795	43%	132	40%
Total	1,837	100%	330	100%

Information au 31 décembre 2025 pour BNPP AM

Le bilan de notre activité de vote 2025 est accessible : [ici](#)

Le détail des votes par entreprises est disponible : [ici](#)

¹⁷ Les chiffres peuvent ne pas correspondre à 100 % en raison des arrondissements.



5) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

a. Charbon

Depuis 2019 nous avons adopté une politique visant à réduire nos investissements dans les entreprises minières et les producteurs d'électricité exposés au charbon.

En 2021, nous avons renforcé notre politique d'exclusion en nous engageant à désinvestir des producteurs d'électricité et des entreprises minières qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Notre exposition au charbon sera donc nulle d'ici 2030 pour les entreprises de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Nous avons continué à faire évoluer cette politique en 2025 (plus de détails dans la section F.)

b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les sociétés du secteur de l'énergie qui détiennent directement ou exploitent des actifs d'exploration et de production de pétrole et de gaz non conventionnels, des pipelines transportant du pétrole et du gaz non conventionnels et/ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par du gaz non conventionnel ; sociétés de négoce impliquées dans le pétrole et le gaz non conventionnels. Les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles englobent le pétrole ou le gaz de schiste, les sables bitumineux, le pétrole brut extra-lourd dont la densité dépasse 1 kg par litre, soit une densité API20 inférieure à 10° ainsi que le méthane de houille (coal-bed methane). Notre politique d'exclusion s'applique également aux sociétés exposées à la région Arctique (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique - [AMAP](#), à l'exclusion de la Norvège) et Amazonie (cf. Définition de la zone Amazonie dans la politique disponible [en ligne](#)).

Nous avons renforcé cette politique en 2025 (plus de détails dans la section F.)

c. Politique sectorielle agricole

En 2021, nous avons mis à jour [notre politique RBC](#), conformément aux modifications de celle du Groupe BNP Paribas pour renforcer les restrictions sur la déforestation et le défrichement des terres dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil – deux des régions les plus riches en matière de biodiversité de la planète. Ces restrictions appellent à une augmentation du niveau de transparence et de traçabilité des produits agricoles et de leur chaîne de valeur, accompagnée d'objectifs spécifiques. Le Groupe BNP Paribas a également publié en 2021 sa position sur la préservation de la biodiversité et notre propre travail s'en inspire. Nous avons pour objectif de mettre à jour cette politique dans les années à venir.





E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1) Part des encours des activités en conformité avec la taxonomie

Le [règlement Taxonomie](#) (règlement (UE) 2020/852) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et établit le cadre général permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce cadre permet également de déterminer dans quelle mesure un investissement peut être classé comme durable.

Six objectifs environnementaux sont couverts par le règlement taxonomie : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la maîtrise de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au 31 décembre 2025, la part des encours de BNPP AM Europe alignés aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" était de 4.25% (le taux de couverture effectif pour cette donnée est de 50.05% des actifs éligibles ¹⁸).

2) Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles

Les « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » correspondent aux entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

L'identification des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée en prenant en compte les pourcentages des revenus tirés de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole. ¹⁹

Conformément à notre Politique de RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que dans le pétrole et le gaz non-conventionnels. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans notre Politique RBC.

Nos engagements *Net Zero* nous amèneront à accroître nos activités d'engagement et à réduire progressivement notre exposition aux entreprises actives dans ce secteur.

A fin 2025, la part des encours de BNPP AM Europe dans le secteur des combustibles fossiles était de : 3.3% – (plus de détails dans la [Partie II section K](#) de ce rapport).

¹⁸ Sont considérés comme non-éligibles, les obligations souveraines, les produits dérivés, les actions et obligations d'entreprises qui ne sont pas tenues de publier des information extra-financières ainsi que les actions et obligations d'entreprises qui sont tenues de publier des information extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques non éligibles.

¹⁹ Plus de détails sur notre approche dans la Partie II : Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.





F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

1) Notre objectif

En 2019, nous nous sommes engagés à aligner progressivement nos investissements avec l'objectif de l'Accord de Paris de contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre « l'action menée pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

En 2021, nous avons renforcé notre ambition climatique en nous engageant à atteindre l'objectif de neutralité carbone pour nos portefeuilles d'ici 2050 (au plus tard).

En 2022, nous avons publié [notre feuille de route *Net Zero*](#), définissant notre engagement, nos objectifs chiffrés et la stratégie associée. Cette feuille de route *Net Zero* repose sur [10 engagements](#) :

1. Réduire l'empreinte carbone de nos investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019)
2. Aligner nos investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60% du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100% du périmètre d'ici 2040
3. Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE²⁰ et d'ici 2040 pour le reste du monde
4. Augmenter nos investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques
5. Accompagner nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone
6. Voter en faveur de l'action climatique des entreprises dans le cadre des assemblées générales
7. Engager le dialogue avec les entreprises dans nos portefeuilles sur la neutralité carbone
8. Plaider en faveur de politiques climatiques nationales et internationales favorable à la neutralité carbone
9. Réduire notre empreinte carbone opérationnelle, améliorer notre efficacité énergétique et recourir davantage aux énergies vertes
10. Rendre compte à nos parties prenantes des progrès réalisés

Dans le cadre de notre [Rapport Sustainability](#) de 2023, nous avons publié notre premier rapport climat sur les progrès réalisés depuis la publication de notre feuille de route en fin 2022. Cette année vous trouverez plus de détails dans notre rapport climat disponible [ici](#).

Les engagements *Net Zero* ci-dessus s'appuient sur le travail accompli par BNPP AM au cours des dernières années. La **feuille de route *Net Zero de BNPP AM*** couvrait un périmètre initial de 250 milliards d'euros, soit 50 % de ses actifs sous gestion. A fin 2025, le **périmètre d'application de nos engagement *Net Zero* représentait EUR 351.6 milliards d'actifs sous gestion, soit un peu moins de 50% des actifs de BNPP AM.**

2025 a vu des événements climatiques records, figurant parmi les trois années les plus chaudes malgré l'influence de « La Niña ». Les efforts climatiques ont été freinés par le recentrage des priorités gouvernementales sur la sécurité énergétique, l'accessibilité financière et les tensions commerciales, entraînant des revers pour les technologies vertes et le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris.

Dans ce contexte, BNPP AM a maintenu son engagement de longue date en faveur de la lutte contre le changement climatique. BNPP AM a notamment choisi de rester membre de l'initiative Net Zero Asset Managers à la suite de la révision de son cadre et demeure pleinement engagée à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

À la suite de la fusion de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), BNP Paribas REIM et AXA Investment Managers (AXA IM), nous travaillons actuellement à développer une nouvelle approche de durabilité – qui inclura de nouveaux objectifs communs de neutralité carbone reflétant notre approche unifiée. Ces objectifs seront publiés plus tard en 2026. Vous trouverez ci-dessus les engagements initiaux de BNPP AM.

²⁰ Organisation de coopération et de développement économiques



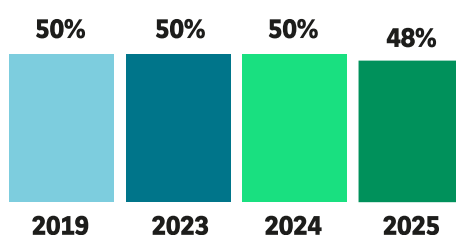
Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos clients, les entreprises en portefeuille, nos pairs, les décideurs politiques et la société civile dans son ensemble pour atteindre l'objectif d'une économie neutre en carbone d'ici le milieu du siècle.

En tant que gérant d'actifs, nous ne contrôlons pas directement notre allocation d'actifs stratégique en tant que telle. Cette allocation dépend largement de la demande des clients pour des stratégies/ classe d'actifs spécifiques, de notre croissance régionale, des opérations de fusions/acquisitions, des désinvestissements, ainsi que d'autres facteurs. Sur la base de notre allocation d'actifs actuelle et en raison du manque de données et de méthodologies disponibles dans certaines classes d'actifs, nous avons décidé de nous concentrer, dans un premier temps, sur les actions cotées en bourse et les obligations d'entreprise. A fin décembre 2025, environ la moitié de nos actifs sous gestion (48%) entrent dans le périmètre défini de notre engagement – un calcul effectué en prenant en compte les fonds de notre gamme classés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) et les fonds et mandats gérés conformément à notre Politique RBC. Il n'inclut pas encore les investissements dans des titres émis par des gouvernements et des agences, des produits dérivés et les actifs privés.

Si le pourcentage de nos actifs sous gestion dans le périmètre défini a légèrement diminué, nos actifs sous gestion qui entrent dans le cadre de notre engagement ont augmenté d'environ 50 milliards d'euros.

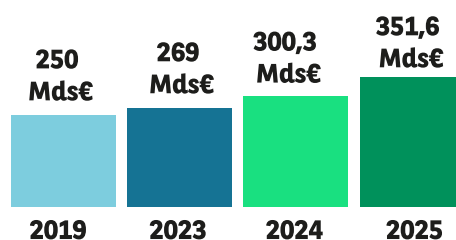
La légère baisse de la part (en %) de nos actifs dans le périmètre de notre engagement, malgré l'augmentation des encours, s'explique par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans des émetteurs souverains.

Part (en %) de nos actifs sous gestion dans le périmètre de notre engagement *Net Zero*



Source : BNPP AM à fin 2025.

Valeur de nos actifs sous gestion dans le périmètre de notre engagement *Net Zero*



Source : BNPP AM à fin 2025.



2) Méthodologie utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris

La mesure de l'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec une trajectoire climatique spécifique est encore aujourd'hui sujette à de nombreuses approximations. Il y a différentes méthodologies de mesures d'alignement et certaines d'entre elles peuvent prendre la forme d'une température (ITR) qui illustre le degré de réchauffement climatique induit par la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre (GES) suivie par l'entreprise ou le portefeuille analysé. Ces mesures sous forme de température offrent l'avantage d'être relativement simples à comprendre mais il existe une telle variété de scénario(s), d'approches de mesure, de calendriers et d'échelles de mesure utilisés, que cela donne lieu à des estimations de température très différentes pour une même entreprise ou portefeuille en fonction de l'approche retenue.

Nous partageons le constat fait par la Portfolio Alignment Team (PAT)²¹ qu'« une mesure de réchauffement de degré a le potentiel d'être un outil puissant – mais elle est mal comprise, difficile à construire et nécessite d'autres travaux sur les méthodes et les données utilisées, afin d'assurer la transparence, la robustesse et la cohérence dans les méthodologies ». Afin de surmonter ces incertitudes, BNPP AM a décidé d'utiliser un cadre de mesure de l'alignement de ses investissements largement inspiré du cadre d'analyse d'alignement climatique proposé par Paris Aligned Investment initiative (PAII).

Pour qualifier l'alignement de chaque entreprise nous nous appuyons sur différentes sources externes : [Transition Pathway Initiative \(TPI\)](#), [Science Based Target Initiative \(SBTi\)](#), [Climate Action 100+](#) et [CDP](#) dont la plupart sont accessibles au public. Ces sources sont utilisées pour la classification des entreprises en fonction de leur niveau d'alignement avec la neutralité carbone.

Notre cadre d'analyse de l'alignement climatique des entreprises ("NZ:AAA)

Notre approche			
Neutralité carbone atteinte	Alignées	En cours d'alignement	Non alignées
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne OU • Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l'atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % de leur chiffre d'affaires nuit à l'atteinte d'autres ODD OU • Entreprises s'étant engagés à atteindre la neutralité carbone ET dont la performance carbone est en ligne (ou proche) de celle qui est nécessaire d'ici 2050 pour leur secteur d'activités pour atteindre la neutralité carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne (Atténuation des changements climatiques) OU • Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l'atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % du chiffre d'affaires nuit à l'atteinte d'autres ODD OU • Entreprises qui se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ET dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique <math>\leq -1.5^{\circ}\text{C}</math> 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique inférieur à 2° C ET ne pouvant donc pas être considérées comme « ayant Atteint la Neutralité carbone » ou comme étant « Alignées sur une trajectoire <i>Net Zero</i>». 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les autres sociétés

Nos objectifs de développement durable : 7,2, 7,3, 7,a, 7,b, 9,4

L'alignement de la température à 1,5° C est déterminé en fonction de divers paramètres :

- Les données de la SBTi ou de la CDP fournissent un résultat $\leq -1.5^{\circ}\text{C}$ pour toute période évaluée
- Entreprises évaluées par la Transition Pathway Initiative (TPI) comme ayant un Niveau de Qualité de Gestion de 4 avec une performance carbone à court, moyen ou long terme compatible avec un scénario climatique inférieur ou égal à 1,5° C
- Entreprises validant les indicateurs 1 à 6 du benchmark CA100 +

L'alignement sur un scénario climatique entre 1,5° C et 2,0° C est déterminé sur la base de différents paramètres :

- Les données de la SBTi ou de la CDP fournissent un résultat $\leq -2^{\circ}\text{C}$
- Entreprises évaluées par TPI comme ayant au moins un Niveau de Qualité de Gestion de 3 avec une performance carbone à court, moyen ou long terme compatible avec un scénario climatique entre 1,5° C et 2° C.
- Entreprises validant les indicateurs 1 à 3 du benchmark CA100 +

Plus d'informations sur le benchmark CA100+ sont disponibles ici : <https://www.climateaction100.org/net-zero-company-benchmark/methodology/>

²¹ [PAT-Report-20201109-Final.pdf \(tcfhub.org\)](#)





3) Indicateurs utilisés

a. Empreinte carbone

Le premier indicateur utilisé par BNPP AM est la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissements mesurée en tCO₂e (tonne équivalent CO₂) par million d'euros investi.

BNPP AM utilise à ce jour uniquement les émissions de scope 1²² et de scope 2²³ pour calculer l'empreinte carbone des entreprises et des portefeuilles. Les émissions de scope 3²⁴ ne sont pas encore intégrées au calcul, car nous ne considérons pas la qualité des données comme étant optimale, principalement en raison du manque de cohérence des périmètres de mesure qui nuit à la comparabilité de la donnée fournie et du manque de couverture. Cependant, nous fournissons une information sur les émissions scope 3 de nos portefeuilles en plus de l'empreinte carbone telle que décrite ci-dessus dans notre reporting SFDR.

Selon BNPP AM, l'empreinte carbone d'un portefeuille est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par la valeur de l'entreprise incluant les liquidités (l'« *Enterprise Value including cash* ») et par le poids des entreprises dans les portefeuilles où les émissions carbonées sont la somme des émissions de scope 1 et de scope 2 :

$$CF_{ptf} = \sum_i \frac{W_{ptf,i} \times (CO_{2e_i})}{100}$$

Source : BNPP AM, décembre 2025.

$W_{ptf,i}$: poids du portefeuille dans la société i .

CO_{2e_i} : somme des émissions de CO₂ de scope 1 et de scope 2 exprimées en tonnes pour la société i .

EVIC (Enterprise Value Including Cash) : capitalisation boursière des actions ordinaires et privilégiées + dette totale de la société i .

Les prestataires de données sont : Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost et factset (EVIC)

Depuis 2019, nous avons considérablement réduit l'empreinte carbone de nos portefeuilles. Bien qu'il soit difficile d'isoler les différents facteurs qui ont mené à cette réduction, nous avons mis en place plusieurs mesures au cours de ces dernières années qui ont eu un impact sur les émissions financées.

Par exemple, la mise en œuvre de notre politique charbon en 2019 puis de notre politique pétrolière et gazière en 2020 – et le durcissement continu de ces politiques – ont fortement réduit notre exposition aux entreprises les plus carbonées.

Notre règle de *Better-Than-Benchmark* (faire mieux que l'indice de référence) pour certaines stratégies où nous visons à ce que nos portefeuilles aient une empreinte carbone inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs, incite nos gérants de portefeuille à réduire le niveau d'émissions financées dans leurs stratégies. En outre, nous visons à détenir des portefeuilles ayant des scores ESG supérieurs à leurs indices de référence respectifs²⁵ et plusieurs indicateurs liés aux émissions de GES sont actuellement intégrés dans notre cadre de notation ESG.

Avec l'introduction de la réglementation SFDR, notre définition de l'investissement durable a rendu le pétrole et le gaz inéligibles, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être détenus dans les fonds classés Article 9 ou dans la composante « SI » (Sustainable Investment, investissement durable) des fonds classés Article 8. Nous avons également annoncé en novembre 2024 que nous excluons désormais de notre univers d'investissement les obligations émises sur le marché primaire par des sociétés d'exploration et de production pétrolières et gazières.

Nous avons également 172 produits disposant d'au moins un label européen de durabilité. Les labels ISR (France) ou *Towards Sustainability* (Belgique) ont considérablement renforcé leurs critères vis-à-vis des industries à forte teneur en carbone, ce qui a également contribué à réduire notre empreinte carbone au fil du temps. En outre, nos fonds PAB suivent également les règles PAB sur la réduction annuelle de l'empreinte

²² Scope 1 : émissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise.

²³ Scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise.

²⁴ Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises.

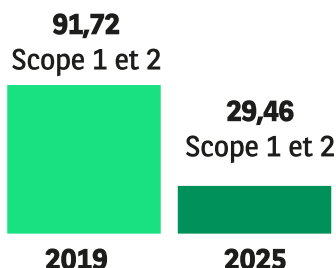
²⁵ Pour les stratégies éligibles





carbone des portefeuilles et sur les contraintes sectorielles. De plus, à la suite de l'application des lignes directrices de l'ESMA sur la dénomination des produits, certains de nos fonds appliquent désormais des exclusions supplémentaires, notamment celles liées aux indices PAB, depuis 2025.

Empreinte carbone des actifs sous gestion dans le périmètre de nos engagements *Net Zero* (tCO2 e/m€ EVIC)



Source : BNPP AM à fin 2025, sur la base des données de Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost et facstet (EVIC). Pour les investissements dans le périmètre des engagements *Net Zero* de BNPP AM.

b. L'alignement climatique de nos investissements

En plus de la réduction de son empreinte carbone, BNPP AM orientera progressivement ses portefeuilles vers les entreprises dont les trajectoires de réduction de leurs émissions sont les plus ambitieuses et les plus crédibles. Pour ce faire, BNPP AM a développé une grille d'analyse permettant de qualifier les engagements et les performances climatiques de chaque société. Plus d'information sur ce deuxième indicateur, l'alignement climatique des entreprises de nos investissements ("NZ:AAA"), sont disponibles ci-dessus dans la section [2. Méthodologie](#) utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris.

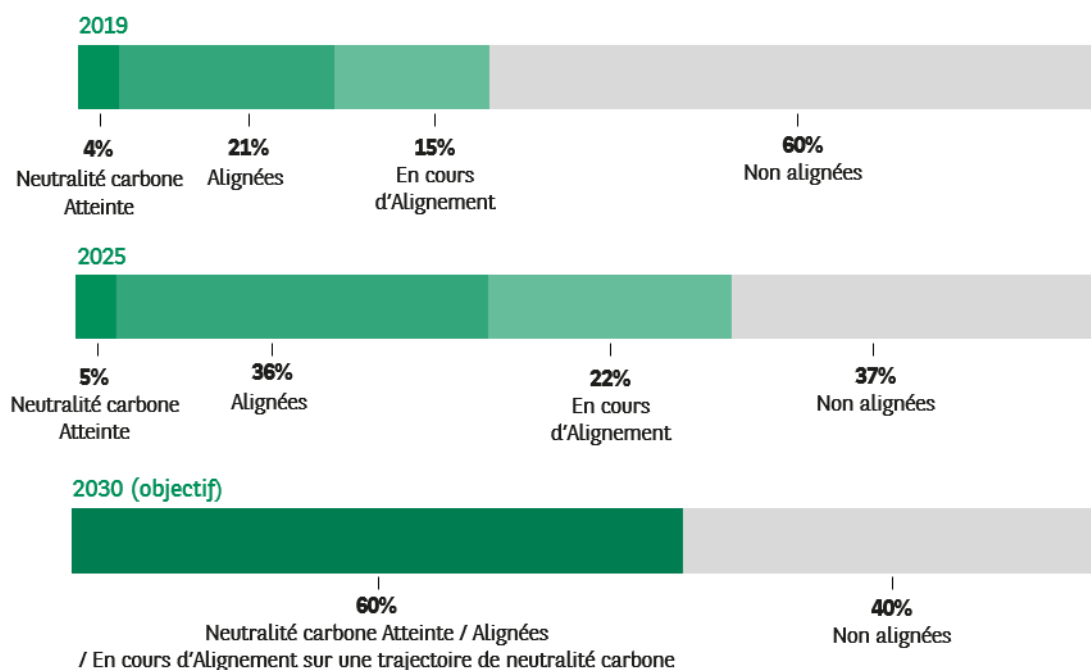
En 2025, la proportion de nos participations dans des entreprises qui ne prennent pas de mesures concrètes pour le climat a diminué, avec 37.4 % de nos actifs sous gestion entrant dans cette catégorie, contre 60 % en 2019. Cette baisse depuis 2019 est le résultat du nombre croissant d'entreprises prenant des engagements climatiques²⁶.

²⁶ Les données sous-jacentes utilisées pour le cadre NZ :AAA ne sont jusqu'à présent que partiellement mises à jour en raison de retards de la part de notre principal fournisseur de données. Ce pourcentage sera mis à jour ultérieurement, une fois que nous aurons reçu la base de données mise à jour.





Répartitions des actifs sous gestion dans le périmètre de nos engagements *Net Zero* (%)



Source : BNPP AM, sur la base des données TPI, SBTi, CA100 + et CDP, AUM à décembre 2025. Pour les investissements dans le périmètre des engagements *Net Zero* de BNPP AM. Comme mentionné dans le paragraphe F.1 de nouveau engagement de neutralité carbone seront publiés en fin d'année 2026.

4) Fonds indiciels - utilisation des indices de référence "Transition Climatique" et "Accord de Paris"

Depuis plusieurs années, nous avons fait évoluer notre gamme indicielle en implémentant dans certains produits l'approche PAB (Paris Aligned Benchmark) et CTB (Climate Transition Benchmark).

Les ETF/fonds indiciels répliquant des indices MSCI SRI S-Series PAB, Euronext Low Carbon PAB, Euronext Biodiversity PAB et FTSE EPRA Nareit CTB sont conformes aux critères européens, dont l'objectif est notamment de réduire l'intensité carbone de l'indice d'au moins 50% (30% pour les ETF/fonds indiciels CTB) par rapport à l'univers d'investissement initial la première année puis d'atteindre un objectif de décarbonation d'au moins 7% par an. Côté obligataire, la gamme « *Bloomberg MSCI SRI Sustainable ex Fossil Fuel PAB* » répond également à ce standard.

A fin 2025, 16 fonds associés aux caractéristiques PAB totalisaient 11 Md€ d'encours tandis que deux fonds associés aux caractéristiques CTB totalisaient 134 M€ d'encours ; soit un total d'environ 11,2 Md€ d'encours pour les 18 fonds concernés.

5) Intégration dans notre cadre de notation ESG

Les enjeux climatiques sont un élément central de notre modèle de notation ESG.

Conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et en reconnaissant que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous avons introduit un biais portant sur les émissions de carbone totales (scope 1&2) des entreprises dans notre système de notation ESG. Par conséquent, les secteurs, les régions et les entreprises ayant les émissions les plus élevées auront structurellement une note ESG plus faible que celles qui émettent moins.

6) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement

Comme mentionné précédemment, nous avons effectué les changements suivants concernant les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels.



a. Politique Charbon ²⁷

Les objectifs de notre politique charbon, adoptée en 2019, sont de gérer le risque des actifs échoués tout en améliorant le profil climatique de nos participations et en évitant de financer les activités les plus dommageables pour le climat. Cette politique s'adresse à la fois aux entreprises engagées dans l'extraction du charbon thermique et à celles qui l'utilisent pour la production d'électricité. Nous l'avons progressivement renforcé depuis sa création.

BNPP AM exclut les sociétés minières répondant à l'un des critères suivants :

- Développant ou envisageant de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de l'existant).
- Tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique.
- Produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an.
- N'ayant pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

BNPP AM exclut également les producteurs d'électricité répondant à l'un des critères suivants :

- Augmentant leurs capacités de production d'électricité à partir du charbon
- Ayant une capacité totale de production d'électricité supérieure à 10 GW.

Si le charbon représente plus de 5% du chiffre d'affaires total, BNPP AM exclura toutes les entreprises impliquées dans la production d'électricité qui répondent à l'un des critères suivants :

- Le charbon représente plus de 20 % de leur production d'électricité
- Le charbon représente plus de 30 % de leur capacité installée

Nous nous engageons également à exclure les producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les entreprises ayant une implication significative dans l'exploration, la production, le commerce et/ou le pipeline distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux, de ressources pétrolières et gazières situées dans la région de l'Arctique²⁸ et des réserves en Amazonie²⁹ ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région. Notre politique a été mise à jour en 2023 en ligne avec les annonces du groupe BNP Paribas en la matière.

BNPP AM n'investira que dans les sociétés du secteur pétrolier et gazier si :

- Moins de 10 % de leurs activités découlent du pétrole et du gaz non conventionnels
- Moins de 10 % de leur activité d'exploration et de production provient de l'Arctique

Par ailleurs, BNPP AM n'investira pas dans :

- Les sociétés de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activité ;
- Les sociétés qui détiennent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par un volume important de pétrole et de gaz non conventionnels.
- Enfin, BNPP AM n'investira pas dans les sociétés détenant des réserves de pétrole et de gaz dans la région amazonienne (telle que définie dans notre politique) ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région.

Le pourcentage d'activités non-conventionnelles est déterminé comme suit :

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (« pure players³⁰ » amont), le calcul est fait sur la base des réserves. Ainsi, BNPP AM ne finance que les sociétés ayant moins de 10 % de réserves non conventionnelles.

²⁷ Notre politique charbon a été mise à jour en mai 2025.

²⁸ Tel que défini dans notre [Politique RBC](#)

²⁹ Tel que défini dans notre [Politique RBC](#)

³⁰ Société à monoactivité





- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du ratio non conventionnel défini comme la part du revenu total issue des activités amont multipliée par la part des réserves non conventionnelles. BNP Paribas ne finance que les sociétés diversifiées dont le ratio non conventionnel est inférieur à 10 %.

Le pourcentage d'activités en Arctique est déterminé comme suit :

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (« pure players »), le calcul est fait sur la base des réserves détenues dans cette région, exprimées en pourcentage de leurs réserves totales.
- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du ratio arctique défini comme la part des réserves totales détenues en Arctique multipliée par la part du revenu total issue des activités amont.

BNP Paribas exclut également les sociétés commerciales pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent plus de 30 % de leur activité, ainsi que les sociétés qui possèdent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés à plus de 30 % de leur volume par du pétrole et du gaz non conventionnels. Depuis 2024, les obligations émises sur le marché primaire par des sociétés d'exploration et de production de pétrole et de gaz sont également exclues.

Nous prévoyons de continuer de faire évoluer cette politique dans les prochaines années.

Plus de détails sur nos politiques et les définitions utilisées liées au charbon et au pétrole et gaz non conventionnels sont disponibles à cette adresse : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

7) Fréquence de l'évaluation

L'empreinte carbone de nos portefeuilles est mesurée de manière continue mais les données sous-jacentes sont actualisées une fois par an en ligne avec la fréquence de mise à disposition des données ESG des émetteurs.

Dans le cadre de notre alignement *Net Zero*, elle est publiée une fois par an. Nous avons également pris l'engagement de revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus.

Comme mentionné ci-dessus, à la suite de la combinaison de BNPP AM et AXA IM, nous revoyons nos objectifs de neutralité carbone et prévoyons de publier nos nouveaux objectifs communs fin 2026.





G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique

L'objectif de la Convention sur la diversité biologique de « vivre en harmonie avec la nature » offre de multiples opportunités aux investisseurs à mesure que la société tout entière s'efforcera d'ajuster les modes de consommation et les méthodes de production. Parallèlement à la réorientation vers une économie bas-carbone, cette transition représente l'opportunité d'investissement la plus prometteuse de notre époque. Selon le Forum économique mondial, ces « trajectoires positives » pourraient générer 10.000 milliards de dollars de valeur économique et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.³¹

a. Notre stratégie

La stratégie de BNPP AM est décrite dans la [feuille de route pour la biodiversité](#) publiée en 2021.

Nous avons publié une [mise à jour](#) de cette feuille de route biodiversité en 2024 pour rendre compte des progrès réalisés. En juin 2025, nous avons publié nos [initiatives liées à la protection de l'océan](#) juste avant la conférence de l'ONU sur l'Océan afin de favoriser nos échanges avec les parties prenantes et clients à Nice.

Compte-tenu de l'intégration en cours avec AXA IM, nous prévoyons une mise en jour de notre stratégie biodiversité en 2026.

Notre feuille de route repose sur les six piliers³² de notre approche en matière de durabilité :

1. Perspectives de long terme

- Nous avons lancé plusieurs projets collaboratifs pour améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la biodiversité,
- Outre nos initiatives visant à améliorer l'empreinte biodiversité des entreprises, nous avons financé un projet visant à aider le [CDP](#)³³ à développer des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et nous participons au groupe de travail sur les informations financières liées à la nature ([Taskforce for Nature-related Financial Disclosures](#)). Notre responsable biodiversité, Robert-Alexandre Poujade, représente désormais le groupe BNP Paribas en tant que membre dans cette initiative, après avoir été membre suppléant depuis 2021.
- Nous avons participé à la recherche, qui s'est avérée fructueuse, d'un prestataire pour définir des indicateurs de biodiversité plus efficaces à l'usage des investisseurs et avons publié une déclaration d'investisseurs sur la nécessité de prévoir des indicateurs relatifs à l'impact sur la biodiversité. En 2024, nous avons lancé un [appel à de meilleures données relatives à l'océan](#), conjointement avec d'autres investisseurs
- Nous allons continuer à contribuer à l'amélioration de la compréhension des enjeux de biodiversité au sein de la communauté des investisseurs. A ce titre, notre responsable biodiversité a été nommé en 2025 au comité consultatif de [Capitals Coalition](#) afin d'accélérer la prise en compte par la finance des enjeux de biodiversité (en plus des enjeux humains et climatiques).

2. Conduite responsable des entreprises

- Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre de notre approche à la conduite responsable des entreprises,
- Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.

3. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG,

³¹ Katri, A; Waughray, D., « A blueprint for business to transition to a nature-positive future » (Forum économique mondial, 15 juillet 2020), à l'adresse : <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/future-nature-business-action-agenda-blueprint-climate-change-biodiversity-loss/>

³² A noter, à la suite de la mise à jour de notre [GSS](#) en 2023, l'ordre des piliers de notre approche a changé.

³³ CDP est un fournisseur clé de données de durabilité pour les investisseurs. Ses questionnaires détaillés couvrent le changement climatique, les forêts, l'eau, les chaînes d'approvisionnement des entreprises et des villes.



- Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation
- Nous avons également eu recours à plusieurs fournisseurs de données pour répondre aux différents besoins de nos classes d'actifs (entreprises cotées, actifs privés, souverains) en termes de reporting et de prise de décision,
- Nous avons réalisé deux études approfondies sur les thématiques de l'agroalimentaire et de l'océan.

4. Vote et Engagement

- Nous continuons de renforcer l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les incidences négatives les plus marquées sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau. Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances en matière de biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature. En 2025, nous nous sommes opposés à 38 assemblées générales des entreprises ne répondant pas à nos attentes liées à la biodiversité (254 résolutions).
- Nous continuerons à travailler à la mise en place d'initiatives collaboratives d'engagement de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité. En 2023, BNPP AM et d'autres investisseurs ont annoncé le lancement officiel de [Nature Action 100](#), une initiative d'engagement conçue pour encourager les investisseurs à agir d'urgence sur les risques et les dépendances en lien avec la nature concernant les entreprises qu'ils détiennent.
- Les votes exprimés par procuration continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan. Les préconisations que nous proposons en matière de politique publique intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.

5. Solutions d'investissement pour la durabilité

- Nous voulons fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité :
- Nous proposons une gamme de fonds thématiques axés sur des enjeux liés à la biodiversité, notamment nos ETFs consacrés à l'économie bleue et à la biodiversité. Nous proposons également pour certains mandats d'inclure des indicateurs biodiversité, par exemple dans le cadre d'une [gestion passive souhaitant minimiser sa « tracking error »](#). En 2023, nous avons finalisé l'[acquisition d'une participation majoritaire dans la société International Woodland Company \(IWC\)](#), basée au Danemark et spécialisée dans les ressources naturelles. IWC a plus de 30 ans d'expérience dans l'investissement et les services de conseil dédiés aux exploitations forestières durables, l'agriculture et les écosystèmes naturels, ainsi qu'aux crédits carbone et aux projets de conservation. Le premier fonds d'investissement issu de cette collaboration a été lancé en 2024.




6. « Passer de la parole aux actes » via la RSE

- Nous gérons l'impact de nos activités sur la biodiversité.
- Nous proposons des formations nos collaborateurs et sensibilisons l'ensemble du secteur de la gestion d'actifs aux grands défis environnementaux.
- Sur le long terme, nous avons pour objectif de n'envoyer aucun déchet en décharges (100% recyclage), d'éliminer le plastique à usage unique de nos bureaux et de réduire notre consommation (énergie, papier, informatique durable, etc.).
- Nombre de nos initiatives d'engagement avec nos collaborateurs et les communautés locales visent à encourager des changements de comportement positifs vis-à-vis de la nature, notamment en dehors de l'environnement du bureau. Par exemple, le déploiement des fresques de la biodiversité à l'échelle mondiale. Ces trois heures d'atelier interactif sont conçues pour sensibiliser les participants à la biodiversité et les actions que les particuliers et entreprises peuvent effectuer pour combattre sa dégradation.





Lors de la mise à jour de notre [GSS](#) en 2023, nous avons présenté nos axes prioritaires pour 2023-2025, identifiés à côté du pilier correspondant de notre approche en matière de durabilité concentrée sur les pressions sur la biodiversité mises en évidence par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)). Nous avons ensuite reporté sur l'état d'avancement sur ces axes de développements dans la mise à jour de [notre feuille de route biodiversité](#) en 2024.

	Pression de l'IPBES	Progrès	Priorités pour 2023-2025
 Investissements	Changement d'utilisation des terres et des mers	☑	Mise à jour de notre analyse Forêt de 2021 Réflexions pour faire évoluer notre politique Agriculture, pour aborder les produits de la mer et d'autres sujets liés à l'océan
	Utilisation et exploitation des ressources naturelles	✓	Mise à jour de notre analyse sur l'eau de 2021 Réalisation d'analyses approfondies: régimes alimentaires compatibles avec les limites planétaires, gaspillage alimentaire Evaluation de nos investissements potentiellement exposés à l'indice de la liste rouge de l'UICN, à la liste rouge des écosystèmes, au risque d'extinction des espèces
	Pollution	✓	Mise à jour de notre analyse de l'eau de 2021 Réalisation d'analyses approfondies: plastiques, pesticides, produits chimiques
	Toutes les pressions	☑	Participation aux initiatives existantes telles que SUSTAIN , SELINA , PBAF ou TNFD Elargissement et promotion de notre gamme de solutions fondées sur la nature ; Création du BNPP AM Future Forest Fund (avec IWC acquisition)
 Stewardship	Changement d'utilisation des terres et des mers	☑	Participation à Nature Action 100 ; Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)
	Utilisation et exploitation des ressources naturelles	☑	Participation à Nature Action 100 ; ARE Sustainable Proteins ; FAIRR
	Pollution	☑	Participation à Nature Action 100 ; Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC) ; Coalition des entreprises pour un traité mondial sur les plastiques ; phase de conception de la mise en œuvre du Cadre mondial sur les produits chimiques
	Espèces envahissantes et autres	☑	Participation à Nature Action 100 ; engagement spécifique à notre ETF sur l'économie bleue
	Toutes les pressions	☑	Soutien et dépôt de résolutions d'actionnaires ; participation à la Lettre ouverte aux gouvernements sur la crise de l'eau
 Operations	Toutes les pressions	☑	Proposition d'opportunités de formation et de développement pour les collègues de BNPP AM, notamment des ateliers de Fresque de la biodiversité, des formations spécifiques et des opportunités de bénévolat Réduction de l'impact de nos opérations sur la biodiversité.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques UICN : Union internationale pour la conservation de la nature, [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#), [Liste rouge des écosystèmes](#) | [Maison \(iucnrle.org\)](#)

☑ Terminé ✓ En cours de réalisation



2) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Nos gérants s'appuient sur notre système propriétaire de notation ESG pour comprendre l'exposition de chaque émetteur à un grand nombre de risques ESG.

Aujourd'hui, notre système de notation comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc. Bien que ces données procurent déjà des informations précieuses à nos équipes de gestion, nous avons l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi nous avons noué un partenariat avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité, adaptées à nos besoins d'investisseur.

Comme mentionné ci-dessus, dans notre [GSS](#), nous avons établi des axes prioritaires de développement pour les différentes pressions telles que définies par l'[IPBES](#). En 2025, nous avons notamment réalisé deux études :

Zoom sur notre analyse de la chaîne de valeur agroalimentaire

Dans la continuité de nos travaux menés en 2024, le *Sustainability Centre* a réalisé en 2025 des analyses sectorielles dédiées à la chaîne de valeur agroalimentaire, jugée comme prioritaire compte tenu de ses impacts sur la biodiversité :

- L'amont : secteur des producteurs alimentaires et boissons
- L'aval : secteurs des services aux consommateurs et distribution alimentaire

Ces analyses visaient à mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ces secteurs sont exposés, dans un contexte de transition des systèmes alimentaires, de risques sur la santé publique, de pressions réglementaires accrues et d'évolution des attentes des consommateurs.

Ces analyses se sont concentrées sur les entreprises les plus matérielles dans ces trois secteurs pour nos équipes d'investissement.

Les objectifs de ces analyses sectorielles étaient les suivants :

- Identifier les principaux risques et opportunités ESG susceptibles d'influencer la performance financière et la résilience à long terme des entreprises du secteur.
- Analyser l'impact potentiel de ces enjeux sur les modèles économiques, en tenant compte des effets sur les revenus, les coûts opérationnels, les investissements et les risques de réputation ou réglementaires.
- Comparer les pratiques des entreprises du secteur, afin de mieux comprendre les écarts de maturité et les trajectoires de transition.
- Contribuer à l'orientation des décisions d'investissement et au dialogue actionnarial.

Quatre thématiques ESG prioritaires et liées aux enjeux de biodiversité ont été identifiées comme structurantes pour ces secteurs :

- **La gestion durable des terres, incluant la lutte contre la déforestation et le développement de pratiques agricoles plus durables, telles que l'agriculture régénératrice.** Ces enjeux sont étroitement liés à la préservation de la biodiversité, à la sécurité des approvisionnements agricoles et à l'adaptation au changement climatique, dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations européennes sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation. Si BNPP AM dispose désormais de données pertinentes pour analyser la performance des entreprises sur le thème de la déforestation, ce n'est pas le cas pour l'agriculture régénératrice. Aussi BNPP AM a dû créer un cadre d'analyse dédié afin d'identifier les meilleurs acteurs sur ce thème.
- **L'utilisation des matériaux et emballages, dont une grande partie est à usage unique.** Le cadre réglementaire évolue rapidement, en particulier avec le règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR), applicable à partir de 2026 avec des obligations contraignantes à horizon 2030. L'analyse sectorielle révèle une progression limitée vers des modèles d'emballages véritablement circulaires, avec des écarts significatifs entre engagements affichés et performances réelles et une dépendance excessive aux plastiques vierges chez certains grands acteurs. En l'absence de données





pertinentes de nos fournisseurs ESG, BNPP AM a dû créer un cadre d'analyse dédié afin de catégoriser les entreprises et juger de leur vitesse de transition par rapport à la PPWR, au regard notamment de leur taux de recyclabilité, de réemploi, leur réduction des plastiques vierges et gouvernance associée.

- **La réduction du gaspillage alimentaire, considérée comme un enjeu environnemental, social et économique majeur.** Le gaspillage alimentaire contribue significativement aux émissions de gaz à effet de serre, à l'inefficacité des systèmes alimentaires et à l'exposition des entreprises à des risques réglementaires et réputationnels croissants, notamment au regard des objectifs internationaux visant à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030. Malheureusement, nous constatons qu'il n'existe toujours pas d'indicateur de performance exploitable par BNPP AM, aussi nous avons dû créer un cadre d'analyse dédié afin d'identifier la vitesse de transition des entreprises en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Les produits plus sains et leur accessibilité, dans un contexte de préoccupations croissantes liées à la santé publique, à la nutrition et à l'accessibilité économique de l'alimentation.** Les entreprises du secteur jouent un rôle central dans l'offre disponible pour les consommateurs et dans l'orientation des comportements alimentaires, sous l'effet conjugué de l'innovation, des attentes sociétales et de l'évolution des cadres réglementaires. BNPP AM s'appuie largement sur les travaux d'Access to Nutrition pour son analyse.

Les analyses montrent des niveaux d'avancement hétérogènes selon les entreprises et les thématiques. Certaines sociétés se distinguent par des stratégies structurées, des engagements chiffrés et des initiatives opérationnelles avancées, notamment en matière de réduction du gaspillage alimentaire ou de lutte contre la déforestation. À l'inverse, d'autres présentent encore des pratiques limitées ou insuffisamment documentées, soulignant l'importance d'une transparence accrue (empreinte plastique par exemple) et d'objectifs mesurables. Aussi, le recours à des analyses qualitatives ciblées est indispensable pour affiner l'appréciation des risques et opportunités et orienter les décisions d'investissement de manière plus prospective.

Ces analyses de la chaîne de valeur agroalimentaire nous permettent :

- D'encourager l'amélioration des pratiques ESG au sein de chacun des secteurs ;
- De renforcer l'intégration des enjeux de durabilité dans les décisions d'investissement ;
- De poursuivre la transformation du système alimentaire mondial, avec notre équipe de vote et d'engagement, en cohérence avec les travaux internationaux de référence, notamment la commission [EAT Lancet](#) sur la santé planétaire et les trajectoires de durabilité.

Zoom sur notre analyse des secteurs liés à l'océan – aquaculture et transport maritime

Dans la continuité de nos travaux menés en 2024 aboutissant à l'élaboration d'un cadre d'analyse pour les secteurs liés à l'océan, le *Sustainability Centre* a réalisé en 2025 des analyses sur certains secteurs que nous jugeons prioritaires compte tenu de leurs impacts sur la biodiversité marine : l'aquaculture et le transport maritime.

Ces analyses se sont concentrées sur les entreprises les plus matérielles dans ces deux secteurs pour nos équipes d'investissement.

A l'image de notre analyse sur la chaîne de valeur agro-alimentaire, les objectifs étaient de mieux identifier :

- Les risques de biodiversité
- Les enjeux financiers associés
- Les meilleures pratiques et acteurs du secteur

Concernant le secteur de l'aquaculture, nous nous sommes notamment appuyés sur les travaux de la [TNFD](#) et avons créé un cadre d'analyse qualitative biodiversité spécifique, reposant notamment sur les critères suivants :

- Dégradation des écosystèmes marins et côtiers
- Espèces invasives et l'évasion de poissons
- Pollution de l'eau et usage des ressources
- Durabilité des aliments pour poissons
- Bien-être animal et les incidents avec la faune marine





En plus des impacts financiers les plus matériels (perte de certifications, accès au marché, réputation, conformité réglementaire, traitements sanitaires, mortalité massive, investissements technologiques type systèmes fermés, traitement de l'eau), nous avons relevés des points d'attention structurels pour le secteur, notamment :

- L'évasion de poissons
- La part élevée d'ingrédients marins dans les aliments
- Des certifications ASC ([Aquaculture Stewardship Council](#)) parfois incomplètes
- Une faible transparence sur la localisation précise des sites

Concernant le secteur du transport maritime, nous nous sommes également appuyés sur les travaux de la [TNFD](#) et avons créé un cadre d'analyse qualitative biodiversité spécifique, reposant notamment sur les critères suivants :

- Pollution de l'eau (hydrocarbures, déchets, eaux de ballast)
- Espèces invasives
- Collisions avec la faune marine
- Pollution de l'air et bruit sous-marin
- Activités en zones écologiquement sensibles

Nous poursuivons nos travaux en collaboration avec nos parties prenantes pour obtenir plus d'indicateurs quantitatifs liés à la biodiversité marine, à la suite de [l'appel](#) lancé avec d'autres investisseurs il y a presque deux ans déjà.

3) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité (CBF en anglais) d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles. À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité, exprimée en km² MSA (*Mean Species Abundance*, correspondant à l'abondance moyenne des espèces, cf. ci-dessous pour plus de détails).

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Utilisation des ressources (surexploitation, consommation d'eau douce),
- Pollutions (eutrophisation de l'eau douce, dépôts azotés et de soufre et acidification de l'eau douce, écotoxicité de l'eau douce),
- Changement climatique,
- Espèces invasives (terrestre, nouveauté en 2025).



Cadre IPBES	Pressions CBF agrégées	Sous-pressions incluses
Utilisation des Terres	Utilisation des Terres	Occupation des Terres
		Transformation des Terres
		Intrusion
		Fragmentation
Pollution	Eutrophication	Eau Douce
	Acidification	Terrestre et d'eau douce
	Ecotoxicité	Eau Douce
Changement Climatique	Changement Climatique	Changement Climatique
Utilisation des ressources	Stress hydrique	Consommation d'eau douce
	Surexploitation	
Espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Terrestre
		En cours

Source : Iceberg Data Lab, juin 2025

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité (MSA changement climatique, MSA utilisation des terres, etc.), puis agrégée pour calculer l’empreinte biodiversité d’une entreprise donnée, exprimée en km² MSA.

a. L’abondance moyenne d’espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA)

L’abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA) mesure l’abondance moyenne des espèces endémiques dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés (en %) et constitue l’indicateur de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l’IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

b. Estimation de l’empreinte biodiversité de BNPP AM à fin décembre 2025³⁴

Nous avons publié en 2022 un rapport sur les premiers résultats de l’utilisation de l’Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d’Iceberg Data Lab afin de déterminer l’empreinte biodiversité de nos investissements. Cette première évaluation de l’empreinte biodiversité potentielle nous a permis d’établir une base de référence. Cette année nous avons recalculé notre empreinte biodiversité potentielle afin de surveiller l’évolution de nos performances. Mesurer notre empreinte biodiversité nous fournit également un moyen d’identifier quels émetteurs sont à analyser de plus près. Elle complète les analyses par émetteur et par secteur effectuées par les analystes ESG, et aide à identifier des cibles d’engagement pour notre équipe de vote et d’engagement et pour nos gérants.

Basé sur cette approche, notre empreinte biodiversité financée par million d’euros investis à fin 2025, est de - 0.0416 km²MSA/m€ (contre -0.0431 km²MSA/m€ en 2024).

³⁴ Pour le rapport de cette année, le périmètre des actifs pris en considération a été ajusté afin d’inclure l’ensemble des encours sous gestion (fonds y compris externes et mandats) gérés directement ou indirectement par BNPP AM Europe.



Ces chiffres se basent sur les données « Corporate Biodiversity Footprint (CBF) » (l'Empreinte Biodiversité des Entreprises), représentant 72.2% des actifs sous gestion investis en titres d'entreprise de BNPP AM Europe. Cela correspond aux actions cotées et obligations d'entreprises dans nos portefeuilles.

Empreinte Biodiversité des Entreprises (km²MSA/m€)

	BNPP AM Europe	CAC 40	MSCI ACWI	Bloomberg Global Corporate
Empreinte Biodiversité 2025	-0.042	-0.037	-0.042	-0.050
Empreinte Biodiversité 2024	-0.043	-0.035	-0.044	-0.050

Source : BNPP AM au 31 décembre 2025

Taux de couverture en 2025 : BNPP AM Europe (72.2%), CAC 40 (98.8%), MSCI ACWI (92.1%), Bloomberg Global Corporate (92.6%)
 CAC40 (Cotation Assistée en Continu) est le principal indice boursier de la Bourse de Paris, en France. Composé des 40 plus grandes entreprises cotées sur la Bourse Euronext Paris. MSCI ACWI: l'indice MSCI All Country World (ACWI) est un indice boursier mondial qui mesure la performance des actions sur les marchés développés et émergents. Bloomberg Global Euro Aggregate Corporate: Le Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index est un indice de référence global, qui mesure l'évolution du marché des obligations d'entreprises à taux fixe de type «investment grade» et libellées en euro.

Afin de pouvoir rendre compte de nos impacts potentiels liés à nos investissements dans des émetteurs souverains³⁵, nous avons utilisé les données d'Iceberg Data Lab qui a développé une méthodologie spécifique, basée sur le même modèle interne que le CBF. Cette méthodologie a le mérite d'apporter de la comparabilité en termes d'unité sous-jacente pour exprimer l'impact potentiel sur la biodiversité d'un émetteur corporate ou souverain. Toutefois, cette méthodologie comporte les mêmes limites (cf. paragraphe c. ci-dessous) que le CBF. De plus, elle ne tient pas compte des politiques publiques mises en place par les États pour contribuer à la réalisation des objectifs du Global Biodiversity Framework. Nous discutons avec Iceberg Data Lab pour que la méthodologie puisse comporter à terme cette dimension prospective, qui ne préjuge pour autant pas que les annonces et politiques publiques des États seront effectivement implémentées (à l'image des engagements *Net Zero* des États à 2040 ou 2050).

En utilisant cette approche, l'empreinte « souveraine » biodiversité financée par millions d'euros de produit intérieur brut de BNPP AM Europe est d'environ -0.077 km²MSA/m€ PIB (contre -0.079 km²MSA/m€ en 2024). Ces chiffres sur les données d'empreinte « souveraine » ont été obtenus pour les émetteurs « souverains » dans nos portefeuilles, représentant 88.9% des actifs sous gestion en obligations d'états de BNPP AM Europe.

Empreinte Biodiversité des Emetteurs souverains³⁷ (km²MSA/m€ PIB)

	BNPP AM Europe	Moyenne des pays de l'OCDE
Empreinte Biodiversité 2025	-0.077	-0.084
Empreinte Biodiversité 2024	-0.079	-0.084

Source : BNPP AM au 31 décembre 2025. Taux de couverture en 2025 : BNPP AM Europe (89.0%) Moyenne des pays de l'OCDE : 100%

c. Limites méthodologiques

Nous sommes convaincus de l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à préciser qu'il reste de nombreux défis à relever. Certaines dimensions n'ont pas encore été complètement prises en compte (biodiversité dans ou sous le sol, biodiversité marine, risque d'extinction et richesse des espèces), et certaines pressions, telles que l'extraction de ressources (animales et végétales) ou l'utilisation de ressources minérales doivent encore être modélisées. Cela

³⁵ Incluant certains émetteurs SSA (souverains, supranationaux et agences)





ne signifie pas que les scientifiques ne disposent pas de données fiables sur ces divers aspects, mais plutôt que les données utilisables par les investisseurs pour établir un lien entre des impacts spécifiques et chaque émetteur sont encore insuffisantes. Nous continuerons d'inventorier l'ensemble des données disponibles et émergentes afin d'améliorer nos connaissances et de fournir autant de transparence que possible.

Notre publication de 2022 sur nos [travaux de recherche visant à déterminer l'empreinte biodiversité de nos investissements](#) couvre ces limitations plus en détails.

Nous continuons activement notre collaboration à l'élaboration des standards de place comme PBAF³⁶ et **nous veillons à présenter nos résultats d'empreinte biodiversité comme des impacts potentiels et non réels, compte tenu des limites méthodologiques présentées ici.**

Nous continuerons donc à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises, comme nous sommes membres du comité de pilotage; du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) dont BNP Paribas est membre, ainsi que d'autres initiatives clés, notamment la coalition Science Based Targets for Nature ou [Nature Action 100](#). Nous continuerons également à encourager les émetteurs dans lesquels nous investissons, à divulguer des données quantitatives utilisables sur les pressions exercées sur la biodiversité. Nous dialoguons également auprès des fournisseurs de données pour les encourager à tenter d'aligner leurs mesures de biodiversité sur les recommandations des cadres PBAF et ALIGN.

³⁶ "Biodiversity impact assessment – Overview of approaches" https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF_OA2022.pdf et "Biodiversity impact assessment – Footprinting" https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF_FP2022.pdf





H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Cadre global de gestion des risques

BNPP AM a mis en place un cadre d'identification et de revue annuelle des risques de durabilité. En face de ces risques, les rôles et responsabilités des différents départements en première ligne et en seconde ligne de défense ont été définis, ainsi qu'une cartographie des contrôles existants. Pour chacun de ces risques, un plan d'action a été défini afin de renforcer les processus et diminuer les risques. L'évolution des risques de durabilité ainsi que les plans de contrôles associés sont présentés notamment lors du comité de contrôle interne présidé par le directeur général de BNPP AM.

b. Intégration des risques ESG dans le processus d'investissement

Nous reconnaissons que les risques systémiques tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ne peuvent pas être entièrement traités par l'intégration des critères ESG dans la gestion de portefeuille. Nos activités d'engagement et de vote, notre Politique RBC ainsi que notre stratégie couvrant les 3E complètent et amplifient nos efforts visant à réduire les risques de durabilité de nos investissements, ainsi que les risques systémiques qui nécessitent une action collective et urgente.

LES EQUIPES EN CHARGE DE LA GESTION DES RISQUES DE DURABILITE

BNPP AM a organisé son dispositif interne de contrôle des risques autour d'un département indépendant qui vise à assurer une supervision centralisée et transversale des risques opérationnels et des risques d'investissements, incluant les risques de durabilité. Le département est notamment impliqué dans 3 dimensions importantes :

- La revue indépendante des modèles liés à l'ESG (avec le département juridique pour la partie réglementaire),
- Le contrôle des indicateurs de durabilité dans les fonds,
- La supervision du risque opérationnel lié à un certain nombre de processus comportant une problématique de durabilité (*reporting, data, IT, etc.*)

L'équipe de gestion des risques de BNPP AM est partie prenante dans la gouvernance liée à la durabilité et travaille en lien étroit avec l'équipe RISK ESG³⁷ positionnée au niveau du groupe, afin de s'assurer du partage des bonnes pratiques.

En plus du département des risques, plusieurs équipes sont impliquées dans la gestion des risques de durabilité comme déjà évoqué dans le rapport :

- *Sustainability Centre*
- Comité exécutif
- Les équipes d'investissement
- Champions ESG
- Groupe de recherche quantitative (QRG)
- L'équipe de stratégie produits (GPS)

³⁷ Au sein de la Direction des RISK du Groupe BNP Paribas, RISK ESG pilote l'intégration des facteurs de risques ESG dans le dispositif de management des risques du Groupe BNP Paribas et dans les activités des différentes équipes de RISK du groupe.



LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

Notre approche à la gestion des risques de durabilité s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Plusieurs comités sont en place pour encadrer l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement :

Tout au long de 2025, nous avons mis en place plusieurs comités de gouvernance de transition dédiés à l'alignement de nos objectifs, politiques et procédures de durabilité. Ces comités ont joué un rôle crucial en facilitant la convergence des pratiques de durabilité et en assurant la cohérence entre nos deux organisations. Depuis fin de 2025, nous avons réussi à convenir d'une structure de gouvernance plus formalisée et unifiée pour la durabilité, qui est détaillée dans [notre dernier Rapport Sustainability](#) et en cours de mise en œuvre progressive.

2) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

a. Caractérisation et segmentation des risques

Les risques ESG identifiés dans notre [GSS](#) sont d'ordre réglementaires et juridiques mais aussi opérationnels, financiers et réputationnels.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous intéresserons particulièrement **aux risques climatiques et aux risques liés à la biodiversité**. Les risques que nous avons identifiés sont de quatre ordres :

- **Risques de transition** (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone et plus respectueuse de la biodiversité). Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- **Risques physiques**. Conséquences des événements climatiques et/ou météorologiques et/ou de dégradation des écosystèmes comme les inondations, les tempêtes ou l'érosion du sol qui provoquent des dégâts matériels, perturbent le commerce ou l'agriculture.
- **Risques de responsabilité**. Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique et de la perte de biodiversité entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone ou impactent la biodiversité et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, contre leurs assureurs.
- **Risques systémiques**. Les risques systémiques liés à la nature sont caractérisés par l'atteinte de points de bascule qui se combinent indirectement pour produire de grandes défaillances et des interactions en cascade entre les risques physiques et les risques de transition. Une perte déclenche une chaîne d'autres et empêche les systèmes de retrouver leur équilibre après un choc. Les risques systémiques liés à la nature ne se limitent pas au risque pour un système financier (c'est-à-dire le risque pour la stabilité financière). Il couvre également les risques liés à la dégradation des systèmes naturels (c'est-à-dire des écosystèmes).

b. Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés

Notre système de notation a été développé de manière à tenir compte du fait que les risques ESG ne sont pas toujours comparables entre secteurs et régions. C'est pourquoi nous avons divisé les émetteurs couverts en 20 secteurs et en 4 zones géographiques, ce qui donne 80 groupes d'entreprises répertoriées selon des critères géographiques et sectoriels.

Nous regroupons les indicateurs de notre cadre de notation ESG en 11 thèmes communs. Toutefois, les paramètres sous-jacents utilisés pour évaluer les risques ESG de chaque thème varient d'un secteur à l'autre.





CARTOGRAPHIE DE MATERIALITE

La cartographie de matérialité ci-dessous fournit une représentation visuelle des pondérations appliquées à chaque thème pour chaque secteur dans notre modèle de notation. Une nuance de vert plus foncée indique un poids plus élevé, et une nuance plus claire de vert un poids inférieur. Plus le risque est élevé, plus le poids est élevé.

	Pilier Environnement				Pilier Social				Pilier Gouvernance		
	Change-ment climatique	Gestion du risque environnemental	Utilisation des ressources naturelles, émissions et déchets	Incidents environnementaux	Gestion du capital humain	Santé & Sécurité	Parties prenantes externes	Incidents sociaux	Gouvernance d'entreprise	Éthique d'entreprise	Incidents de gouvernance
Services aux collectivités	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Énergie	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Immobilier	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Internet, Contenu, Logiciels & Services	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Infrastructure & facilitateurs de plateforme	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Financières	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Alimentation, boissons et tabac	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Produits Domestiques et de Soins Personnel	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Distribution de produits alimentaires et de base	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Métaux, Mines, Construction	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Autres matériaux (produits chimiques,...)	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Services commerciaux et professionnels	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Transports	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Biens d'équipement	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Automobiles	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Luxe & Loisirs	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Distribution	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Services aux consommateurs	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Santé	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Pharma	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green

Décembre 2025

c. Une explication des critères utilisés pour sélectionner les risques importants

Les risques ESG ayant une incidence importante pour chaque secteur activité, sont évalué sur la base de cadres standards, d'études empiriques et de l'expertise de notre *Sustainability Centre*.



3) Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La revue du cadre de gestion des risques de durabilité est effectuée à une fréquence annuelle et donne lieu à un suivi dans le comité de contrôle interne.

4) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

a. Les risques climatiques

RISQUES DE TRANSITION

Intégration du risque de transition dans l'analyse ESG

L'équipe de recherche ESG est composée d'analystes extra-financiers spécialisés par secteur et/ou thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe intègre les enjeux climatiques à son analyse.

Le changement climatique est une composante essentielle de notre système propriétaire de notation ESG des entreprises. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes de ce modèle, représentant 11,8 % du score ESG en moyenne selon les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus impactés par le climat. Les notations ESG qui résultent de cette analyse sont donc également le reflet de la prise en considération du risque de transition.

Il est important de noter que, conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur la neutralité carbone et compte tenu du fait que le monde est confronté à un problème structurel d'émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » absolu en émissions de carbone dans notre système de notation ESG relative, principalement sectorielle. De ce fait, les secteurs, régions et émetteurs émettant plus de carbone et autres GES auront structurellement un score ESG inférieur à ceux qui émettent moins.

Notre score ESG pour les émetteurs de dettes souveraines intègre également une pondération de 22 % pour les facteurs de changement climatique, dont 11 % consacrés à l'évaluation du risque climatique physique au sein du pays et 11 % à la prise en compte de l'approche de chaque pays en matière d'atténuation du changement climatique.

Notre Politique RBC

Notre [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#) intègre nos exclusions sectorielles (par exemple : charbon, pétrole et gaz) et constitue un outil clé de la gestion des risques liés au climat dans nos portefeuilles.

Le champ d'application de la politique de Conduite Responsable des Entreprises est défini dans le paragraphe A.1.b. et dans la politique disponible [ici](#).

Calcul, publication et réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM poursuit une réflexion sur son rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. En 2015, nous avons signé le Montréal Carbon Pledge ainsi que la « Portfolio Decarbonisation Coalition ». BNPP AM s'est engagée à publier annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Nous calculons l'empreinte carbone de **nos fonds actions et obligations éligibles**, cet indicateur est disponible mensuellement dans les fiches des fonds disponibles sur notre site internet.

Dans le cadre de notre engagements *Net Zero*, nous nous sommes également engagés à réduire l'empreinte carbone de nos investissements par 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2030.

Alignement *Net Zero*

Pour les entreprises, nous analysons le risque de transition sur la base de notre modèle propriétaire de mesure de l'alignement de nos investissements avec les objectifs climatique de l'Accord de Paris, largement inspiré par le *Paris Aligned Investment Initiative (PAII) Net Zero Investment Framework*. Ce cadre propriétaire "triple A (NZ:AAA)",



Net Zero Achieving, Aligned or Aligning (neutralité carbone atteinte, alignée ou en cours d'alignement avec *Net Zero*) repose sur diverses sources : Transition Pathway Initiative ([TPI](#)), Science Based Targets Initiative (SBTi), [Climate Action 100+](#) et Carbon Disclosure Project (CDP). La plupart de ces sources sont accessibles publiquement et ont des objectifs liés à la classification des entreprises par catégories en fonction de leur niveau d'alignement avec la neutralité carbone. Nous avons l'intention d'affiner encore notre méthode d'évaluation de l'alignement à l'avenir. Plus de détails sur cette méthodologie dans la partie F.2.

Intégration du changement climatique et de la biodiversité dans notre politique de vote

Depuis 2015, le changement climatique est systématiquement pris en compte dans nos décisions de vote. Plus précisément, notre politique de vote stipule que nous nous opposons à des résolutions-clés (quitus des administrateurs, réélections, états financiers) auprès des sociétés qui ne communiquent pas leur empreinte carbone (cadre 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ou ne communiquent pas ni ne veulent dialoguer de manière constructive sur leur stratégie commerciale en matière d'adaptation climatique ou sur leur stratégie de lobbying climatique. Par exemple, conformément à notre adhésion à l'initiative d'engagement collaboratif [Climate Action 100+](#) et en ligne avec nos engagement *Net Zero*, nous attendons des sociétés identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles se fixent l'ambition d'atteindre des émissions en gaz à effet de serre *Net Zero* au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonisation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

Le dialogue avec les émetteurs

Concernant le dialogue avec les entreprises, notre engagement peut être individuel ou collaboratif. L'essentiel de notre engagement en faveur de la transition énergétique se fait via des initiatives collaboratives telles que [Climate Action 100+](#) ([CA100+](#)) et le programme d'engagement des entreprises de service public asiatiques de l'Asia Investor Group on Climate Change ([AIGCC](#)). Toutefois, nous dialoguons également directement avec les entreprises afin de faire progresser nos objectifs de réduction des émissions financées.

Prise en compte des principales incidences négatives (PAI)

Sur la base d'une combinaison des différents piliers de notre approche de durabilité, nos produits Article 8 et Article 9 prennent en compte et traitent ou atténuent les PAI liés au climat sur une base qualitative. Nous divulguons les valeurs PAI liées au climat dans notre déclaration au niveau de l'entité et au niveau du fonds dans le modèle ESG européen (EET).

RISQUES PHYSIQUES

Nous avons axé nos travaux sur les risques liés à la transition au cours des dernières années.

Cependant, BNPP AM a désormais sélectionné Aladdin Climate afin d'obtenir des évaluations des risques physiques et de transition. Cet outil fournit des analyses prospectives fondées sur des scénarios climatiques reconnus, notamment NGFS (Network for Greening the Financial System - Réseau pour le verdissement du système financier) et GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), et permet d'estimer les impacts financiers potentiels du changement climatique au niveau des émetteurs, des instruments financiers et des portefeuilles. S'agissant des risques physiques, Aladdin Climate évalue l'exposition à différents aléas tels que la hausse des températures, les inondations, les feux de forêt ou les cyclones, et traduit ces expositions en impacts potentiels sur les revenus, les coûts opérationnels, les valorisations ou la qualité de crédit. Pour les risques de transition, l'outil modélise les effets d'une transition vers une économie bas carbone, en tenant compte notamment de l'évolution de la demande sectorielle, des coûts liés au carbone, des coûts d'abattement et, lorsque cela est possible, des objectifs climatiques des entreprises. Ces analyses permettent ainsi à BNPP AM de renforcer l'identification, l'évaluation et le suivi des risques climatiques, avec une lecture plus granulaire et financièrement matérielle des expositions aux risques physiques et de transition.

Pour les émetteurs de dette souveraine, BNPP AM obtient de Verisk Maplecroft une évaluation des risques climatiques physiques. Verisk Maplecroft évalue la vulnérabilité des pays à un certain nombre de risques climatiques spécifiques. Verisk Maplecroft tient compte des changements saisonniers et annuels de température et de précipitations, en plus des événements extrêmes.





RISQUES DE RESPONSABILITE

La politique RBC

La Politique RBC (définie dans la partie A.1.b), le cas échéant, exclut les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG

A travers notre méthodologie de notation ESG, nous cherchons à mieux anticiper le risque de responsabilité. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. L'équipe de recherche ESG dédiée a, dans le cadre de sa recherche qualitative, des contacts directs avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, ce qui nous permet d'améliorer la qualité des informations utilisées lors de nos analyses.

En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, le *Sustainability Center* est en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements climatiques des entreprises ainsi que sur leur exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective fondée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir des entreprises, des émetteurs souverains et des agences supranationales.

Identification des controverses

Le risque de responsabilité est intégré à notre outil de suivi des controverses. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc.). En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants de portefeuilles sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse.

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise.

Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse est extrêmement sérieuse ou entraîne des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et scandales ESG affichent dans notre système de notation des résultats ESG structurellement plus faibles.

Plus de détails sur les risques climatiques sont définis dans notre feuille de route « net zero » disponible ici : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F5EE3377-26CE-4DFD-B770-DBD29323D78B>.

b. Risques liés à la biodiversité

Nous nous efforçons de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme, à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur. En particulier, à travers notre modèle de notation ESG nous suivons différents indicateurs en lien avec la protection de la biodiversité, tels que la qualité des programmes de protection de la biodiversité des entreprises par exemple.

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et à d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment



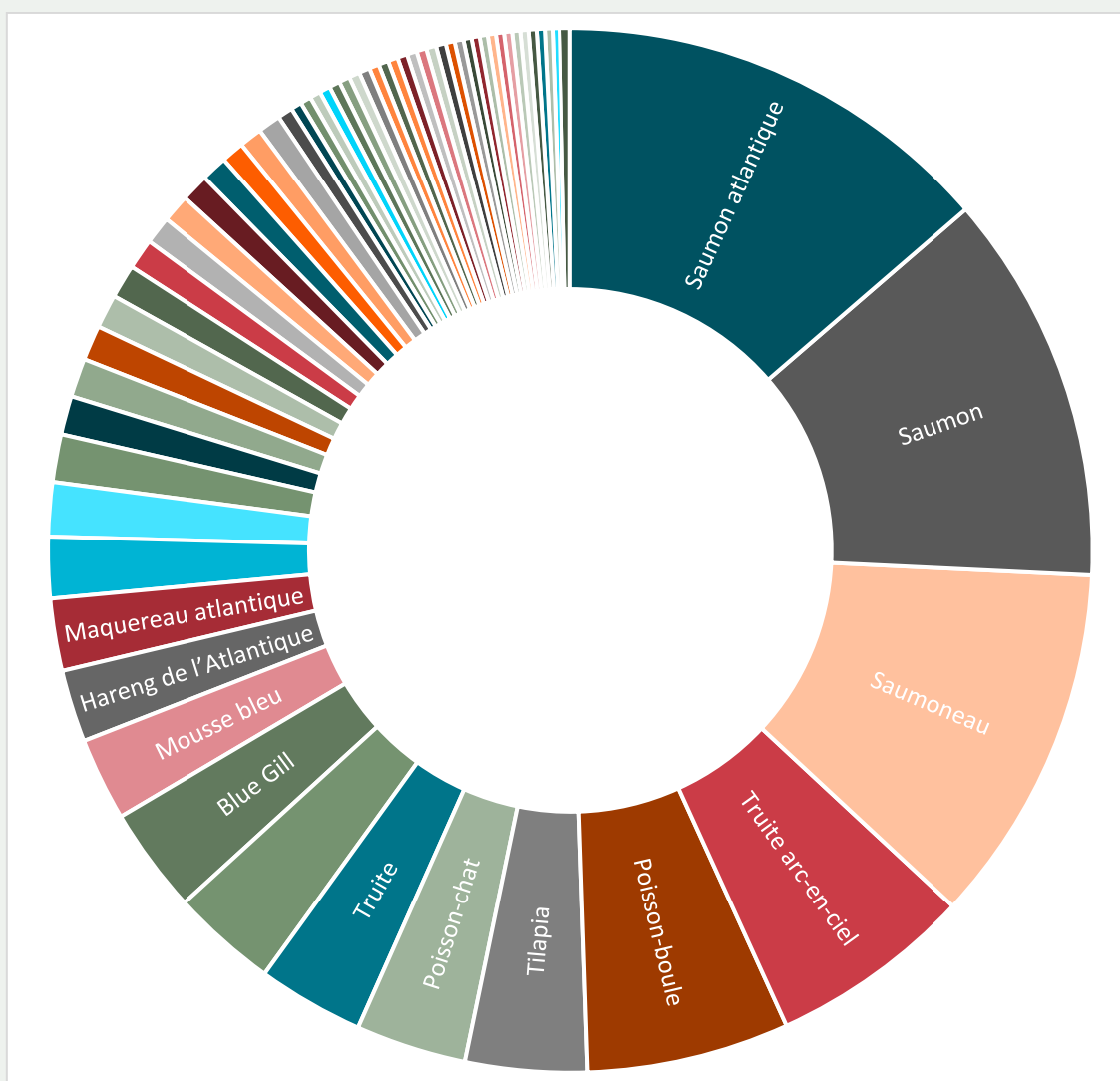


en contribuant à une étude sur les produits de la mer et le plastique dans le secteur de la consommation, puis avec [Planet Tracker](#), avec qui nous avons développé notre cadre d'analyse sur les secteurs liés à l'océan.

DEPENDANCE DE NOS INVESTISSEMENTS AUX ESPECES DE POISSONS

S'appuyant sur notre collaboration historique avec Planet Tracker, nous avons également testé la [Seafood Database](#) pour comprendre la dépendance de nos investissements aux espèces de poissons. Nous avons appris (à partir des données limitées disponibles) que nous sommes exposés à 101 espèces de poissons, mais près de la moitié de nos investissements dans le secteur des produits de la mer dépendent des salmonidés (saumon et truite sauvages/d'élevage). Nous devons entreprendre des travaux supplémentaires pour comprendre notre exposition aux risques de surpêche et de la pêche INN (illégal, non déclarée et non réglementée).

Espèces de poissons présentes dans les portefeuilles BNPP AM



Source: BNPP AM, Planet Tracker, [Seafood-Database-Update-Briefing-Note.pdf](#), Janvier 2025. Total des actifs sous gestion considérés pour l'analyse : 300 milliards d'euros. Périmètre de la base de données : 300 entreprises, 750 espèces. Comme la base de données ne fournit pas le pourcentage exact des revenus provenant des entreprises par espèce, nous avons considéré que si trois espèces sont identifiées par Planet Tracker pour une entreprise donnée, notre exposition serait d'un tiers pour chaque espèce.

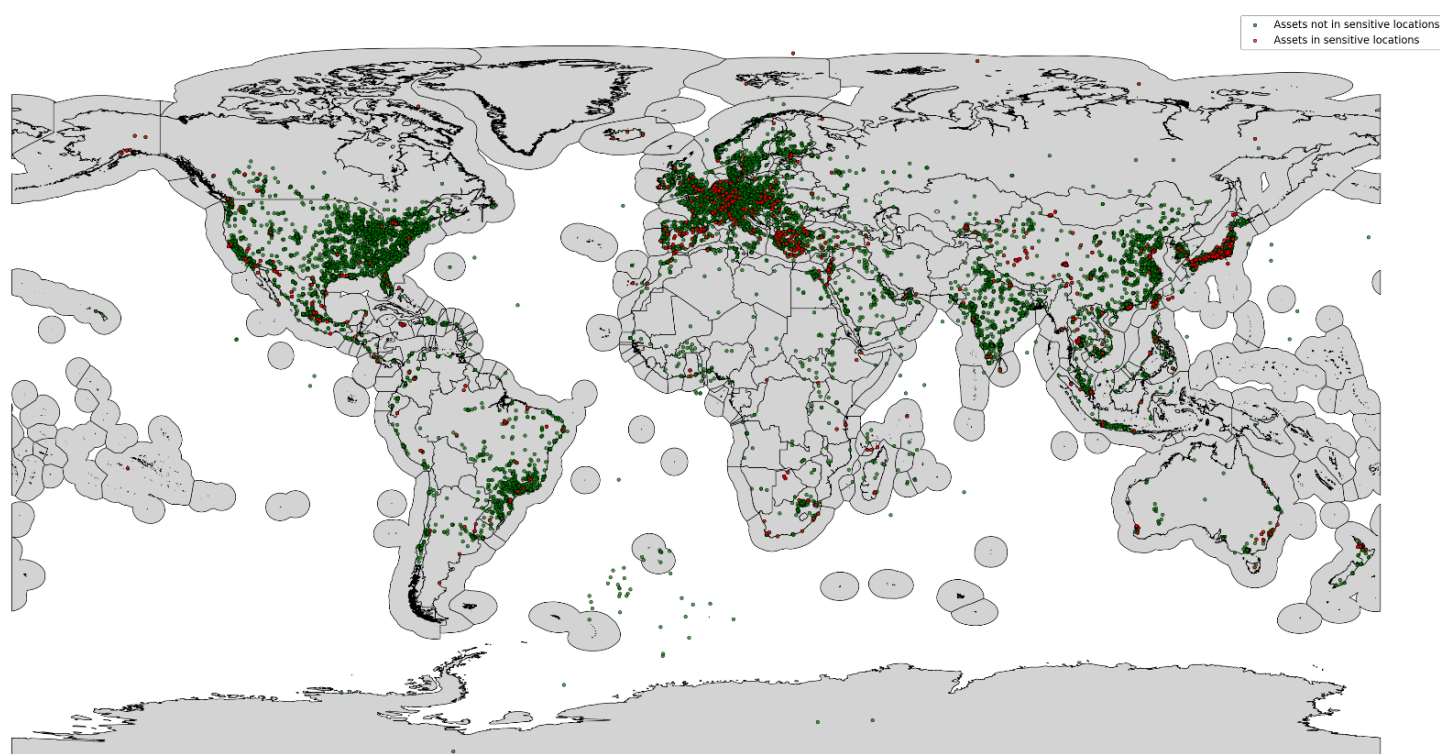


Par ailleurs, à travers les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact PAI) associés au règlement SFDR, nous suivons la part de nos investissements dans des entreprises qui ont des sites situés près de zones sensibles en termes de biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones.

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature.

Localisation des actifs

BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont engagé un travail exploratoire de Recherche et Développement avec l'équipe Data Analytics and Research on Environment (DARE) du Groupe BNP Paribas, dédiée à la recherche et à la quantification du risque environnemental. Cette initiative vise deux objectifs : (i) améliorer l'identification de la localisation des actifs des entreprises en portefeuille et leur exposition à des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, et (ii) compléter les analyses de mesure de l'empreinte biodiversité en explorant des approches complémentaires. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où les données et méthodologies sont en cours de développement et contribueront à renforcer progressivement nos analyses et nos engagements avec les émetteurs. Un papier de recherche détaillant ces travaux sera publié au cours de l'année 2026.

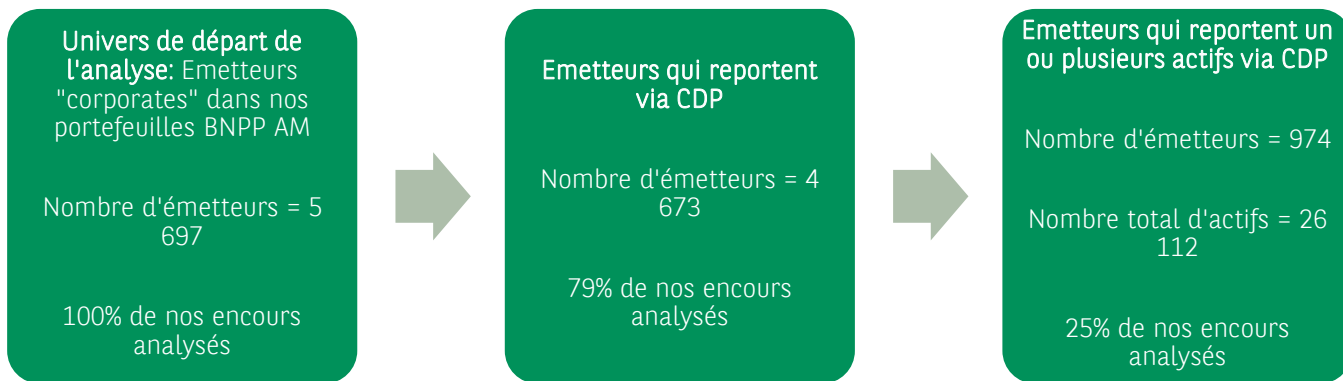


Source : BNP Paribas Asset Management, CDP, mai 2026

En amont de la publication de ce papier de recherche dédié, nous souhaitons partager dès à présent les grands principes des travaux menés sur l'analyse de la localisation des actifs des entreprises présentes dans nos portefeuilles, en s'appuyant sur les données publiées via le CDP.

L'analyse a consisté à croiser les données de portefeuille avec les informations de localisation des actifs des entreprises, afin d'identifier leur exposition à des zones sensibles pour la biodiversité. Cette démarche couvre un périmètre significatif de nos encours sur les actions et obligations d'entreprise³⁸, tout en mettant en évidence les limites actuelles liées à la disponibilité des données, seules une fraction des entreprises (environ 25% de nos encours) publiant aujourd'hui des informations exploitables.

³⁸ Analyse portant sur les émetteurs « corporates », correspondant aux actions cotées et aux obligations d'entreprises dans les portefeuilles de BNPP AM à fin septembre 2025.



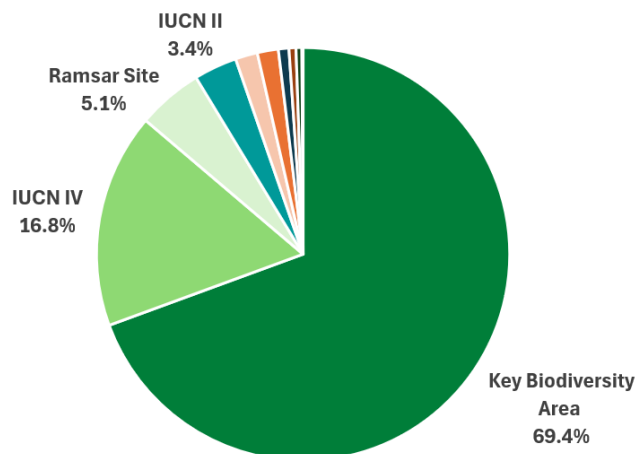
Les travaux menés ont également révélé une forte hétérogénéité dans la qualité des données déclarées, ainsi qu’une concentration géographique des actifs analysés. Sur cette base, plusieurs approches méthodologiques ont été testées pour définir et identifier les zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

Nous avons considéré les zones sensibles telles que définies dans les politiques du groupe BNP Paribas, à savoir :

- IUCN Category I-IV areas
- Sites Ramsar
- UNESCO World Heritage Sites
- Amazon Sacred Headwaters
- Arctic Monitoring Assessment Program (AMAP)
- Key Biodiversity Areas (KBA)

Nous avons identifié que :

- 382 émetteurs ont au moins un actif situé dans une zone sensible (sans buffer), dont la répartition³⁹ par zone sensible est la suivante
- 35% de nos encours couverts par CDP ont des activités dans au moins une zone sensible
- 9% de nos encours ont des activités dans au moins une zone sensible.



Ces analyses constituent une première étape structurante pour mieux comprendre les expositions de nos portefeuilles et alimenter nos approches de gestion des risques et d’engagement avec les entreprises.

Nous améliorons chaque année la collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu’avec notre approche mixte, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l’absence de nombreuses données. Nous participons aussi à plusieurs initiatives pour combler ce manque d’information. Par exemple, nous avons récemment participé à une [déclaration du secteur financier privé aux fournisseurs de données ESG sur le besoin urgent d’obtenir de meilleures données liées à l’océan](#).

³⁹ Lorsqu’ un actif se situe dans différentes zones, nous n’avons choisi qu’une seule zone selon l’ordre de prévalence suivant : IUCN Ia > IUCN Ib > IUCN II > IUCN III > IUCN IV > UNESCO > RAMSAR > Amazon Sacred Headwaters > AMAP > KBA

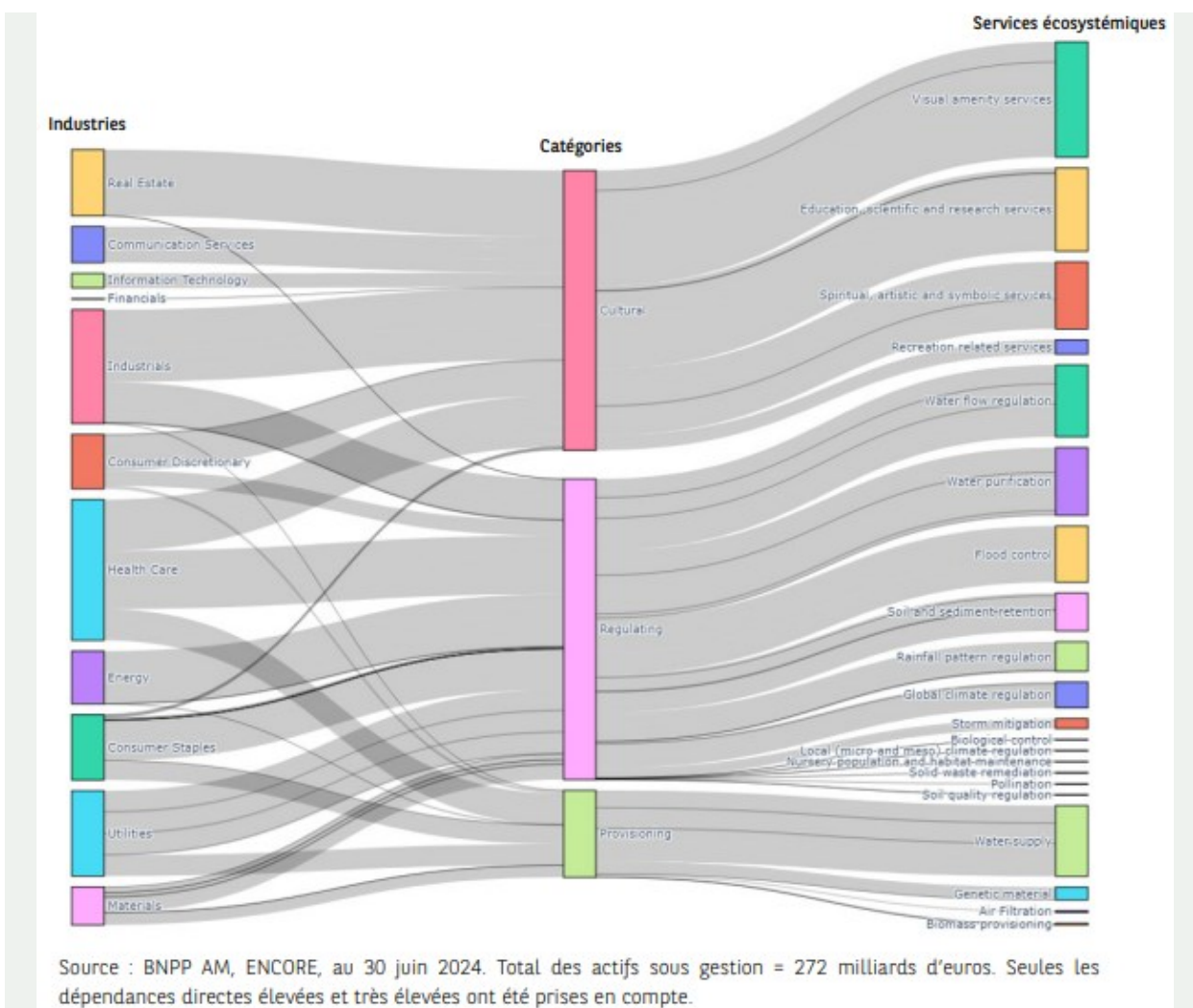


EVALUATION DES DEPENDANCES

Nous avons été parmi les premières institutions financières à tester l’outil d’évaluation des dépendances ENCORE de la Nature Capital Finance Alliance en 2020. Pour cela, nous avons agrégé nos actifs sous gestion (actions et obligations cotées en bourse) et utilisé la base de données ENCORE pour déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques. Nous n’avons pas pris en compte les établissements financiers, car ENCORE ne couvre pas les dépendances indirectes.

S’appuyant sur la base ENCORE, notre prestataire Iceberg Data Lab a développé un score de dépendance mesurant les dépendances directes d’une entreprise aux services écosystémiques. Cette mesure est fournie par une note finale agrégeant trois sous-scores correspondant aux services d’approvisionnement, aux services de régulation et aux services culturels. Nous avons dialogué avec notre prestataire pour qu’il intègre les dépendances indirectes des entreprises aux services écosystémiques, c’est-à-dire les dépendances liées à leurs chaînes de valeur (ex. ses fournisseurs).

Parallèlement, nous avons été impliqués dans le projet [SUSTAIN](#), qui a publié une nouvelle version d’[ENCORE](#). En utilisant les dernières données de dépendance de juillet 2024, nous avons obtenu les résultats suivant (voir le graphique ci-dessous).





CE QUE NOUS AVONS APPRIS DE CETTE EVALUATION

- Nous avons constaté qu'environ un quart des actifs sous gestion investis dans des entreprises dépendent fortement ou très fortement directement des services écosystémiques. Comme dans notre analyse précédente, l'eau, la protection contre les inondations et les tempêtes et la régulation du climat restent parmi les services écosystémiques les plus importants dont dépendent nos portefeuilles d'investissement. Avec la mise à jour d'ENCORE, nous constatons maintenant que nous dépendons également dans une large mesure des services culturels, tels que les services d'agrément visuel ou les services éducatifs, scientifiques et de recherche
- Nous avons essayé d'analyser les dépendances indirectes (qui s'arrêtent au rang de niveau 2), mais la cartographie n'est pas assez granulaire, et en l'absence de matrice de dépendance dédiée nous ne pouvons pas relier les sous-industries aux dépendances indirectes
- Cette analyse fournit une base de comparaison avec les données de dépendance d'Iceberg Data Lab, qui a construit son propre modèle de chaîne de valeur (cf. commentaire plus haut, toujours en phase de test compte tenu du faible taux de couverture)
- Nous avons besoin de bases de données plus avancées sur les services écosystémiques et les dépendances pour soutenir notre prise de décision, telles que la [base de données](#) sur l'évaluation des services écosystémiques (ESVD).

En 2025, afin de mieux intégrer les risques liés à la biodiversité dans nos analyses, nous avons continué notre collaboration avec nos partenaires, notamment avec Kayrros, pour l'analyse biodiversité de nos investissements en dette d'infrastructure.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu (non-exhaustif) du parcours d'intégration des données sur la biodiversité de BNPP AM. Certaines stratégies d'investissement liées à la biodiversité (ex. BNP Paribas Future Forest gérée par IWC) impliquent des approches adaptées en matière de données de biodiversité.

CLASSE D'ACTIFS	FOURNISSEUR	TYPE	CAS D'UTILISATION
Actions et obligations d'entreprises (cotées en bourse)	Iceberg Data Lab	Impact, dépendance	Reporting LEC 29, Stewardship, Notation ESG des entreprises (en cours)
	ZSL SPOTT	Politiques, programmes, Impact	Critères de sélection de la conduite responsable des entreprises (huile de palme, pâte à papier)
	CDP	Politiques, programmes, dépendance (CDP Eau, CDP Forêt)	Analyse sectorielle/thématique ESG, Stewardship
	Forest IQ	Divers	Impliqué dans la conception et en cours de test
	Matter	Basé sur le chiffre d'affaires	Modèle d'alignement avec les ODD qui alimente notre définition de Investissement durable
	Sustainalytics	Policies, Programmes, Impact	Les Principales incidences Négatives (PAI) 7 et 8 de SFDR, Notation ESG des entreprises
	NatureMetrics	Sur le terrain	POC pour utiliser des relevés d'ADN sur certains sites de production d'une entreprise détenue par la stratégie Ecosystème Restoration
Actifs privés	Kayrros	Satellite/MSA	POC pour utiliser des indicateurs basés sur MSA pour l'analyse de la dette d'infrastructure
	Naturalis	Sur le terrain	POC pour utiliser des relevés d'ADN sur certains sites de production d'une entreprise détenue par la stratégie Ecosystème Restoration
	IBAT	Géo	Analyse ESG des actifs privés
Souverain	Iceberg Data Lab	Empreinte biodiversité souveraine	Reporting LEC29
	Beyond Ratings	Impact	Sovereign ESG scoring



Nous avons également publié une première cartographie de l'approche de BNPP AM en matière de biodiversité par rapport aux recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Il ne s'agit pas de fournir ici un rapport complet aligné sur la TNFD, mais de souligner que l'approche de BNPP AM en matière de biodiversité est globalement cohérente avec les recommandations de la TNFD.

Cette cartographie inclut également un volet sur la gestion des risques (cf. page 24 de la [mise à jour de la feuille de route Biodiversité](#)).

Plus de détails sur notre plan d'action visant à réduire l'exposition des risques liés à la biodiversité sont définis dans notre [feuille de route Biodiversité](#) et [sa mise à jour](#) ainsi que dans notre dernière Stratégie Globale *Sustainability* disponible ici : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/4b10d1ad-901d-4bbe-8a7c-007ad48c450e>.

5) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés

Comme mentionné ci-dessus, BNPP AM a désormais sélectionné Aladdin Climate en fin 2025, afin d'obtenir des évaluations des risques physiques et de transition. Aladdin Climate contribue à l'estimation de l'impact financier en reliant les scénarios climatiques à des variables économiques et financières susceptibles d'affecter la performance des actifs. Pour les entreprises, l'outil décompose les activités par segment, géographie et sous-secteur afin d'estimer, selon les scénarios retenus, les effets potentiels sur la demande, les prix, les coûts liés au carbone, les coûts d'abattement, les dépenses opérationnelles et les besoins d'investissement. Ces ajustements sont ensuite traduits en impacts sur les agrégats financiers tels que le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le résultat net, les flux de trésorerie ou encore la structure de dette, avant d'être intégrés dans des métriques de valorisation et de crédit, telles que les « Climate Adjusted Values » ou certaines mesures ajustées de probabilité de défaut. Pour les risques physiques, l'approche combine l'exposition géographique aux aléas climatiques avec des fonctions de dommage et des hypothèses économiques afin d'estimer les pertes directes ou indirectes, puis de les convertir en impacts financiers actualisés.

Nous serons en mesure de fournir une évaluation dans notre prochain rapport publié l'année prochaine.

6) Evolution des choix méthodologiques et des résultats

- Alors que nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos connaissances sur les risques liés à la durabilité, nous continuons d'entreprendre plusieurs projets de recherches afin de développer de meilleurs outils et métriques pour évaluer l'exposition aux risques climatiques et aux risques liés à la biodiversité (les évolutions méthodologiques liées à la biodiversité sont définies dans la section H. 4) b.
- Depuis la fusion, nous avons examiné de près les approches historiquement développées par les deux entités à travers les classes d'actifs afin de définir nos approches et méthodologies cibles pour BNPP AM. Un haut degré d'alignement sur les politiques, méthodologies et données ESG entre l'ancienne entité BNPP AM et l'ancienne entité AXA IM existait déjà dans la plupart des domaines, les deux entreprises ayant investi significativement dans les ressources et l'expertise en durabilité depuis plusieurs années, s'appuyant sur de vastes ensembles de données provenant de fournisseurs externes combinés à des recherches et expertises internes. De nouvelles politiques d'engagement et de vote applicables à l'ensemble du nouveau champ d'action du BNPP AM sont déjà appliquées depuis le 1er janvier 2026, et pour la plupart, les autres engagements, politiques, cadres et méthodologies en matière de durabilité seront publiés et entreront en vigueur en 2027.





I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR

1) Liste des OPC article 8 (BNPP AM Europe fonds ouverts uniquement)

5 HYDROPLAN-EPARGNE
 AFER ACTIONS PME
 AFER GLOBAL SOUVERAINS
 AGIPI MONDE DURABLE
 Allianz Horizon Neo 2024
 Allianz Horizon Neo 2025
 Allianz Horizon Neo Juin 2025
 Allianz Horizon Neo Septembre 2024
 Allianz Neo 2023
 ALSTOM Modéré Socialement Responsable
 ARCADE GESTION
 ATHENA PRESTIGE ROBOTIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE II
 BNL AZIONI AMERICA
 BNL AZIONI EMERGENTI
 BNL AZIONI EUROPA DIVIDENDO
 BNL FLESSIBILE GLOBALE
 BNL OBBLIGAZIONI EMERGENTI
 BNL OBBLIGAZIONI FLESSIBILE
 BNL OBBLIGAZIONI GLOBALI
 BNP Paribas Ethniki Insurance 80% Protected Multi-Asset Fund
 BNP PARIBAS 4ITALY 2028
 BNP PARIBAS 4ITALY 2028 II
 BNP PARIBAS 4ITALY 2028 III
 BNP Paribas Actions Croissance ISR
 BNP Paribas Actions Euro ISR
 BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR
 BNP PARIBAS ACTIONS PATRIMOINE ISR
 BNP Paribas Actions PME ETI ISR
 BNP PARIBAS ACTIONS PME ISR
 BNP Paribas Actions Rendement ISR
 BNP Paribas Agility Co-Invest Fund 2 - RAIF
 BNP Paribas Alternative Strategies Diversified Private Credit
 BNP PARIBAS APOLLO CYBERSECURITE
 BNP PARIBAS APOLLO MEDICAL TECH
 BNP PARIBAS APOLLO ROBOTIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
 BNP PARIBAS APOLLO THEMATIC CARBON
 BNP PARIBAS APOLLO THEMATIC GENDER II
 BNP PARIBAS APOLLO THEMATIQUE ECONOMIE II
 BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025
 BNP PARIBAS ATHENA PRESTIGE ROBOTIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
 BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR
 BNP PARIBAS BOND 6 M





BNP PARIBAS CASH INVEST
BNP PARIBAS CEDOLA EUROPA 2026
BNP Paribas Cedola Europa 2027
BNP PARIBAS CEDOLA FUTURO 2027
BNP Paribas Cedola Futuro 2027 II
BNP PARIBAS CIRCULAR ECONOMY PROTETTO
BNP PARIBAS CLIMATE CHANGE PROTETTO
BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE
BNP PARIBAS CONVICTIONS
BNP PARIBAS CYBERSECURITY E BIG DATA BILANCIATO PROTETTO
BNP Paribas Deep Value
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN
BNP PARIBAS DISRUPTIVE TECHNOLOGY CAPITAL GARANTI 2026
BNP PARIBAS DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND
BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS
BNP Paribas Easy Alpha Enhanced US UCITS ETF
BNP Paribas Easy Alpha Enhanced World UCITS ETF
BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF
BNP Paribas Easy ECPI GLOBAL ESG INFRASTRUCTURE UCITS ETF
BNP Paribas Easy ESG Enhanced Japan UCITS ETF
BNP Paribas Easy ESG Enhanced US UCITS ETF
BNP Paribas Easy ESG Enhanced World UCITS ETF
BNP Paribas Easy FTSE EPRA Nareit Global Developed Green CTB UCITS ETF
BNP Paribas Easy MSCI ACWI Min TE UCITS ETF
BNP Paribas Easy MSCI USA Small Cap Min TE UCITS ETF
BNP Paribas Easy MSCI World Equal Weight Select UCITS ETF
BNP Paribas Easy MSCI World Min TE UCITS ETF
BNP Paribas Easy S&P 500 Scored and Screened UCITS ETF
BNP PARIBAS ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE
BNP Paribas Europe Next Tech
BNP PARIBAS EUROPE STRATEGIC AUTONOMY PROTETTO 90
BNP Paribas European Infra Debt Fund II
BNP Paribas European Junior Infra Debt Fund 1
BNP Paribas European Real Estate Debt Fund II
BNP Paribas European SME Debt Fund 3 S.A. SICAV-RAIF - COMMITMENT
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 3 SA SICAV-RAIF ELTIF
BNP PARIBAS FINANCE EUROPE
BNP PARIBAS GLOBAL BOND PLUS
BNP PARIBAS GLOBAL STRATEGIC BOND
BNP Paribas Green Business
BNP Paribas Horizon 2025-2027
BNP Paribas Horizon 2028-2030
BNP Paribas Horizon 2031-2033
BNP Paribas Horizon 2034-2036
BNP Paribas Horizon 2037-2039
BNP Paribas Horizon 2040- 2042
BNP Paribas Horizon 2043-2045
BNP PARIBAS HORIZON DYNAMIQUE





BNP PARIBAS HORIZON EQUILIBRE
BNP Paribas Horizon Long Terme
BNP Paribas Horizon Prudent
BNP PARIBAS HYDROGEN ECONOMY PROTETTO
BNP PARIBAS IMMOBILIER
BNP PARIBAS INCREMENTAL EQUITY ALLOCATION
BNP PARIBAS INDICE FRANCE ESG
BNP PARIBAS INDICE USA
BNP PARIBAS Infrastructure Investments Fund
BNP PARIBAS LONG TERME
BNP Paribas Low Carbon Transition Infra Equity Fund I S.L.P.
BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE
BNP PARIBAS MOIS ISR
BNP PARIBAS MONE ETAT
BNP Paribas Money 3M
BNP PARIBAS MULTIGESTION ACTIONS EURO
BNP PARIBAS MULTIGESTION ACTIONS MONDE
BNP PARIBAS OASIS CYBERSECURITE
BNP PARIBAS OASIS THEMATIC LEADERS
BNP PARIBAS OBBLIGAZIONARIO DINAMICO BREVE TERMINE
BNP PARIBAS OBLI ISR
BNP PARIBAS OBLI REVENUS
BNP PARIBAS OBLISELECT EURO 2027
BNP PARIBAS OBLISELECT EURO DEC 2028
BNP Paribas Perspectives 2025-2027
BNP Paribas Perspectives 2028-2030
BNP Paribas Perspectives 2031-2033
BNP Paribas Perspectives 2034-2036
BNP Paribas Perspectives 2037-2039
BNP Paribas Perspectives 2040-2042
BNP Paribas Perspectives 2043-2045
BNP Paribas Perspectives Court Terme
BNP Paribas Perspectives Long Terme
BNP Paribas Perspectives Modéré 2025-2027
BNP Paribas Perspectives Modéré 2028-2030
BNP Paribas Perspectives Modéré 2031-2033
BNP Paribas Perspectives Modéré 2034-2036
BNP Paribas Perspectives Modéré 2037-2039
BNP Paribas Perspectives Modéré 2040-2042
BNP Paribas Perspectives Modéré Long Terme
BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
BNP PARIBAS PROTECTION MONDE
BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE
BNP PARIBAS SELECTION EQUILIBRE
BNP Paribas Sélection Patrimoine
BNP PARIBAS SELECTION PRUDENT
BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND RESPONSABLE
BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE





BNP PARIBAS SRI INVEST 3M
 BNP PARIBAS TECHNOLOGIES EUROPE
 BNP Paribas Towards Impact Fund I SLP
 BNP PARIBAS VALEURS FRANCAISES
 BNPP EUROPE MULTI FACTOR AND GLOBAL INFRASTRUCTURE
 PROTETTO
 BNPP GLOBAL MULTI FACTOR AND BLUE ECO PROTETTO
 BNPP GLOBAL SCIENCE FOR LIFE PROTETTO
 BNPP US MULTI FACTOR ROBO AI PROTETTO
 C Life Balanced
 C Life Bonds
 C Life Dynamic
 C Life Equities
 C Life Stable
 CamGestion Convertibles Europe
 CARREFOUR LONG TERME
 CERES FONDS D' ACTIONS MONDE
 EPARGNE DIVERSIFIEE KINGFISHER
 FCPE DANONE COMMUNITIES SOLIDAIRE
 FCPE DIVERSIFIE VERALLIA FRANCE
 FONDO BNPP AQUA PROTETTO
 FONDO BNPP SEICEDOLE
 FONDS BOEHRINGER ISR EQUILIBRE SOLIDAIRE
 GESTION INTERNATIONALE DYNAMIQUE ISR
 GESTION INTERNATIONALE EQUILIBREE ISR
 GESTION INTERNATIONALE MODEREE ISR
 GF Ambition Solidaire
 GROUPE C.E.A. MONETAIRE (C.E.A. 1)
 HARMONY PRIME
 HORIZON EPARGNE ACTIONS
 Kering Diversifié (20% Actions Kering)
 LACTALIS MONETAIRE
 LESAFFRE EQUILIBRE RESPONSABLE & SOLIDAIRE
 LIMACTIF
 MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST
 MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY
 MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
 MULTIMANAGERS ACTIONS PME ETI - AMIRAL GESTION
 MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM
 MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
 MULTIPAR ACTIONS EURO Bas Carbone
 MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE
 MULTIPAR ACTIONS INDICE USA
 MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR
 MULTIPAR ACTIONS SELECTION LONG TERME
 MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2028-2030





MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2031-2033
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2034-2036
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2037-2039
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2040-2042
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2043-2045
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON LONG TERME
 MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT
 MULTIPAR CROISSANCE INCLUSIVE
 MULTIPAR DIVERSIFIE DYNAMIQUE
 MULTIPAR DIVERSIFIE EQUILIBRE
 MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE
 MULTIPAR GLOBAL PATRIMOINE
 MULTIPAR MONETAIRE EURO
 MULTIPAR MONETAIRE SELECTION
 MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
 MULTIPAR NEXT TECH
 MULTIPAR OBLIG COURT TERME
 MULTIPAR OBLIG EURO
 MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE
 MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
 MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE
 ORANO DIVERSIFIE DYNAMIQUE
 PERSEIS AVANTAGE CONVERTIBLES
 REXEL MODERE ET SOLIDAIRE
 SAUR EPARGNE SOLIDAIRE ISR
 SCHNEIDER MONETAIRE
 SOLIDAIRE ENGIE RASSEMBLEURS D'ENERGIES FLEXIBLE
 THEAM QUANT EQUITY EUROPE CLIMATE CARE
 THEAM QUANT- EQUITY EUROPE CLIMATE CARE PAB
 THEAM QUANT- Equity Europe Climate Care Protection 90%
 THEAM QUANT- Equity Europe Dynamic Factor Defensive
 THEAM QUANT- EQUITY EUROPE GURU
 THEAM QUANT- Equity Eurozone Guru
 THEAM QUANT- Equity Eurozone Income Defensive
 THEAM QUANT- Equity Japan Climate Care
 THEAM QUANT- EQUITY US GURU
 THEAM QUANT- Equity World Climate Care
 THEAM QUANT- EQUITY WORLD GURU
 THEAM QUANT- Europe Target Premium
 THEAM QUANT FUNDS - Equity Global Champions Protection 90%
 THEAM Quant Funds - World Climate Navigator 90% Protected
 THEAM QUANT- Healthy Living Opportunities
 THEAM QUANT- New Energy Opportunities
 THEAM QUANT- Nuclear Opportunities





2) Liste des OPC article 9 (BNPP AM Europe fonds ouverts uniquement)

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT
BNP PARIBAS EUROPE ENVIRONMENTAL SOLUTIONS
BNP PARIBAS EURO CLIMATE ALIGNED
MULTIPAR GREEN BOND
BNP PARIBAS AQUA
MULTIPAR AQUA
BNP Paribas Solar Impulse Venture Fund S.L.P.
BNP PARIBAS CLIMATE IMPACT INFRA DEBT FUND ELTIF



[PARTIE 2]

Informations issues des dispositions
de l'article 4 du règlement (UE)
2019 / 2088 du Parlement Européen
et du Conseil du 27 novembre



J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

INFORMATIONS IMPORTANTES

À la suite de l'intégration de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), nous travaillons actuellement à développer une nouvelle approche de durabilité. Ce document s'applique aux portefeuilles d'investissement éligibles gérés par BNPP AM Europe en 2025 et avant l'intégration des entités. La prochaine mise à jour annuelle de ce document intégrera l'approche et les politiques communes de l'entité combinée. Pour les dernières politiques applicables, veuillez consulter cette page de notre site web : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management](#).

Pour les informations relatives à l'application de notre approche de durabilité à un fonds spécifique (y compris les méthodologies applicables), veuillez consulter la documentation légale du produit concerné. Ces documents sont disponibles sur les pages Fonds concernées disponibles sur notre site web.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (BNPP AM Europe), W51AX6427FJZJFPF8H34, considère les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité de ses décisions d'investissement. Les informations ci-dessous sont le bilan consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNPP AM Europe et ses filiales à savoir BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch and BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Netherlands Branch, conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025.

En tant que gérant d'actifs mondial diversifié, BNPP AM Europe a des incidences négatives (PAI) qui sont principalement indirectes, par l'intermédiaire des entités dans lesquelles nous investissons. Nous assumons notre responsabilité d'identifier et d'atténuer les 14 PAI d'entreprise obligatoires, 3 PAI d'entreprise volontaires et 2 PAI souverains.

BNPP AM Europe est une entité de BNP Paribas Asset Management, l'activité de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas (BNPP AM).

Les différents piliers de notre approche de durabilité de BNPP AM (vision prospective, conduite responsable des entreprises, intégration ESG, vote et engagement, ainsi que la durabilité dans notre gamme de produit) contribuent à la prise en compte de ces PAI. Ces piliers sont décrits plus en détail dans notre [Rapport Sustainability de 2025](#).

Notre cadre stratégique pour identifier et traiter les incidences négatives est basé sur 1) notre [Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs et les comportements qui présentent un risque élevé d'impacts négatifs en violation des normes internationales afin de les exclure; 2) nos [lignes directrices d'intégration ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les risques ESG, y compris ceux liés aux PAI; et 3) notre [Politique de vote et d'engagement](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote et interagissons auprès des émetteurs.

Afin d'identifier et d'évaluer les principales incidences négatives, nous nous appuyons sur notre analyse et les résultats de notre recherche ESG qui sont indépendants, basés sur plusieurs sources et ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG.

Nos activités de vote et d'engagement contribuent à la prise en compte des différents PAI. En 2025, notre approche du vote et de l'engagement reposait sur les stratégies d'engagement suivantes : (i) engagement lié au vote ; ii) engagement thématique, en mettant l'accent sur les « 3E » (Transition Énergétique, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés, plus détails dans la partie I section A.1.d) ; (iii) engagement lié à la performance de l'émetteur. Elle contient des mesures d'escalade dans les cas où l'engagement produit des progrès insuffisants.





BNPP AM reconnaît que dans de nombreuses situations, la lutte contre les principales incidences négatives sur la société et l'environnement nécessite un effort collectif et adhère donc autant que possible aux codes de conduite responsable des entreprises et aux normes internationalement reconnues.

Les seuils suivants sont utilisés pour déterminer la couverture effective (c'est-à-dire la couverture des données divisée par les actifs éligibles) : Faible : 0-50 %/Moyenne : > 50-75 %/Elevée : > 75 %. Remarque : Les actifs éligibles pour un PAI spécifique sont les catégories d'actifs qui peuvent recevoir une valeur « non NULL » pour ce PAI. Pour les PAI relatifs aux investissements dans les sociétés, les actifs éligibles correspondent aux investissements dans les entreprises ; hors trésorerie, produits dérivés et obligations souveraines.





K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence [2025]	Incidence [2024]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalent CO2	8 357 475 tCO2e	7 908 508 tCO2e	Couverture effective des données : Élevée Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. BNPP AM a donc décidé de compléter les données publiées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données publiées. En comparant le chiffre de 2025 à celui de 2024, on observe une légère tendance à la hausse, bien qu'elle ne puisse être facilement attribuée à un facteur spécifique.	Nous avons rejoint l'initiative <i>Net Zero Asset Managers</i> en 2021 et à partir de l'année 2023, nous avons commencé à rendre compte annuellement de nos progrès dans une section dédiée de notre rapport Sustainability . Dans le cadre de notre Feuille de route Net Zero nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019). Notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalent CO2	2 153 164 tCO2e	2 215 722 tCO2e	Couverture effective des données : Élevée Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. BNPP AM a donc décidé de compléter les données publiées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données publiées. En comparant le chiffre 2025 aux chiffres de l'année dernière, on reconnaît une tendance à la baisse	Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous nous sommes engagés à : - Voter pour l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climat, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques) - Dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt - Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone. Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100+ et





						nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 9 entreprises à travers le monde. Nous appliquons des considérations climatiques (liées à la divulgation des émissions de GES, au lobbying climatique...) au vote sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs.	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalent CO2				<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations et lorsqu'elles le font, ce n'est généralement pas comparable d'une entreprise à l'autre car il existe une grande divergence sur les méthodologies qui peuvent être appliquées à chaque sous-catégorie d'émissions de scope 3.</p> <p>Si nous privilégions historiquement la publication des données les plus robustes, cette approche implique un arbitrage en matière de couverture. Nous avons donc commencé à compléter nos données par des estimations, une pratique courante sur le marché pour le scope 3. Par conséquent, nous avons changé de fournisseur de données pour les données scope 3. Auparavant, BNPP AM utilisait CDP comme fournisseur de données (qui utilisait uniquement des données reportées) mais en 2025 nous sommes passé à Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence de ce changement, la couverture effective des données est passée de faible à moyenne avec une couverture effective d'environ 50 %, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs. Le changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative du chiffre total par rapport à l'année dernière. Veuillez également noter qu'en raison du changement du fournisseur de données Scope 3, nous ne calculons ce</p>	<p>Des efforts sont en cours afin de mieux évaluer les données des émissions de GES Scope 3 en vue de les inclure dans les cadres d'évaluation internes. Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous appliquons des considérations climatiques, telles que la publication des émissions de GES de scope 3 dans les secteurs clés (énergie, services publics, industrie, matériaux, immobilier, biens de consommation et consommation discrétionnaire) à nos activités de vote et pouvons approuver des éléments clés du vote en conséquence. Plus de détails sont disponibles dans notre politique de gouvernance et de vote.</p>
			142 164 697 tCO2e (rebased)	339 157 975 tCO2e (rebasé) 27 111 342 tCO2e (non-rebasé)			



					<p>chiffre que sur une base rebasée pour l'exercice 2025, car nous ne supposons plus que les valeurs manquantes soient à 0.</p> <p>La valeur « rebasée » pour cet indicateur correspond à une valeur pour lesquelles nous avons pris en compte uniquement les émetteurs/instruments pour lesquels des données sont disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération. Cela signifie que nous avons extrapolé les émissions moyennes de GES de scope 3 disponibles pour tous les actifs éligibles, malgré la très faible couverture et la confiance limitée associée à ces données. Cette réduction des émissions de GES de scope 3 vise à fournir une valeur prudente.</p>	
		<p>Emissions de GES totales</p>	<p>150 971 643 tCO2e</p>	<p>37 235 571 tCO2e</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données scope 3. Auparavant, BNPP AM utilisait CDP comme fournisseur de données (qui utilisait uniquement des données reportées) mais nous sommes désormais passé à Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence de ce changement, la couverture effective des données est passée de faible à moyenne avec une couverture effective d'environ 50 %, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Le changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative du chiffre total par rapport à l'année dernière.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement du fournisseur de données Scope 3, nous ne calculons ce chiffre que sur une base rebasée pour l'exercice 2025, car nous ne supposons plus que les valeurs manquantes soient à 0.</p>	<p>Nous avons rejoint l'initiative <i>Net Zero Asset Managers</i> en 2021 et à partir de l'année 2023, nous avons commencé à rendre compte annuellement de nos progrès dans une section dédiée de notre Rapport Sustainability</p> <p>Dans le cadre de notre Feuille de route Net Zero nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019). Notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.</p> <p>Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voter en faveur de l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climatique, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques...) - dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité





						<p>carbone d'ici 2050 ou plus tôt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone. <p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 9 entreprises à travers le monde. Nous appliquons des considérations climatiques à notre activité de vote (sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs. Ces considérations comprennent, sans s'y limiter, la publication des émissions de GES (y compris le scope3 pour les secteurs importants), le lobbying climatique, etc.</p>
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investis	413 tCO2e/m€	107 tCO2e/m€	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 et 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées.</p> <p>Si nous privilégions historiquement la publication des données les plus robustes, cette approche implique un arbitrage en matière de couverture. Nous avons donc commencé à compléter nos données par des estimations, une pratique courante sur le marché pour le scope 3. Par conséquent, nous avons changé de fournisseur de données pour les données scope 3. Auparavant, BNPP AM utilisait CDP comme fournisseur de données (qui utilisait uniquement des données reportées) mais nous sommes désormais passé à Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence de ce changement, la couverture effective des données est</p>	<p>Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voter pour l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climatique, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques...) - dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt - Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone. <p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100+ et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 9 entreprises à travers le monde. Nous appliquons les considérations climatiques (liées à la divulgation des émissions de GES, au lobbying climatique...) au vote sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs.</p>



					<p>passée de faible à moyenne avec une couverture effective d'environ 50 %, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Le changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative du chiffre total par rapport à l'année dernière.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement du fournisseur de données Scope 3, nous ne calculons ce chiffre que sur une base rebasée pour l'exercice 2025, car nous ne supposons plus que les valeurs manquantes soient à 0.</p>	
	<p>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>923 tCO2e/m€</p>	<p>121 tCO2e/m€</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 et 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données reportées.</p> <p>Si nous privilégions historiquement la publication des données les plus robustes, cette approche implique un arbitrage en matière de couverture. Nous avons donc commencé à compléter nos données par des estimations, une pratique courante sur le marché pour le scope 3. Par conséquent, nous avons changé de fournisseur de données pour les données scope 3.</p> <p>Auparavant, BNPP AM utilisait CDP comme fournisseur de données (qui utilisait uniquement des données reportées) mais nous sommes désormais passé à Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence de ce changement, la couverture effective des données est passée de faible à moyenne avec une couverture effective d'environ 50 %, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs.</p> <p>Le changement de fournisseur de données</p>	<p>Notre méthodologie de notation ESG propriétaire inclut plusieurs indicateurs liés à l'intensité des émissions de GES tels que la tendance de l'intensité carbone ou une intensité carbone spécifique à un secteur. En outre, nos engagements <i>Net Zero</i> nous conduiront à accroître les activités d'engagement et à réduire progressivement nos émissions.</p>





					<p>explique l'augmentation significative du chiffre total par rapport à l'année dernière.</p> <p>Veillez également noter qu'en raison du changement du fournisseur de données Scope 3, nous ne calculons ce chiffre que sur une base rebasée pour l'exercice 2025, car nous ne supposons plus que les valeurs manquantes soient à 0.</p>	
	<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)</p>	<p>3%</p>	<p>4 %</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus supérieurs à 0 provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNPP AM dialogue avec son fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.</p> <p>Cet indicateur est passé de 4 % à 3,33 % au cours de la période de rapport.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p>	<p>Conformément à notre Politique RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'exploitation minière du charbon thermique et la production d'électricité, ainsi que dans le pétrole et le gaz non conventionnels.</p> <p>Des critères concernant ces exclusions sont disponibles dans notre Politique RBC.</p> <p>Nos engagements <i>Net Zero</i> nous conduiront à augmenter les activités d'engagement et à réduire progressivement l'exposition aux sociétés de ce secteur. Veuillez consulter notre feuille de route Net Zero pour plus de détails.</p>



	<p>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</p>	<p>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)</p>	<p>Part de consommation d'énergie non renouvelable : 53% Part de la production d'énergie non renouvelable : 58%</p>	<p>Part de consommation d'énergie non renouvelable : 54 % Part de la production d'énergie non renouvelable : 61 %</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne (Consommation) Couverture effective des données : Faible (production) Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : La production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs. Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation. L'indicateur de consommation a légèrement diminué, passant de 54 % à 53 % pendant la période de réactivité. L'indicateur de production a également légèrement diminué, passant de 61 % à 58 %. Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur des données déclarées par les entreprises et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut des indicateurs équivalents liés à l'utilisation d'énergies renouvelables tels que la robustesse des programmes d'énergie renouvelable, l'utilisation d'énergies renouvelables ou la part de l'utilisation d'énergie primaire provenant des énergies renouvelables. De plus, notre intégration ESG, notre politique d'engagement et notre politique RBC traitent indirectement de cette mesure.</p>
	<p>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</p>	<p>A (agriculture, sylviculture et pêche) : 0,45 GWh/m € B (exploitation minière et carrières) : 0,83 GWh/m € C (fabrication) : 0,26 GWh/m € D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) : 2,03 GWh/m € E (approvisionnement en eau ; égouts, gestion des déchets Et activités de remédiation) : 1,83 GWh/m € F (construction) : 0,14 GWh/m € G (commerce de gros et de détail ; réparation de Véhicules automobiles et</p>	<p>A (agriculture, sylviculture et pêche) : 0,44 GWh/m € B (exploitation minière et carrières) : 0,77 GWh/m € C (fabrication) : 0,28 GWh/m € D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) : 1,63 GWh/m € E (approvisionnement en eau ; égouts, gestion des déchets Et activités de remédiation) : 1,83 GWh/m € F (construction) : 0,16 GWh/m € G (commerce de gros et de détail ; réparation de Véhicules automobiles et</p>	<p>Couverture effective des données : haute Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données. Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise. Bien que nous observions quelques légères augmentations et quelques légères baisses des différents chiffres, la tendance globale pour tous les indicateurs reste stable et nous n'observons aucune augmentation significative dans un sens ou dans l'autre.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut des indicateurs tel que les émissions absolues de GES, l'intensité des émissions de GES ou les programmes de réduction des GES qui peuvent être considérés comme des substituts indirects puisqu'ils couvrent les émissions du scope 2, et donc les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée. Par ailleurs, nos engagements <i>Net Zero</i> à travers la réduction de l'empreinte carbone de nos investissements dans les entreprises du périmètre éligible (scopes 1 et 2) et l'alignement avec <i>Net Zero</i> des sociétés, induisent également une attention particulière sur les émissions du scope 2, et s'attaquent donc à l'intensité de</p>





			<p>motocycles) : 0,17 GWh/m € H (transport et stockage) : 1,16 GWh/m € L (Hébergement et activités de restauration) : 0,52 GWh/m €</p>	<p>motocycles) : 0,15 GWh/m € H (transport et stockage) : 1,13 GWh/m € L (Hébergement et activités de restauration) : 0,53 GWh/m €</p>		<p>consommation d'énergie des entreprises.</p>
Biodiversité	<p>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)</p>	3%	3%	<p>Couverture effective des données : Élevée Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué. Cette approche comporte les limites suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents de notre fournisseur. <p>L'exposition aux zones sensibles à la biodiversité a diminué, ce qui constitue une tendance positive par rapport à l'année dernière. A noter que nous n'avons pas "rebasé" cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut des indicateurs substitués indirects liés à la qualité des programmes de protection de la biodiversité ou des incidents liés aux défaillances des fournisseurs en matière de protection de la biodiversité. En outre, notre feuille de route Biodiversité et sa "Mise à jour sur 3 ans" détaillent notre approche pour renforcer nos actions de vote et d'engagement par le biais d'initiatives d'engagement individuelles/collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des administrateurs ou des réélections au conseil d'administration. Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre politique de gouvernance et de vote.</p>
Eau	<p>8. Rejets dans l'eau</p>	<p>Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée</p>	0,000002 t/m €	0,000001 t/m €	<p>Couverture effective des données : Faible La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante. Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG comprend un indicateur de substitution lié à la force de l'initiative d'une entreprise de traiter les effluents générés par son processus de production. En outre, notre feuille de route Biodiversité détaille notre approche pour accroître les activités de vote et d'engagement par</p>





					<p>prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore). La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs. A noter que nous n'avons pas "rebasé" cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Entre 2024 et 2025, l'indicateur a légèrement augmenté. Cependant, compte tenu de la faible ampleur de cette augmentation, l'indicateur reste globalement stable par rapport à l'année dernière.</p>	<p>le biais d'initiatives d'engagement individuelles/collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des administrateurs ou des réélections au conseil d'administration. Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre Politique de gouvernance et de vote.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1,02 t/m €	0,96 t/m €	<p>Couverture effective des données : Moyenne BNPP AM capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises. A noter que nous n'avons pas "rebasé" cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG n'inclut pas encore d'indicateur directement lié aux émissions de déchets dangereux et radioactifs générés en raison de préoccupations liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la robustesse d'une initiative de l'entreprise visant à réduire les déchets dangereux de ses propres activités. En outre, notre feuille de route Biodiversité détaille notre approche pour accroître les activités de vote et d'engagement par le biais d'initiatives d'engagement individuelles/collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des</p>



						<p>administrateurs ou des réélections au conseil d'administration. Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre politique de gouvernance et de vote</p>
--	--	--	--	--	--	---



Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [2025]	Incidence [2024]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (EMN)	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,00034%	0,04%	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI.</p> <p>La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'intelligence artificielle et de traitement automatique du langage naturel pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNPP AM utilise une approche rigoureuse qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>A noter que nous n'avons pas "rebasé" cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avions pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous constatons qu'il y a eu une diminution de cet indicateur à 0,00034 % pour l'exercice financier 2025.</p> <p>Le chiffre non nul ici peut s'expliquer par la non-application de notre Politique RBC dans certains mandats de clients spécifiques et/ou l'inclusion d'une poignée d'émetteurs qui peuvent être considérés comme étant en violation des lignes directrices du PMNU et de l'OCDE sur les EMN par notre fournisseur pour ce PAI mais avec lesquels nous menons un engagement actif visant à améliorer le comportement des entreprises.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE.</p> <p>Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous nous efforçons de dialoguer avec des entreprises exposées au risque de violation d'un ou plusieurs Principes du PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM dialogue avec et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC).</p> <p>En outre, BNPP AM peut s'opposer ou s'abstenir sur les éléments de vote où la société est impliquée dans des violations graves de notre Politique RBC – y compris les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou de nos politiques sectorielles, liées à des risques environnementaux et/ou sociaux. Plus de détails sont disponibles dans notre Politique de gouvernance et de vote.</p>





	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)</p>	<p>29%</p>	<p>31 %</p>	<p>Couverture effective des données : haute Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs signalent très peu d'émetteurs comme non conformes à ce PAI, tandis que d'autres signalent presque tous comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état de chiffres faibles s'appuient généralement sur l'existence de toute politique visant à répondre aux Principes du PMNU ou aux directives de l'OCDE, et non sur des politiques visant à répondre à tous les Principes du PMNU (et aux mécanismes de règlement des griefs). Le reporting sur le marché de cette valeur pourrait changer de manière significative dans les deux sens sur la base des futures précisions apportées par les régulateurs qui pourraient être apportées. En attendant, nous ne communiquerons ce chiffre qu'au niveau de l'ensemble de l'entité et nous nous appuyons sur une interprétation plus conservatrice de ce PAI. L'évaluation effectuée est fondée sur tous les Principes du PMNU et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales. A noter que nous n'avons pas "rebasé" cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Cet indicateur est passé de 31 % à 29 % sur la période de rapport.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE. Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous nous efforçons de dialoguer avec entreprises exposées au risque de violation d'un ou plusieurs Principes du PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM dialogue avec et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC). En outre, BNPP AM peut s'opposer ou s'abstenir sur les éléments de vote où la société est impliquée dans des violations graves de notre Politique de conduite responsable (RBC) – y compris les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou de nos politiques sectorielles, liées à des risques environnementaux et/ou sociaux. Plus de détails sont disponibles dans notre Politique de gouvernance et de vote.</p>
	<p>12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>15%</p>	<p>9%</p>	<p>Couverture effective des données : Faible La plupart des entreprises ne publient pas toujours ces informations. Certains fournisseurs utilisent les chiffres communiqués par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur. BNPP AM a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeurs de substitution. Nous observons une augmentation du nombre de personnes signalées en 2025 par rapport à l'année précédente.</p>	<p>Notre méthodologie propriétaire de notation ESG n'inclut pas encore d'indicateur directement lié à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en raison des inquiétudes liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la qualité des programmes de diversité d'une entreprise. Nous avons publié notre feuille de route pour l'Egalité en octobre 2024, qui détaille nos efforts pour évaluer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et la représentation dans l'ensemble de nos investissements.</p>



	<p>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</p>	<p>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres</p>	<p>41 %</p>	<p>39 %</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée Les données sous-jacentes sont collectées directement auprès des entreprises (par notre fournisseur de données). En comparant le chiffre de 2025 à celui de l'année dernière, on observe une augmentation du ratio femmes/hommes des membres du conseil, ce qui constitue un développement positif et bienvenu.</p>	<p>Ces critères sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG et notre Politique de gouvernance et de vote. En effet, dans le cadre de notre activité de vote, nous avons fixé des seuils de mixité au sein des conseils d'administration, qui ont été renforcés progressivement. Nous pouvons nous abstenir ou voter contre un candidat au conseil si l'entreprise compte moins de 40 % d'administrateurs issus du genre sous-représenté (pour les marchés matures), ou moins de 20 % d'administrateurs issus du genre sous-représenté (pour les autres marchés) Voir notre politique de gouvernance et de vote pour plus de détails.</p>
	<p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)</p>	<p>0 %</p>	<p>0 %</p>	<p>Couverture effective des données : Élevée L'identification des sociétés impliquées dans des armes controversées a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et de preuves d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes biologiques et chimiques. En comparant le chiffre de 2025 avec celui de 2024, on peut observer une tendance stable d'une année sur l'autre.</p>	<p>Conformément à notre Politique RBC, nous ne souhaitons pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage d' « armes exclues »⁴⁰, ou dans toute autre activité impliquant des armes exclues. Il s'agit notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel terrestres, des armes chimiques et biologiques, des armes nucléaires, des armes à uranium appauvri et des munitions au phosphore blanc. Voir notre Politique RBC pour plus de détails. La plupart de ces armes sont couvertes par des conventions internationales et les investissements sont déjà interdites dans certaines juridictions.</p>

⁴⁰ Aussi connues sous le nom d'armes controversées





Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence [2025]	Incidence [2024]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Elément de mesure						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalent CO2 par millions d'euros du produit intérieur brut	38 tCO2e/m€	35 tCO2e/m€	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour les Scope 1 & 2, BNPP AM a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée.</p> <p>Il a également été décidé d'inclure des estimations des émissions liées à Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres plus élevés.</p>	<p>Notre système de notation ESG propriétaire pour les émetteurs souverains évalue l'engagement des pays à réduire leurs émissions de GES pour se conformer à l'objectif de 2° C de l'Accord de Paris, au regard de leurs contributions nationales déterminées, et analyse les politiques des pays adoptées pour lutter contre le changement climatique.</p> <p>La méthodologie de notation met également l'accent sur les engagements climatiques des pays. L'évaluation de l'atténuation du changement climatique évalue les mesures mises en place par les pays pour lutter contre le changement climatique. Elle complète l'évaluation de la performance climatique actuelle, qui fait partie de l'évaluation de la performance ESG.</p> <p>Ce volet combine une évaluation quantitative des ambitions climatiques du pays avec une évaluation qualitative des lois et des politiques mises en place pour soutenir ces ambitions. Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous cibons les États par le biais de nos initiatives d'engagement et plus particulièrement autour des émissions obligatoires thématiques, car les obligations souveraines dont l'utilisation du produit est liée au climat peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone des pays et à augmenter les émissions évitées.</p>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	5 pays (4.7% en relatif)	4 pays (3.6% en relatif)	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label <i>Towards Sustainability</i> existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et l'identification de controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les sujets sociaux examinés sont les suivants : Conflit civil, répression étatique, conflit transnational, criminalité violente, droits du travail, discrimination.</p>	<p>Plusieurs indicateurs liés à des violations sociales sont intégrés dans notre système de notation ESG des États, dont : Droit du travail et protection sociale, contrôle de la corruption, vie démocratique, sécurité.</p> <p>De plus, le Cadre interne du Groupe BNP Paribas identifie les pays très controversés qui sont signalés sur une liste d'exclusion dédiée.</p> <p>En outre, pour certains de nos fonds, tels que ceux labellisés <i>Towards Sustainability Quality Standard</i> et <i>Verbandekonzept market practice</i>, des contraintes plus strictes s'appliquent.</p>





					En comparant les chiffres de cette année à ceux de l'année dernière, on observe une légère augmentation. Cependant, la tendance globale reste stable.
--	--	--	--	--	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [2025]	Incidence [2024]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0 %	0 %	Couverture effective des données : Moyenne Un contrôle manuel est effectué sur la base des informations fournies par l'emprunteur ou le sponsor. Tout actif utilisé pour extraire, transporter ou fabriquer des combustibles fossiles est considéré comme exposé. Nous observons une tendance stable dans les chiffres divulgués d'une année sur l'autre.	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial.
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	Le processus permettant la production de ce PAI est en cours de mise en place en collaboration avec un fournisseur de données externe.	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial. BNPP AM s'appuiera soit sur des données estimées fournies par un fournisseur de données, soit sur des informations fournies par les sponsors pour des actifs immobiliers. Lorsqu'ils seront disponibles, ils communiqueront des documents d'efficacité énergétique (EPC) qui permettront d'identifier la partie inefficace du portefeuille. Une vérification manuelle sera ensuite effectuée sur la base de ces informations. Lorsqu'elles seront disponibles, ces données seront collectées sur les nouvelles transactions, les transactions passées seront hors du champ d'application.





Emissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalent CO2	8 320 tCO2e	121 332 tCO2e	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>Si la publication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. C'est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3.</p> <p>BNPP AM s'appuie sur des données estimées fournies par un fournisseur de données pour les actifs immobiliers.</p> <p>La définition de la valeur d'entreprise ne s'applique pas aux actifs immobiliers. Par conséquent, l'équipe d'investissement s'est appuyée sur la définition suivante pour calculer la Valeur d'entreprise en tant que Capitaux propres + Dette lorsque :</p> <p>Actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Capitalisation boursière (si la société est cotée en bourse) 2. Prix de vente connu des actions (si disponible), ou 3. Valeur d'entreprise connue (si disponible), ou 4. Multiples de transaction (PER, EV/EBITDA, EV/EBIT, etc.) basés sur des transactions de M & A récentes comparables 5. Si aucune des données ci-dessus n'est disponible, la valeur comptable des capitaux propres doit être prise en compte <p>Dette : L'équipe d'investissement utilisera la dette en circulation et les engagements non contractés. Les émissions absolues de GES ont diminué car nous avons moins d'exposition aux projets immobiliers dans nos portefeuilles.</p>	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,000188 GWh/m2	0,000219 GWh/m2	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>BNPP AM collecte les données relatives à la consommation d'énergie en GWh des actifs immobiliers financés au mètre carré à partir des données déclarées des emprunteurs et si les données ne sont pas disponibles, des estimations sont utilisées à la place. Un investissement donné peut être composé de plusieurs bâtiments avec des consommations énergétiques différentes. Au niveau de chaque investissement, les consommations d'énergie sont pondérées par mètre carré.</p> <p>Nous observons une diminution de l'intensité de la consommation d'énergie, ce qui constitue une évolution positive par rapport au chiffre de l'année dernière. Veuillez noter que les données sont collectées au moment de l'investissement pour chaque actif et que les données ne sont pas recalculées puisque nous investissons par le biais de dettes privées et que nous n'avons pas accès à l'information après l'analyse vérificative initiale</p>	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial.



Autres indicateurs concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [2025]	Incidence [2024]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	56.1%	52%	Couverture effective des données : Élevée La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'accord de Paris » et « initiative de réduction des émissions de carbone ». BNPP AM a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'accord de Paris (< = 2°C). A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.	Dans notre feuille de route Net Zero , notre objectif est d'avoir 60 % de nos investissements de BNPP AM dans des entreprises ayant atteint la neutralité carbone, alignées ou en cours d'alignement avec <i>Net Zero</i> (NZ-AAA) d'ici 2030.
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	1,0%	1,2%	Couverture effective des données : Élevée L'identification des entreprises qui n'ont pas de code de conduite pour les fournisseurs a été obtenue sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes. A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Nous observons une baisse par rapport à l'année dernière, ce qui constitue une tendance positive.	Notre méthodologie de notation ESG comprend un indicateur lié à l'évaluation du périmètre des normes sociales des fournisseurs. De plus, nos politiques d'intégration ESG, d'engagement et notre Politique RBC abordent indirectement cette mesure.
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	2,9%	3,2%	Couverture effective des données : Élevée L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes. A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Nous observons une baisse du chiffre de cette année en le comparant à celui de 2024, ce qui constitue une tendance positive.	Nous évaluons cet indicateur dans notre méthodologie de notation ESG par le biais de notre indicateur de politique en matière de droits de l'Homme. De plus, notre intégration ESG, notre politique d'engagement et notre Politique RBC abordent indirectement cette mesure.





L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

1) Cadre stratégique de BNPP AM pour faire face aux principales incidences négatives

À la suite de la fusion de BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM, nous travaillons actuellement le développement d'une nouvelle approche de durabilité. Une stratégie globale commune de durabilité pour BNPP AM est en cours d'élaboration et sera publiée plus tard en 2026 sur le site internet de BNPP AM. Par conséquent, une nouvelle approche commune pour adresser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (incluant l'identification. Et l'évaluation des principales incidences négatives) sera publié en 2027. Nous publierons également en 2027, un rapport entité pour BNPP AM Europe qui couvrira les champs d'application hérités de BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM.

Dans le cadre du rapport sur l'exercice de l'année 2025, notre cadre stratégique traite les principales incidences négatives (PAI) notamment dans trois documents : 1) [notre Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs d'exclusion et les comportements qui présentent un risque élevé d'incidences négatives en violation des normes internationales; 2) nos [lignes directrices d'intégration des critères ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les critères ESG et les risques qui y sont associés, y compris ceux liés aux PAI; et 3) notre [Politique de vote et d'engagement](#) et notre [Politique de gouvernance et de vote](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote en tant que gestionnaire responsable et interagissons avec les émetteurs.

Notre approche de la durabilité s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Ce cadre a pour but de garantir que nos politiques et pratiques en matière de durabilité sont intégrées et mises en œuvre de manière appropriée dans l'ensemble de nos activités, et que toute nouvelle initiative est bien conçue, correctement structurée et mise en œuvre efficacement. Plusieurs comités sont en place pour encadrer nous différente politique :

- Comité exécutif de BNPP AM : Supervision stratégique de notre approche en matière de durabilité
- Le Comité de Durabilité (le « *Sustainability Committee*») de BNPP AM – Supervision et validation de la mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité.
- Le Comité d'Investissement de BNPP AM - Validation des méthodologies de durabilité applicable à nos investissements et supervision de l'intégration ESG dans nos stratégies d'investissement.
- Le Comité de vote et d'engagement de BNPP AM – Supervision de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.
- Le Comité Global Produits de BNPP AM - Approuve les caractéristiques de durabilité des produits
- Le Comité Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de BNPP AM - Supervise la mise en œuvre de notre démarche de RSE

a. Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)

[Notre politique RBC](#) a été approuvée pour la dernière fois en avril 2025, par le comité de durabilité de BNPP AM. Elle fournit des orientations sectorielles pour identifier et hiérarchiser les incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la géographie dans laquelle ces activités économiques ont lieu. Ces politiques établissent des critères pour l'exclusion de certains types d'activités qui présentent un risque inacceptable pour la société ou l'environnement, telles que la production de tabac ou de charbon thermique, ainsi que des critères d'évaluation d'autres activités, telles que la production d'huile de palme, qui ne sont pas strictement exclues mais nécessitent un examen plus approfondi. Ils identifient les domaines généraux dans lesquels le risque d'incidences négatives est plus important et nous aident donc à évaluer les entreprises détenues opérant dans ces secteurs en fonction de critères prédéfinis.

Notre politique de RBC établit également un cadre commun pour les investissements et les activités économiques grâce à la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). Étant donné que le Pacte mondial établit des principes généraux et ambitieux, une approche fondée sur le risque est adoptée au niveau de l'émetteur pour évaluer les violations potentielles des normes internationales sur la base des données disponibles. Cette analyse peut entraîner l'exclusion d'une société de nos portefeuilles gérés activement, ou elle peut conduire à un engagement direct avec l'émetteur pour obtenir plus d'informations ou tenter de changer le comportement de la société.



b. Lignes directrices d'intégration des critères ESG

Après l'application de la [Politique RBC](#), nos lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG entrent en vigueur, dans lesquelles nous formulons une série d'engagements importants pour notre analyse des PAI :

- L'analyse ESG des entités se concentre sur les facteurs jugés matériels pour le secteur concerné par le *Sustainability Centre*, avec la contribution des équipes d'investissement.
- Nous évitons généralement d'investir dans une entité publique sans analyse ESG, un processus d'analyse ESG qualitative est disponible. Nous maintenons des seuils de couverture minimum de notation ESG pour les fonds article 8 et 9 (le cas échéant, 90 % pour les marchés développés et 75 % pour les marchés émergents, les moyennes et petites capitalisations et les titres à haut rendement). Nous effectuons une analyse ESG qualitative en l'absence d'une notation ESG quantitative. Nous éviterons d'investir dans une entité privée sans effectuer de due diligence ESG (qui pourrait inclure une analyse qualitative ou la réception d'un questionnaire ESG dûment complété).
- Pour les stratégies éligibles en lignes avec leur documentation légale, nous avons pour objectifs de détenir des portefeuilles ayant une notation ESG supérieure à celles de leur indice de référence respectif (investi) (cette règle est également appelée « meilleur que l'indice de référence » ou « règle BTB »).

Nous mettons en œuvre nos lignes directrices d'intégration ESG principalement en fournissant à nos équipes d'investissement une notation ESG des émetteurs. Notre [cadre de notation ESG propriétaire](#) comprend la prise en compte de plusieurs indicateurs PAI et PAI-adjacents. Grâce à notre cartographie de matérialité, nous identifions les risques/thèmes ESG qui sont importants pour chaque secteur. Par conséquent, la pondération allouée à chaque risque/thème variera en fonction de la pertinence de ce thème pour un secteur particulier. Nous regroupons les mesures individuelles de notre cadre de notation ESG en 11 thèmes communs ; cependant, les mesures sous-jacentes utilisées pour évaluer la performance dans chaque thème varient selon le secteur. Cela nous permet de nous assurer que la probabilité d'occurrence et la gravité de ces risques ESG et leurs PAI adjacents sont évalués de manière appropriée.

Les équipes de gestion des risques monitorent les portefeuilles qui appliquent la Politique RBC et le passage d'ordre pour tout investissement dans des titres exclus est bloqué par notre outil de passage des ordres. Les équipes de gestion des risques monitorent également les portefeuilles qui appliquent les lignes directrices d'intégration ESG et surveillent également la conformité aux engagements des portefeuilles.

c. Politique de vote et d'engagement et Politique de gouvernance et de vote

Notre [Politique de vote et d'engagement](#) et notre [Politique de gouvernance et de vote](#)⁴¹ ont été approuvées par le comité de vote et d'engagement en novembre 2024 (la politique de gouvernance et de vote 2025 a également été approuvée par le conseil d'administration de BNPP AM Europe en mars 2025). Elles décrivent ce que nous attendons des sociétés et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités en tant qu'actionnaire. Nous nous engageons à être un « créateur d'avenir », en utilisant nos investissements et notre dialogue avec les entreprises et les décideurs politiques pour plaider en faveur d'une économie à bas carbone, durable sur le plan environnemental et inclusive. La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe à l'équipe de vote et d'engagement du *Sustainability Centre*. L'équipe publie chaque année plusieurs rapports sur ces activités.

Plus de détails sur notre politique de vote et d'engagement sont disponibles dans la Partie I dans les sections [D.1](#) et [D.2](#).

Notre cadre stratégique pour traiter les PAI basé sur notre Politique RBC, *Better Than Benchmark*⁴² (ou équivalent) sur la notation ESG avec une couverture et un engagement minimal est appliqué à la plupart de nos fonds articles 8 et 9, à l'exception de cas spécifiques en raison de la dépendance de la stratégie vis-à-vis d'acteurs externes (par exemple, les ETFs qui dépendent d'indices externes, ou les fonds de fonds qui dépendent de fonds externes).

⁴¹ Notre Politique de gouvernance et de vote a également été approuvée par le conseil d'administration de BNPP AM Europe en mars 2025

⁴² Mieux que l'indice





2) Identification et évaluation des principales incidences négatives

a. Sources de données

Notre analyse et nos résultats de recherche ESG sont indépendants et reposent sur une grande variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Il s'agit notamment des connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, de nos relations avec les établissements universitaires et des informations en provenance de la société civile (une liste des initiatives auxquelles nous participons est disponible en [annexe](#)). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, nous les sélectionnons à l'aide d'un processus de diligence spécifique en deux étapes. Notre groupe de recherche quantitative commence par analyser les ensembles de données des fournisseurs, ce qui comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodologies d'estimation, entre autres. Parallèlement, le *Sustainability Centre* procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

Notre équipe des données de marché supervise la gouvernance liée à la relation avec les différents fournisseurs, dans le cadre de ce processus, nous effectuons également un examen annuel de nos contrats.

Nos prestataires externes spécialisés sont définis dans la Partie I (section [B.1.b](#)) de ce rapport.

b. Lorsque l'information est difficilement accessible

Pour seulement quelques PAI, nous disposions déjà de données facilement accessibles grâce à notre recherche ESG existante. Par conséquent, en 2022, nous avons lancé un projet complet de recherche et de sélection de données afin d'évaluer les solutions de données PAI de différents fournisseurs.

Dans le cas où le niveau de divulgation de certains PAI est très faible, nous avons pris en compte les données estimées des fournisseurs de données. Notre priorité a été de nous fier uniquement aux données reportées. Toutefois, dans un nombre de cas très limité où nous avons jugé que la qualité des données était suffisante, nous nous sommes fiés à des estimations. Cela contribue à limiter la marge d'erreur des méthodologies utilisées.

En outre, nous avons collaboré avec certains fournisseurs de données pour améliorer la qualité des données pour certains PAI.

Grâce à notre processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse et la recherche ESG, nous nous efforçons d'assurer le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI. Les limites liées aux données quantitatives sont détaillées dans la colonne « explication » du tableau ci-dessus.

En plus du reporting quantitatif des PAI au niveau de BNPP AM Europe divulgué dans ce document, nous choisissons également de divulguer au niveau du fonds les valeurs quantitatives de certains PAI, en fonction de la couverture de données que nous atteignons pour chaque fonds. Bien que nos méthodes de calcul soient cohérentes pour chaque PAI entre notre rapport d'entité et nos modèles ESG européens (EET)⁴³ au niveau des fonds, dans certains cas, nous présentons des données dans ce rapport au niveau de l'entité qui ne sont pas présentées dans les EET. La raison de cet écart est principalement liée aux problèmes de couverture effective des données au niveau des fonds.

M. Politique d'engagement

Depuis le 1er janvier 2026, et suite à la fusion de BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM, nous appliquons notre nouvelle [Politique de vote et d'engagement](#) (en anglais) et [Politique de vote](#) communes, qui s'appliquent aux portefeuilles d'investissement éligibles de l'ensemble de BNPP AM (y compris les portefeuilles historiques de AXA IM et de BNPP REIM). En tant qu'investisseurs à long terme, nous considérons le vote et l'engagement comme des devoirs fiduciaires fondamentaux et essentiels pour offrir des rendements financiers sur le long-terme à nos clients. Nous combinons le vote, le dialogue avec les entreprises et le plaidoyer auprès des pouvoirs publics afin d'encourager les émetteurs à améliorer leur performance sur les sujets de durabilité, afin de contribuer à une économie plus durable et équitable.

⁴³ L'EET est une initiative développée par FinDatEx qui vise à échanger des données ESG lisibles par machine en relation avec des produits financiers afin de permettre aux distributeurs et aux intermédiaires de répondre à leurs propres exigences en vertu de SFDR et MiFID2.



Promouvoir des standards élevés de durabilité auprès de l'ensemble des émetteurs est essentiel pour assumer nos responsabilités d'actionnaire actif et préserver, voire renforcer, les intérêts de nos clients. Nous nous engageons à contribuer à une transition énergétique réussie, à la préservation des écosystèmes et à une société plus équitable, tout en encourageant les émetteurs à améliorer leurs pratiques de gouvernance ainsi que leur performance sur les enjeux sociaux et environnementaux. Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence de nos actions, et de soutenir nos objectifs et notre responsabilité fiduciaire, ces éléments sont à la fois ancrés dans notre GSS et formalisés dans nos politiques, qui couvrent notre approche d'engagement pour l'ensemble de classes d'actifs, notre cadre de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et notre politique de vote détaillée. Ces politiques sont revues chaque année, approuvées par notre Comité de Vote et d'engagement et publiées sur notre site web: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/notre-metier/durabilite-politiques-rapports/>.

N. Références aux normes internationales

Depuis le 1er janvier 2026, et suite à la fusion de BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM, le respect des codes de conduite d'entreprise responsable et des normes reconnues internationalement a été consolidé sous la bannière BNPP AM et est détaillé dans le document « *Adhésions et autres initiatives* » disponible sur le site web de BNPP AM: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/notre-metier/durabilite-politiques-rapports/>. En lien avec la nouvelle Stratégie mondiale de durabilité (GSS) de BNPP AM qui sera publiée plus tard en 2026, certains engagements de BNPP AM seront également mis à jour, notamment avec de nouveaux objectifs de neutralité carbone, incluant les champs d'application historique d'AXA IM et BNPP REIM, et avec l'objectif de rester alignés sur les normes internationales reconnues les plus pertinentes.

O. Comparaison historique

Une comparaison historique est disponible pour 2022, 2023, 2024 et 2025, car c'est notre quatrième année de publication. Ce document couvre les années financières 2025 and 2024, les données pour les années 2022 and 2023 sont disponible sur demande.

Nous observons une tendance stable pour la plupart des PAI, avec des performances très similaires entre 2024 et 2025. Pour quelques PAI, nous constatons une légère amélioration des performances, ce qui est encourageant, bien que cette tendance doit être confirmée au fil des années. Pour le PAI 1 (émissions totales de GES), PAI 2 et PAI 3, deux changements majeurs se produisent en 2025 par rapport aux années précédentes. En raison d'un changement de fournisseur de données (passage des données CDP aux données Trucost), l'indicateur inclue désormais des données estimées en plus des données rapportées. Par conséquent, la couverture effective des données est passée de faible à moyenne, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs. Compte tenu de ce changement de fournisseur de données, nous n'avons également calculé les chiffres pertinents pour les PAI mentionnés ci-dessus sur une base rebasée, car nous ne supposons plus que les valeurs manquantes sont 0.

Concernant le PAI 18, nous observons une diminution significative du chiffre publié en 2025. Cette différence s'explique par le fait que nos portefeuilles sont moins exposés aux projets immobiliers en comparaisons des années précédentes.





[ANNEXE]



Participation à d'autres initiatives de place

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ». Nous sommes engagés depuis longtemps et avec succès pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de développement durable. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée au développement durable sur les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mobilisons activement les pouvoirs publics, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs à long terme de générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Adhésions et initiatives auxquelles nous participons	Supporter depuis	Transition Énergétique	Ecosystèmes sains	Egalité	Gouvernance	Association/Standards de l'industrie financière	Autre
30% Club Japan*	2017			•			
Access to Medicine Index (ATMI)	2016						•
Access to Nutrition Initiative (ATNI) Investors In Nutrition and Health	2014						•
AIGCC Asian Utilities Engagement Program	2021	•					
Align	2021		•				
ASEAN Capital Markets Forum (ACMF)	2021					•	
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	•					
Asia Research and Engagement (ARE)	2022	•	•				
Asia Securities Industry & Financial Markets Association (ASIFMA)	> 10 ans					•	
Asian Corporate Governance Association (ACGA)	2013				•		
Association Française de la Gestion financière (AFG)	> 10 ans					•	
Association of the Luxembourg Fund Industry (ALFI)	> 10 ans					•	
Bank Negara Malaysia Joint Committee on Climate Change (JC3)	2019	•					
Belgian Asset Managers Association (BEAMA)	> 10 ans					•	
Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW) (Global Investor Statement on Farm Animal Welfare)	2016		•				•
Business Coalition for a Global Plastics Treaty	2021		•				
Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)*	2023	•					
CDP	> 10 ans	•	•				
Climate Action 100+ (CA100+)	2017	•					
Climate Change Technical Expert Group of the HK Securities and Futures Commission (SFC)	2020	•					
Climate China Engagement Initiative (CCEI)	2023	•					
Climate Engagement Canada (CEC)	2024	•					
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES)	2019	•	•	•			•
Council of Institutional Investors (CII)	2018					•	
Dutch Fund and Asset Management Association (DUFAS)	> 10 ans					•	





EFAMA (European Fund and Asset Management Association)	> 10 ans					•	
Emerging Markets Investors Alliance (EMIA)*	2023				•	•	
Eumedion	2018					•	
Eurocham HK	>10 ans					•	•
Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)	2021	•	•				•
Finance for Biodiversity	2021		•			•	
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)	> 10 ans	•	•	•		•	•
Global Network Initiative (GNI)	2019			•			•
Global Real Estate Engagement Network (GREEN)	2025					•	
GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark)*	2011					•	
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA)	2018					•	
Hong Kong Stewardship Code	2019					•	
ICMA - Green Bond Principles	2017					•	
IFC - Operating Principles for Impact Management	2019					•	•
IIGCC Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	2023	•					
Impact Management Project*	2017						•
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	•					
Initiative Climat International*	2023	•					
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	> 10 ans	•					
Insurance Asset Management Association of China (IAMAC)	2021	•				•	
International Corporate Governance Network (ICGN)	> 10 ans				•		
Investment Association UK	> 10 ans					•	
Investment Management Association of Singapore (IMAS)	> 10 ans					•	
Investor Advisory Group on Good Practice in Access Disclosure	2025				•		
Investor Agenda	2018	•					
Investor Alliance for Human Rights / KnowTheChain (Investor statement on forced labour in global supply chains)	2019			•			
Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)	2023		•				•
Investors Against Slavery and Trafficking (IAST)	2023			•			
Investors' Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)	2023		•				
IPC (Investidores pelo Clima) Brazil	2022	•					
Italian Asset Management Association (Assogestioni)	> 10 ans					•	
Italian sustainable finance forum (FFS)*	2021					•	•
Low Carbon Building Initiative (LCBI)*	2023	•					
Malaysian Code for Institutional Investors	2019					•	
Monetary Authority of Singapore Green Finance Industry Taskforce (GFIT)	2019	•					
Nature Action 100 (NA100)	2022		•				
Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)	2021	•					
New Plastics Economy Global Commitment	2018		•				



Operating principles for impact management	2019					•	•	
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		•					
Pensions and Lifetime Savings Association UK (PLSA)	> 10 ans						•	
Principles for Responsible Investment (PRI)	2006						•	
PRI Advance	2022			•				•
PRI Collaborative Sovereign Engagement Initiative	2022	•						
Other PRI Working group**	2022	•						
ShareAction Investor Decarbonisation Initiative for the Chemical Sector	2023	•						
ShareAction Living Wage initiative*	2022			•	•			
Singapore Sustainable Finance Association (SSFA)	2024						•	•
Sustainable Trading	2022		•					
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)***	2017	•						
Tobacco-Free Finance Pledge	2018							•
Transition Pathway Initiative (TPI)	2017	•						
Triple I for Global Health*	2023							•
UK FRC Stewardship Code	2022						•	
ULI Greenprint*	2019	•					•	
United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEPFI)	> 10 ans					•		
Zoological Society of London (ZSL) SPOTT Crusher and Refiners; Timber, Pulp and Paper	2018		•					

Source: BNPP AM, Mars 2026

*Adhésion ou engagement hérité d'AXA IM

**D'autres groupes de travail incluent : le groupe de référence des gestionnaires d'investissement pour systèmes durables, le groupe de référence francophone, le comité consultatif sur la dette souveraine du PRI, le groupe de référence climatique du PRI

***Au 1er janvier 2024, la TCFD a été officiellement dissoute, et la fondation IFRS, qui supervise l'ISSB, a officiellement assumé ses responsabilités. Nous continuons cependant à suivre ces recommandations dans le cadre de nos rapports climat.

Déclarations d'investisseurs que nous avons signées depuis 2021	Supporter depuis	Transition Énergétique	Ecosystèmes sains	Egalité	Gouvernance	Association/ Standards de l'Industrie financière	Autre
ACGA Letters to FSA	2025					•	
ACGA Open Letter: Strategic Shareholdings In Corporate Japan	2024				•		
BBFAW private letter to the EU Commission on animal welfare legislation revision	2023		•				•
Business Call for a UN Plastics Treaty	2021		•				•
CDP Open Letter to Governments on Plastics Crisis	2023		•				•
EPR Statement for packaging	2021		•				
FAIRR G20 Finance Ministers letter on repurposing agricultural subsidies	2023	•	•				•
FAIRR letter to FAO Director General requesting Global Roadmap for Food System to 2050	2022	•	•				•
Forum per la Finanza Sostenibile (ITASIF) Letter to the Italian State on Sustainability	2023	•	•				•
Global Investor Statement on Water	2023	•					
Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis	2024	•					
IAST Taiwan Letter	2025			•			•
IIGCC Chemical Sector Investor Expectations	2023	•					
Investor Joint Statement on Omnibus Legislation*	2025					•	





Investor Statement on Antimicrobial Resistance (AMR)	2024						•
Investor Statement on Chemicals	2025		•				
Investor Statement on Mandatory Reporting on Healthy Foods - UK	2025						•
Investor Statement on Tobacco	2023						•
Investor Statement on Vaping	2024						•
Private Financial Sector Statement to INC-4 Negotiators on Plastic Pollution	2024		•				•
Private Investor letter to the President of the European Commission on PFAS regulation	2024		•				•

Source: BNPP AM, Mars 2026.
 * Déclarations signées par AXA IM



Disclaimer

Le présent document vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Ce document est publié par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 8, rue du Port 92000, Nanterre, France, RCS Paris 319 378 832, enregistrée auprès de l'"Autorité des marchés financiers" sous le numéro GP 96002.

Sauf indication contraire, tous les renseignements quantitatifs inclus dans ce document ne sont pas audités et sont fournis selon une méthodologie interne qui peut inclure des estimations.

Les analyses et opinions contenues dans le présent document sont fondées sur des exigences réglementaires, des méthodologies internes comportant des biais, des hypothèses subjectives, ainsi que des données chiffrées publiées par des tiers à une date donnée. Les conclusions qui en découlent sont l'expression d'une opinion fondée sur les données disponibles à une date précise. Ces informations sont donc subjectives et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si la société de gestion le juge nécessaire.

La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication. Toutes les politiques mentionnées dans le présent document sont disponibles sur www.bnpparibas-am.com.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.





Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : <https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/synthese-des-droits-des-investisseurs/> un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

